

Droits des femmes et égalité entre les sexes dans la coopération canadienne

Défis et perspectives

Sous la direction de : Rita Soares Pinto, Fréda Thélusma et Julie Martineau



Une publication de la Fondation Walter et Duncan Gordon
et du Comité Québécois Femmes et Développement de l'AQOCI.



DROITS DES FEMMES ET ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES DANS LA COOPÉRATION CANADIENNE

DÉFIS ET PERSPECTIVES

**Actes et recommandations issues de la Conférence internationale
organisée à Montréal les 19 et 20 janvier 2009.**

Sous la direction de : Rita Soares Pinto, Fréda Thélusma et Julie Martineau

Une publication de la Fondation Walter et Duncan Gordon et
du Comité Québécois Femmes et Développement de l'AQOCI.

En collaboration avec : SUCO, le CCCI et Oxfam-Québec

Droits des femmes et Égalité entre les sexes dans la Coopération canadienne : Défis et perspectives

Actes et recommandations issues de la Conférence internationale organisée à Montréal les 19 et 20 janvier 2009.

Sous la direction de :

Rita Soares Pinto, Boursière de la Fondation Walter et Duncan Gordon et Chargée de programme Égalité entre les sexes, Oxfam-Québec

Fréda Thélusma et Julie Martineau, Chargées de programmes et responsables du Comité Québécois Femmes et Développement (CQFD), AQOCI

Auteurs et auteures : Gerry Barr, Ariane Brunet, Myriam Gervais, Sarah Hendriks, Joanna Kerr, Rose Mensah-Kutin, L. Muthoni Wanyeki, Bernadette Ntumba, Rita Soares Pinto, Rebecca Tiessen, Flory Yax Tiu

Traduction :

Pierre Chagnon
Amélie Nguyen

Révision :

Linda Gagnon (SUCO)
Julie Martineau (AQOCI)
Odette McCarthy (CECI)
Sylvie Perras (CCCI)
Rita Soares Pinto
(Fondation W. et D. Gordon et Oxfam-Québec)

Infographie et mise en page :

Alexandre Silveira (www.axdesign.ca)

Photos page de couverture:

Photos 1, 2 et 5: Éric St-Pierre/Oxfam-Québec;

Photos 3 et 4: OCI membres de l'AQOCI

Les analyses contenues dans ce document n'engagent que leurs auteurs et auteures.

Les citations mises en valeur dans chacun des textes ont été choisies par les coordinatrices de la publication.

La Fondation Walter et Duncan Gordon et l'AQOCI permettent, sans autorisation particulière, l'utilisation du contenu du présent document à des fins privées, éducatives et non commerciales, à la condition de bien indiquer la source des images et des textes.

Janvier 2010

AQOCI

1001, rue Sherbrooke Est, bureau 540
Montréal (Québec) H2L 1L3
Téléphone : (514) 871-1086
www.aqoci.qc.ca

Fondation Walter and Duncan Gordon

11 Church Street, Ste. 400
Toronto, ON M5E 1W1
Téléphone : 416-601-4776
www.gordonfn.org

En collaboration avec : SUCO, le CCCI et Oxfam-Québec

Dépôt Légal

Bibliothèque nationale du Québec : 1^{er} trimestre 2010
ISBN 978-2-9804489-6-6

SOMMAIRE

AVANT – PROPOS	9
REMERCIEMENTS	11
MOTS D’INTRODUCTION	13
Fondation Walter et Duncan Gordon.....	13
Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI).....	15
PARTIE 1 : CONTEXTE MONDIAL : DÉFIS ET OPPORTUNITÉS POUR LES DROITS DES FEMMES ET L’ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	17
Opportunités et adversités : Tendances mondiales en faveur de l’égalité entre les sexes et de la coopération internationale Joanna Kerr	18
L’égalité entre les sexes et les droits des femmes en matière de coopération internationale canadienne : Préoccupations d’ordre contextuel L. Muthoni Wanyeki	24
L’efficacité de l’aide dans la foulée de la crise financière mondiale : Implications pour la promotion des droits des femmes Rose Mensah-Kutin	30
PARTIE 2 : DROITS DES FEMMES ET ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES DANS LA COOPÉRATION CANADIENNE	35
Égalité entre les sexes et mise en œuvre de l’aide canadienne : Une intégration transversale en quête de résultats Myriam Gervais.....	36
L’égalité entre les sexes dans la coopération canadienne : Une responsabilité mutuelle à concrétiser Rita Soares Pinto.....	40
La loi sur la responsabilité en matière d’aide au développement officielle – Un outil pour l’avancement des droits des femmes Gerry Barr	48
PARTIE 3 : CONTEXTES LOCAUX ET STRATÉGIES POUR LA PROMOTION DE L’ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES ET L’AVANCEMENT DES DROITS DES FEMMES	51
Autonomie et droits des femmes autochtones: Objectifs et défis d’une perspective critique et autocritique Flory Yax Tiu	52
Droits des femmes en République Démocratique du Congo et campagne des Congolaises contre les violences sexuelles Bernadette Ntumba.....	56
Contextes politiques et droits des femmes Ariane Brunet.....	61

PARTIE 4 : RÉINVENTER NOS PRATIQUES POUR UNE INTÉGRATION EFFECTIVE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 65

Qu'avons-nous perdu avec l'approche de l'intégration du genre? Défis, impacts et nouvelles approches de l'institutionnalisation du genre au sein des ONG internationales?

Sarah Hendriks 66

Stratégies d'intégration du genre et promotion de la justice de genre dans le quotidien des membres du personnel des ONG

Rebecca Tiessen 74

RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION 77

Droits des femmes et égalité entre les sexes dans la coopération canadienne : Principaux constats et pistes d'action collective

Rita Soares Pinto..... 78

Conclusion 91

ANNEXES 93

Présentation des coordinateurs 94

Présentation des partenaires 95

Biographie des auteurs et auteures..... 96

Programme de la conférence 100

Liste des organisations ayant participé à la conférence..... 103

Quelques initiatives collectives des organismes de coopération internationale sur l'égalité entre les sexes au Québec et au Canada 104

AVANT-PROPOS

Qui en sont les acteurs de la coopération canadienne dans leur engagement pour l'égalité entre les sexes et les droits des femmes? Quels sont les principaux défis auxquels ils font face pour promouvoir l'égalité entre les sexes ainsi que l'autonomisation des femmes? Quelles sont les leçons apprises en termes de bonnes pratiques et de leviers qui peuvent inspirer les actions futures? Comment pouvons-nous renouveler l'engagement des organisations au Québec et au Canada pour l'égalité entre les sexes et pour les droits des femmes?

Voilà quelques-unes des questions qui ont été au cœur de la conférence internationale « Droits des femmes et égalité entre les sexes dans la coopération canadienne : Défis et Perspectives », qui a eu lieu à Montréal les 19 et 20 janvier 2009 et qui a rassemblé plus de 200 personnes provenant de multiples organisations et de divers milieux.

Pour les personnes participantes, cet événement a été un espace privilégié, propice aux échanges et aux discussions autour du thème de la promotion des droits des femmes et de l'intégration de l'égalité entre les sexes dans la coopération canadienne. Il a permis de faire le point sur les connaissances actuelles, de faire émerger ensemble une vision plus claire des défis à relever et de nous éclairer sur les stratégies et les pistes d'action collective.

Dans un contexte marqué par le 10^{ème} anniversaire du lancement de la politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes et par la célébration du 25^{ème} anniversaire du Comité québécois Femmes et Développement (CQFD), nous sommes heureuses de présenter cette publication des actes de la conférence et espérons vivement qu'elle puisse contribuer à enrichir les discussions et les débats collectifs permettant d'améliorer nos pratiques pour l'égalité entre les sexes et les droits des femmes. En particulier, nous vous présentons, à la fin du document, plusieurs recommandations issues des échanges et discussions ayant eu lieu pendant la conférence. Ces recommandations apparaissent comme autant de pistes qui peuvent guider les actions de la coopération canadienne en matière d'égalité entre les sexes et de droits des femmes dans les années à venir.

Convaincues que les débats et les espaces de discussion sont indispensables pour développer de nouvelles idées et faire émerger une vision pouvant rassembler les gens par-delà leurs différences, en vue de la réalisation d'un objectif plus grand, nous vous invitons toutes et tous à poursuivre le dialogue et l'action concertée et à construire ainsi le pouvoir collectif nécessaire pour renouveler l'engagement et les pratiques des acteurs en faveur de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes!

Nous vous souhaitons une bonne lecture et que cette publication soit source d'inspiration, de créativité et de mobilisation!

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce document est le fruit d'un travail collectif et d'une passion partagée pour l'avancement des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes, auxquels nous souhaitons rendre hommage ici.

Nous tenons à remercier celles et ceux qui ont consacré du temps à la rédaction de ces textes. Leur expertise et leur créativité font de cette publication un document essentiel pour mieux comprendre les enjeux de l'intégration de l'égalité entre les sexes dans la coopération canadienne au début du XXI^e siècle.

Nous tenons également à souligner ici l'engagement et la rigueur dont a fait preuve l'équipe des réviseuses de la version française : Sylvie Perras, Odette McCarthy et Linda Gagnon, qui n'ont pas ménagé leur temps pour garder la richesse des contenus malgré les défis linguistiques. Un grand merci également à Alexandre Silveira pour son engagement et professionnalisme dans le travail de graphisme.

Ce document fait suite à la conférence internationale « Droits des femmes et égalité entre les sexes dans la coopération canadienne : défis et perspectives » qui s'est tenue à Montréal les 19 et 20 janvier 2009. Cette conférence n'aurait pas connu un tel succès sans l'appui précieux des membres de son Comité consultatif : Joanna Kerr, Sylvie Perras et Dana Stefov, ainsi que celui des membres du Comité québécois femmes et développement (CQFD), en particulier : Marie Ginette Bouchard, Katrie Gagné, Linda Gagnon, Suzanne Guay, Molly Kane, Hélène Lagacé, Julie McHugh et Julie Rocheleau. Merci à Katherine Hébert pour son implication pendant son stage et à toute l'équipe des bénévoles pour leur enthousiasme et leur disponibilité: Marie-Pierre Arsenault, Jean-Philippe Émond, Mélissa Felix-Séguin, Véronica Pérez et Hakima Bouasria.

Nous tenons également à remercier nos précieux partenaires pour leur appui essentiel dans la mise en œuvre de l'événement et la production de cette publication : SUCO, le CCCI et Oxfam-Québec. Merci à nos partenaires financiers pour leur confiance: l'Agence canadienne de développement international (ACDI), Patrimoine Canada, le Centre de recherche en développement international (CRDI), la Centrale des syndicats nationaux (CSN), Droits et Démocratie ainsi que le Ministère des relations internationales du Québec (MRI).

Rita Soares Pinto
Fréda Thélusma
Julie Martineau

À titre personnel, je tiens à remercier la Fondation Walter et Duncan Gordon qui a cru à ce projet dès ses débuts. Son programme de Bourse Gordon - Citoyens du monde a été un moteur essentiel pour la concrétisation de cette conférence et de ses actes. En particulier, un grand merci à Natasha Sawh, Marjan Montazemi et Patrick Johnston de la Fondation pour leur confiance, leur appui indéfectible et pour avoir bâti un programme de bourse aussi pertinent.

Un grand merci à Joanna Kerr pour avoir joué son rôle de mentor avec autant de passion, de créativité et de générosité. À Fréda Thélusma et Julie Martineau, coordonnatrices du CQFD de l'AQOCI, pour avoir été les meilleures co-équipières que l'on peut espérer pour une telle aventure ainsi que pour leur amitié. Un grand merci à toutes les membres passionnées du CQFD de même qu'à Sylvie Perras, Dana Stefov et Marie-Pierre Arsenault pour leur engagement à mes côtés.

Je tiens également à remercier SUCO et Oxfam-Québec, mes deux employeurs pendant la période de ce projet, pour leur appui et la confiance accordée. En particulier, un grand merci à mes anciens et anciennes collègues : Linda Gagnon, Suzanne Guay, Bernard Aubin, Tonga Huynh, Bernard Bohmert, toute l'équipe de SUCO au Mali ainsi qu'à Denise Byrnes pour leur collaboration à ce projet.

Finalement, un grand merci aux nombreuses personnes qui ont partagé avec beaucoup de générosité leurs visions et leurs savoirs, dans le cadre de mes activités de recherche au Canada et au Mali. Il serait impossible de citer ici toutes ces personnes dont l'engagement pour les droits des femmes et l'égalité entre les sexes ont été et demeurent source d'inspiration mobilisatrice.

Rita Soares Pinto



MOTS D'INTRODUCTION

Fondation Walter & Duncan Gordon

Madame Natasha Sawh

Gestionnaire de programmes, Citoyenneté mondiale

Chers et chères collègues,

La Fondation Walter et Duncan Gordon (WDGF) est enchantée d'apporter son soutien à la conférence *Droits des femmes et égalité entre les sexes dans la coopération canadienne : défis et perspectives* et à la réalisation de ce document, par l'entremise des Bourses Gordon – citoyens du monde de la Fondation. Créée en 1965, la WDGF est un organisme subventionnaire autonome qui se consacre à l'élaboration de politiques publiques judicieuses et novatrices.

Pour situer le contexte, les bourses Gordon – citoyens du monde de la Fondation ont vu le jour en 2006 pour appuyer les jeunes chefs de file du Canada qui ont à cœur d'améliorer le rôle du Canada dans le monde et qui se sont résolument engagés en ce sens. À plus long terme, le programme de bourses vise à former un groupe de Canadiennes et de Canadiens possédant une compréhension profonde des enjeux stratégiques mondiaux et qui seront en mesure d'agir comme chefs de file au sein d'organismes non gouvernementaux ou encore des secteurs privé et public. À cette fin, la bourse offre une allocation, l'accès à un mentor et des possibilités de formation portant sur les politiques, l'élaboration de stratégies et la mise en réseau.

Rita Soares Pinto comptait parmi les neuf titulaires de bourses citoyens du monde en 2007. Nous avons été ravis de voir se réaliser cette conférence, conçue dans le cadre de son travail de boursière. La volonté de Rita de faire progresser l'égalité entre les sexes dans le cadre des interventions de développement international du Canada — en repérant les meilleures pratiques chez les partenaires du développement du Nord et du Sud, en faisant appel à la concertation pour façonner une solide communauté de pratique chez les organismes de développement du Canada et, évidemment, en pilotant l'organisation de cette conférence pour en faire un lieu d'échanges sur les pratiques exemplaires, les recommandations en matière de politiques et les plans d'action — était et demeure d'une importance décisive pour améliorer l'aide du Canada et favoriser le respect universel de l'égalité et des droits de la personne.

Comme c'est le cas de la plupart des travaux portant sur le changement social, la portée de ces efforts découle d'une collaboration fructueuse entre les nombreux organismes et personnes qui y ont contribué, notamment le Comité québécois femmes et développement (CQFD) de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), et particulièrement les coordonnatrices du CQFD: la coorganisatrice de la conférence, Fréda Thélusma, et Julie Martineau, pour sa contribution précieuse à cette publication. De plus, la conférence n'aurait pas vu le jour sans la collaboration du Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI), de SUCO, d'Oxfam-Québec, des membres du comité consultatif de la conférence et de l'appui de nombreux autres partenaires financiers. Enfin, Joanna Kerr, qui a agi comme mentor de Rita durant son mandat de boursière, a aussi joué un rôle de premier plan en faisant profiter la conférence de son expertise et de son dynamisme.

Bien que les organisations de la société civile et l'ACDI aient joué par le passé un rôle de pionnières pour faire progresser l'égalité entre les sexes et l'intégrer à l'ensemble des interventions de développement, il reste beaucoup à faire pour tirer parti de ces efforts, apprendre les uns des autres, et redynamiser et repenser le travail de coopération internationale du Canada afin que la réalisation des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes en devienne une partie essentielle.

Évidemment, ce n'est pas ici que le travail débute ni qu'il prend fin. La conférence et cette publication s'inscrivent dans un programme plus vaste — au Canada et sur la scène internationale — de promotion de l'égalité entre les sexes. Dans cette optique, on voit naître au Québec et au Canada la communauté de pratique « Genre en pratique » qui aide les acteurs du développement, d'une part, à partager les politiques, les outils et l'expertise nécessaires pour s'assurer que le travail réalisé par le Canada en matière de développement international favorise les droits des femmes et l'égalité entre les sexes et, d'autre part, à plaider en leur faveur. Nous espérons que cette initiative, et d'autres encore découlant du réseautage et des échanges qu'a permis cette conférence, aideront à dynamiser le mouvement en faveur des droits des femmes et d'un développement plus harmonieux et équitable.

Pour en savoir plus sur la Fondation Walter and Duncan Gordon :
www.gordonfn.org



Association Québécoise des Organismes de Coopération Internationale (AQOCI)

Monsieur Brian Barton,

président de l'AQOCI

La thématique des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes est un sujet majeur pour l'AQOCI et ses 69 Organismes de Coopération Internationale (OCI) membres.

Nos membres dénoncent l'état d'inégalité vécu par les femmes, reconnaissent l'importance de défendre les droits spécifiques aux femmes et l'application systématique de l'approche Genre dans leurs projets de coopération internationale. Cette reconnaissance fait partie des principales chartes et déclarations de principes de notre réseau.

Ce combat pour l'égalité entre les sexes n'est pas nouveau pour l'AQOCI, qui y contribue activement depuis 25 ans.

En effet, c'est en 1984 que, stimulé par le foisonnement de réflexions et d'actions issues des forums internationaux liés à la décennie des femmes, un groupe de militantes issues d'organismes membres de l'AQOCI et de groupes communautaires du Québec ont créé le Comité Québécois Femmes et Développement (CQFD).

Au cours de ces années, le CQFD est devenu un lieu d'échanges et de réflexion critique sur les questions touchant le Genre dans le développement. Il a permis de promouvoir une vision féministe du développement et de favoriser les liens de solidarité entre les groupes de femmes du Sud et du Nord.

L'AQOCI a travaillé à influencer la réflexion et l'action, tout en restant à l'affût des nouvelles idées et des approches émergentes.

Pour son 25^e anniversaire, le CQFD est fier d'avoir collaboré à la réalisation de cette publication et à la mise en œuvre de cette conférence qui illustre, par la présence de plus de 200 participants et participantes,

la nécessité de telles opportunités de dialogue entre les différents acteurs de la coopération internationale sur la thématique de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes.

Comme l'a démontré la richesse des échanges lors des ateliers et des panels, de nombreux questionnements demeurent sur les bonnes pratiques et les voies à suivre pour faire avancer l'égalité entre les sexes dans le monde. Trouver des réponses à ces questionnements, renforcer les capacités des OCI en matière d'intégration du genre dans leurs pratiques internes et leurs programmes de développement et consolider le dialogue entre les bailleurs et les OCI sur ce sujet, voilà trois défis que le CQFD aura à cœur de relever dans les années à venir.

Cette conférence a permis de souligner l'ampleur du chemin qu'il nous reste à parcourir pour remédier aux causes structurelles qui génèrent et alimentent les inégalités de genre dans les pays du Sud. Mais elle a aussi permis de mettre en valeur le travail réalisé par des structures ressources, tel le CQFD, qui ont pour mandat d'appuyer les OCI face à ces défis. Enfin, la conférence a mis en valeur la volonté politique de nombreuses OCI de collaborer pour trouver des processus et pratiques efficaces pour l'avancement de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes.

Je souhaite que cette dynamique porte ses fruits et que les actes de cette conférence rappellent à chacun et chacune d'entre nous les constats mis en lumière en 2009 afin que nous puissions d'ici quelques années contempler le chemin que nous avons parcouru.

Je sais que nous avons une grande responsabilité de ne pas laisser les choses aller dans la même direction qu'actuellement. Je souhaite me fier à vous - et me fier à nous - pour changer les choses.

Pour en savoir plus sur l'AQOCI :
www.aqoci.qc.ca



CONTEXTE MONDIAL :

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS POUR
LES DROITS DES FEMMES ET
L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



OPPORTUNITÉS ET ADVERSITÉS :

TENDANCES MONDIALES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

■ Joanna Kerr

Directrice des politiques et de la mobilisation, Oxfam Canada

Durant toute ma carrière, j'ai cherché à exercer une influence sur la coopération internationale afin de mieux appuyer les programmes d'action des activistes des droits des femmes et des organismes du Sud, dans le but de promouvoir et de défendre les droits de la personne et l'égalité entre les sexes, et d'instaurer la justice sociale et économique pour toutes et tous. J'ai été une chercheuse, une activiste, une praticienne et une donatrice.

Forte de cette perspective, je peux dire sans l'ombre d'un doute à quel point cette rencontre est importante. Quelle est la dernière fois où un groupe comme celui-ci s'est réuni durant deux jours pour se pencher sur un programme d'une telle portée? Pourquoi aura-t-il fallu tant de temps pour y arriver? Et quelles seront les implications pour les femmes et les filles de la planète si, en quittant ces lieux, nous ne changeons pas la nature de la coopération internationale canadienne?

En ce moment même, il se déroule un événement marquant de l'histoire au sud de la frontière¹; or, je crois vraiment que nous pouvons nous-mêmes marquer l'histoire ici. On peut fort bien imaginer que dans trois ans, lorsque nous songerons à cette rencontre, nous nous souviendrons que c'est là que le vent a tourné et que les droits des femmes ont retrouvé leur place en haut de l'ordre du jour. Qu'il en soit ainsi et mettons-nous au travail!

Cette conférence s'ouvre par un panel qui situe le contexte : la perspective globale. Il s'agit de dépeindre un paysage de la coopération internationale en pleine évolution et de décrire

comment ces tendances mondiales influent sur les efforts que nous déployons pour promouvoir les droits des femmes et des filles à l'échelle mondiale.

Pour ce faire, je tenterai de répondre à trois questions :

1. La première que je me plais à poser est toute simple : « Où est l'argent pour les droits des femmes et l'égalité entre les sexes? »
2. Ensuite : « Quelles sont les tendances actuelles en matière de coopération internationale qui accélèrent ou entravent les progrès de notre programme d'égalité? »
3. Troisièmement : « Que se passe-t-il dans le domaine de la coopération internationale concernant deux enjeux clés relatifs aux droits des femmes : la violence faite aux femmes et la pauvreté? »

1. Où est l'argent pour les droits des femmes et l'égalité entre les sexes?

Bon nombre d'entre vous savent que j'ai travaillé à AWID (Association pour les droits de la femme et le développement) pendant de nombreuses années, où j'ai notamment participé à une importante initiative appelée « *FundHer, Money Watch for Women's Rights* ». Ce programme de recherche-action visait à déterminer quelle était la situation sur le plan du financement des travaux relatifs à l'égalité des sexes à l'échelle mondiale.

¹ Référence à l'investiture de Barack Obama en tant que président des États-Unis le 20 janvier 2009.

Malgré l'abondance de politiques et de lois, il s'agissait de savoir s'il y avait de l'argent pour les appliquer. Anecdotiquement, nous savions que des groupes de femmes partout au monde étaient en mode de survie, mais quelle en était la cause? Les gouvernements hésitaient-ils à financer leurs promesses? Qui plus est, pourrions-nous exercer une influence tant sur les stratégies d'organisation des femmes que sur les bailleurs de fonds afin de garantir un financement plus abondant?

La recherche a produit des données étonnantes. Sur les près de 1 000 organismes de défense des droits des femmes recensés en 2006² :

- les deux tiers avaient un budget annuel inférieur à 50 000 \$US;
- le tiers avait un budget inférieur à 10 000 \$US;
- en 2005, le revenu global de 729 organismes de défense des droits des femmes n'était que de 76 millions \$US;
- depuis 2000, près de la moitié avait connu des réductions de leur financement;
- les organismes ont dit qu'il faudrait doubler leur budget pour accomplir le travail nécessaire, ce qui témoigne d'un cercle vicieux : les bailleurs de fonds croient que les groupes sont trop petits pour en recevoir davantage.

Deux années plus tard, en 2008, l'AWID a répété cette recherche :

- les organismes avaient les mêmes petits budgets;
- en 2007, 705 organismes avaient un revenu total de 114 millions (mais les hausses de fonds étaient octroyées aux plus gros organismes);
- les plus importantes sources de financement étaient respectivement les organismes bilatéraux et les ONG internationales;
- le gouvernement du Canada (par l'entremise de l'ACDI et des fonds des ambassades) arrivait au douzième rang

Quelle est la dernière fois où un groupe comme celui-ci s'est réuni durant deux jours pour se pencher sur un programme d'une telle portée? Pourquoi aura-t-il fallu tant de temps pour y arriver?

des bailleurs de fonds versant le plus de subventions aux groupes de défense des droits des femmes; Oxfam International était quatrième tandis que le Global Fund for Women arrivait au premier rang.

2. Quelles sont les tendances en matière de financement des secteurs et de la coopération internationale qui pourraient agir comme accélérateurs ou comme inhibiteurs? Comment peut-on expliquer ces données?

En ce qui concerne les inhibiteurs, la diminution des ressources dépend de nombreuses causes, notamment :

- la dépolitisation et l'« évaporation » des priorités en matière d'égalité entre les sexes chez les bailleurs de fonds bilatéraux, par l'entremise de *l'intégration du genre*³ mise en œuvre de manière partielle;
- les nouvelles modalités de l'aide privilégiaient de plus en plus le soutien budgétaire (de gouvernement à gouvernement) et délaissaient graduellement l'appui à la société civile;
- l'influence des priorités des gouvernements conservateurs, par exemple ici même au Canada;
- le caractère « passé » des questions relatives au genre et aux droits des femmes;
- des fondations qui trouvent plus facile et efficace d'octroyer de plus grosses subventions à des organismes qui ont la capacité de les utiliser.

² Joanna Kerr, *Financial Sustainability of Women's Movements Worldwide*, l'Association pour les droits de la femme et le développement, 2007.

³ Le concept anglais « Gender mainstreaming » est traduit dans l'ensemble du document par « Intégration du genre ».

Les accélérateurs comprennent ce qui suit :

- les bailleurs de fonds comme les ONG et les organismes bilatéraux prennent conscience de la pertinence d'appuyer des initiatives axées sur les femmes et des organisations de femmes (en partie à cause des échecs reconnus de l'approche de l'intégration du genre), à mesure que de tels fonds supplémentaires deviennent disponibles;
- la présence et le rôle accrus des fonds destinés aux femmes;
- l'augmentation du financement par les entreprises, particulièrement celles qui interviennent en faveur de la « responsabilité sociale », ce qui offre d'énormes possibilités aux organismes qui peuvent éviter les embûches liées au fait d'associer leur image à celle d'entreprises;
- les fonds destinés aux Objectifs du Millénaire du Développement (plus de 70 millions d'euros) et le leadership des Pays-Bas.

Il existe d'autres tendances marquantes qu'il faut analyser en profondeur dans ce contexte changeant, y compris l'importance accordée à l'« impact », le rôle de plus en plus important des réseaux, et le rôle des célébrités et des entreprises philanthropiques⁴.

a) La recherche d'impact

La recherche d'impact est une nouvelle tendance marquante inscrite au programme de nombreux bailleurs de fonds, et qui se reflète certainement dans l'aide canadienne. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un nouveau phénomène, on a mis de plus en plus l'accent sur les méthodologies d'évaluation, sur les méthodes qui permettent d'accentuer l'impact et sur les moyens à prendre pour tirer les leçons de nos interventions d'aide. Par exemple, de multiples recherches ont montré que les subventions qui permettent aux bénéficiaires d'avoir le plus d'impact comportent ce qui suit :

- l'octroi de subventions plus importantes et à plus long terme, assorti d'un soutien général en matière de fonctionnement;

- l'octroi de subventions pour le renforcement des capacités et le recours à l'effet de levier pour obtenir le soutien d'autres bailleurs de fonds;
- l'octroi de bourses à des leaders organisationnels pour leur permettre d'explorer l'innovation;
- l'offre de subventions sous forme de marges de crédit;
- la mise en rapport de particuliers et de groupes qui poursuivent un but commun, d'un secteur à l'autre, pour susciter l'apprentissage et la collaboration⁵.

Le nouveau livre de Diana Leat, intitulé *Just Change: Strategies for increased philanthropic impact*⁶, montre que le changement à long terme exige de la persévérance et qu'il faut donc appuyer les organisations en conséquence.

Le Centre for Effective Philanthropy a constaté que les fondations ont plus d'impact si elles incarnent les qualités que les bénéficiaires de subventions apprécient le plus chez leurs bailleurs de fonds, à savoir :

- une interaction avec des membres du personnel du bailleur de fonds qui sont justes, attentifs et accessibles;
- des buts et objectifs clairement partagés entre le bailleur de fonds et ses bénéficiaires de subventions;
- la connaissance du terrain, par exemple des droits des femmes et des mouvements de femmes à l'échelle planétaire⁷.

Ce qui est encore plus important, selon David Bonbright, de Keystone :

« Les relations entre une organisation et ses bénéficiaires et d'autres intervenants sont un important facteur de prédiction de l'efficacité et de l'impact de cette organisation⁸. »

⁴ Certaines parties de la prochaine section sont tirées d'une analyse préparée par l'auteure pour Mama Cash.

⁵ Stephanie Clohesy, *Re-shaping Social Change Philanthropy: Twelve Issues*, Women's Funding Network, 2008.

⁶ Diana Leat, *Just Change: Strategies for increased philanthropic impact*, Association of Charitable Foundations in London, 2008.

⁷ The Centre for Effective Philanthropy, *In Search of Impact: Practices and Perception in Foundations' Provision of Program and Operating Grants to Nonprofits, 2006*. Fondé sur une vaste étude et des sondages auprès de quelque 20 000 bénéficiaires de subventions octroyées par 163 fondations aux États-Unis.

⁸ David Bonbright, *Making social investment decisions: what do we need to know dans Alliance*, volume 12, no 4, décembre 2007.

Que penser de tout cela? Pour mieux appuyer les droits des femmes en matière de coopération internationale, nous devons intégrer des systèmes d'apprentissage qui permettent de partager nos enseignements et de les appliquer aux programmes. Deuxièmement, les relations comptent. La façon dont nous établissons des relations entre les bénéficiaires de subventions et les bailleurs de fonds ainsi qu'entre les partenaires a une relation directe et favorable sur l'impact du travail.

b) Un rôle accru pour les réseaux

En ce qui concerne la recherche de résultats, on observe de plus en plus une autre tendance marquée au sein des organismes de financement et des organismes sans but lucratif : le recours aux réseaux. Les bailleurs de fonds et les ONG font appel à des réseaux pour accroître leur effet de levier et exercer un impact plus prononcé afin d'appuyer leur apprentissage mutuel et de renforcer les capacités de leurs bénéficiaires par l'entremise, entre autres, de méthodes de réseautage. Étant donné la montée du réseautage social, il devient plus important de savoir quel est le meilleur mode de fonctionnement pour les réseaux?

En fait, selon un numéro récent de la *Stanford Social Innovation Review*,

[...] certains des organismes sans but lucratif les plus efficaces au monde sont réseautés. Ils diffèrent des organismes sans but lucratif traditionnels dans la mesure où ils tournent leur regard vers l'extérieur plutôt que vers l'intérieur. Ils accordent la priorité à leur mission; l'organisation vient au deuxième rang. Pour gouverner, ils préfèrent la confiance au contrôle. Ils coopèrent à titre de nœuds égaux dans une constellation d'acteurs plutôt que de s'en remettre à un carrefour central pour commander à partir du sommet¹⁰.

Les bailleurs de fonds comme les ONG et les organismes bilatéraux prennent conscience de la pertinence d'appuyer des initiatives axées sur les femmes et des organisations de femmes (en partie à cause des échecs reconnus de l'intégration du genre).

Qu'est-ce que cela signifie pour nous? En fin de compte, nous devons créer et renforcer des réseaux ici au Canada et partout dans le monde pour en arriver à l'égalité entre les sexes. Pour ce faire, il faut les bâtir, les financer et les utiliser plus efficacement.

c) L'association avec des célébrités

Une autre tendance lourde qui a pris de l'ampleur au cours de la dernière décennie est l'engagement des célébrités en faveur de la « cause du tiers monde ». La bande Pitt-Jolie, Madonna, Oprah, Bono et Keyes, qui obéit en partie à une stratégie de marketing et en partie à une auto illumination, confère à ces enjeux un caractère très « tendance ».

Bien que nous ayons besoin d'ambassadeurs et ambassadrices pour ouvrir des portes et faire connaître à tous et toutes les injustices flagrantes perpétrées aujourd'hui dans le monde, une association trop étroite avec ces approches à la mode ne va pas sans risques dans la mesure où la plupart d'entre elles manquent tout simplement de profondeur. Dans son récent éditorial, la présidente de *Women in Development Europe*, Wendy Harcourt, soutenait ce qui suit :

« Il n'y aura pas de vrai changement si nous ne sommes pas rigoureusement honnêtes au sujet des contributions fort différentes, sur le

⁹ Stephanie Clohesy, *Re-shaping Social Change Philanthropy: Twelve Issues*, *Women's Funding Network*, 2008.

¹⁰ Jan Wei-Skillern et Sonia Marciano, *The Networked non-profit*, *Stanford Social Innovation Review*, printemps 2008.

plan de la culture et de l'économie politique, d'Amartya Sen et d'Angelina Jolie, de Bill Gates et de Ban Ki-Moon. Nous vivons dans un monde qui décerne le prix Nobel de la paix conjointement à Al Gore et au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. La plupart des gens se souviendront qu'Al Gore a remporté le prix. Mais c'est un engagement public décisif dans le travail aussi sérieux qu'important du GIEC qui fera changer les choses¹¹ ».

Cela signifie que nous devons reconnaître qu'il y a plus d'acteurs en jeu, qui utilisent des approches plus populaires pour faire changer les choses. Nous devons reconnaître que les droits des femmes font partie de leurs messages, mais nous devons multiplier les efforts pour montrer qu'il n'y a malheureusement pas de solutions miracles.

3. Qu'advient-il de la coopération internationale dans l'optique de certains problèmes critiques concernant les droits des femmes tels que la violence faite aux femmes et la pauvreté?

a. Violence faite aux femmes

De nos jours, il semble que tous les gros bailleurs de fonds se bousculent pour financer quelque chose qui a trait à la violence faite aux femmes et que tout le monde veut appuyer les grandes campagnes portant sur cette question (Oxfam, Amnistie, UNIFEM, etc). Entre-temps, des groupes de femmes partout dans le monde continuent de mettre en œuvre une foule de stratégies, qu'il s'agisse d'étayer l'engagement communautaire par l'entremise de la mobilisation et de l'éducation publique, de campagnes médiatiques, de création de partenariats avec la police et le système judiciaire, ou du développement du soutien public et institutionnel grâce à la recherche et au plaidoyer en faveur de réformes juridiques. Il faut que la coopération internationale reconnaisse que les causes de la violence doivent faire l'objet de financement et d'attention; pour prévenir

la violence, il faut mettre un terme à la discrimination et à la pauvreté, et bâtir des communautés et des environnements en santé. Malheureusement, étant donné qu'on accorde tellement d'attention à la violence sexuelle, de fortes sommes servent à financer des travaux dans ce domaine sans qu'on s'attaque au continuum de la violence. Nous savons que les Rwandaises sont maintenant davantage victimes de violence qu'avant le génocide. Nos interventions dans ce domaine doivent donc être beaucoup plus holistiques.

b. Pauvreté et autonomisation économique

Comme je m'intéresse aux questions relatives au genre et à la pauvreté aux niveaux macro et microéconomique depuis le début des années 1990, c'est ce domaine de concentration qui me désillusionne le plus. Rosalind Eyben, de l'Institute of Development Studies, vient d'écrire un article qui confirme cette tendance : « Le passage de la politique et du discours du développement à une croissance axée sur le marché, au détriment de l'égalité entre les sexes, est une régression qui pose de nouveaux défis¹² ». La Banque mondiale et de nombreux gouvernements puissants en sont revenus à promouvoir l'égalité entre les sexes à titre de « démarches économiques intelligentes ». Ce faisant, ils incitent tous les organismes de microfinance, qui voient les femmes comme des entrepreneures et des débitrices, ainsi que les décideurs, à instrumentaliser les femmes à titre de moteurs de la croissance. En fin de compte, ces stratégies ne s'attaquent pas aux causes de la pauvreté des femmes, pas plus qu'elles n'appuient leurs droits du travail (parmi lesquels la syndicalisation semble être l'une des activités les plus sous-financées); elles ne s'attaquent pas non plus aux effets extrêmement graves de la migration. Triste constat : trop peu de groupes de femmes

¹¹ Wendy Harcourt, « In hot water: the ecological politics of development », *Development*, mars 2008.

¹² [Rhttp://www.opendemocracy.net/article/making-women-work-for-development-again](http://www.opendemocracy.net/article/making-women-work-for-development-again).

luttent contre ces problèmes. Beaucoup ont perdu leur financement lorsque l'approche de l'intégration du genre battait son plein et d'autres ont tout simplement capitulé par manque de capacités. Les stratégies relatives à la justice économique pour les femmes ne sont pas des activités de production de revenu, ni de microcrédit, bien qu'il s'agisse là de mesures provisoires essentielles dans certains cas. Au moment où la crise financière et économique menace de plus en plus, il existe un profond manque de leadership dans ce domaine. Il est donc essentiel que nous investissions dans de nouveaux modes de pensée et dans des stratégies audacieuses.

Conclusion

Pour conclure brièvement, souhaitons que le travail que nous accomplirons ici et au cours des prochains jours et mois s'appuiera sur une solide analyse des tendances du contexte mondial. Réfléchissons à ce qu'il

Pour mieux appuyer les droits des femmes en matière de coopération internationale, nous devons intégrer des systèmes d'apprentissage qui permettent de partager nos enseignements et de les appliquer aux programmes.

faut faire pour avoir un impact différent. Qui plus est, prenons conscience du caractère urgent de notre mission : il est essentiel qu'on respecte les droits des femmes pour mettre un terme à la pauvreté, instaurer la paix et même stopper les changements climatiques. Que ce moment soit celui où nous revitaliserons notre mouvement.

L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES ET LES DROITS DES FEMMES EN MATIÈRE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE CANADIENNE : PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE CONTEXTUEL

■ L. Muthoni Wanyeki

Directrice générale, Kenya Human Rights Commission

On m'a invitée à parler du contexte régional et international dans lequel se déroulent les travaux relatifs à l'égalité entre les sexes et aux droits des femmes, ainsi que des défis et des possibilités que représente ce travail. Une petite mise en garde avant de poursuivre. J'ai déjà travaillé pour un réseau panafricain de défense des droits des femmes et je continue évidemment d'entretenir des relations avec le mouvement féministe sur le continent. Mais je travaille maintenant au sein d'une organisation nationale de défense des droits de la personne. Mes propos seront donc fondés davantage sur les expériences des coalitions pour la promotion des droits de la personne et des droits des femmes, particulièrement lors de deux récentes crises (l'année dernière, dans mon propre pays, le Kenya, et au Zimbabwe, où la crise se poursuit), que sur ma participation quotidienne et directe au mouvement de défense des droits des femmes dans le passé. Sur le plan de l'organisation en faveur des droits des femmes, ces crises marquent de réels reculs, non seulement sur le plan du financement pour le développement, mais aussi en ce qui a trait aux programmes en faveur d'un changement transformateur.

Le fait que le public ici présent s'attende surtout à entendre parler des changements à apporter à la coopération internationale canadienne me pose un autre dilemme. Il importe de dire certaines choses au sujet de l'argent affecté aux droits des femmes et à l'égalité entre les sexes. Mais je veux aussi m'intéresser à ce qui constitue une discussion interne pour les praticiens et praticiennes des droits des femmes, une discussion délicate à avoir

entre le Nord et le Sud au sujet du niveau d'organisation dans le Sud. Toutefois, je suis certaine que ces dilemmes ne vous sont pas étrangers. C'est donc une discussion à la fois de l'intérieur et de l'extérieur.

L'examen quinquennal du Programme international d'efficacité de l'aide (PIEA) et du processus en cours de Financement du développement (FD) s'est surtout concentré sur l'« offre » de financement pour le développement en matière d'égalité entre les sexes et de droits des femmes. Évidemment, ces deux processus, l'examen de Paris et le retour au FD, ont donné lieu à de multiples critiques constructives de la façon dont les nouvelles modalités de l'aide influent sur l'égalité entre les sexes et les droits des femmes partout dans le monde. Certaines de ces critiques portent sur le sens de l'appui budgétaire et sur les difficultés de suivre l'argent affecté à l'égalité entre les sexes et aux droits des femmes au sein de l'appareil d'État. Elles portent sur les approches-programme et sur ce qu'elles signifient, particulièrement pour les petites organisations de femmes. Mais elles portent aussi sur ce que cela signifie pour les plus grandes, dont le programme est axé davantage sur le plaidoyer que sur la prestation de services. Il est difficile de les intégrer à une approche-programme. Dans certains secteurs, nous savons qu'il est facile pour l'État de collaborer avec la société civile et les mouvements féministes. Dans d'autres secteurs, comme les secteurs-cadres plus importants (économie et gouvernance), la tâche est évidemment plus ardue.

Nous sommes aussi conscients que le processus FD nous rappelle les enjeux passés sous silence dans le Programme de Paris. Citons par exemple : la question persistante mais occultée de la dette occasionnée par les prêts bilatéraux et multilatéraux, les complexités et les contradictions soulevées par les conditionnalités, les entraves à la conclusion du Cycle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les problèmes soulevés par l'émergence au niveau international de lois et de politiques sur le commerce et les investissements qui s'imposent jusqu'au niveau local. Toutes ces questions ressurgissent clairement au moment où nous entamons des discussions sur le FD. Or, toutes ces préoccupations revêtent aussi des dimensions propres à l'égalité entre les sexes et aux droits des femmes.

Mais je veux concentrer ici mon attention sur les éléments liés à la « demande », qui intéressent tant le financement du développement que le travail en faveur de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes. Je ne peux parler au nom du Sud. Certains problèmes de financement du développement en Asie et en Amérique latine sont distincts de ceux de l'Afrique, particulièrement si nous nous penchons sur les pays où les grands organismes bilatéraux et multilatéraux choisissent de placer leur argent.

Bien que certains de mes propos au sujet du financement du développement s'appliqueront jusqu'à un certain point à ces régions, et nous partageons certainement les mêmes préoccupations en matière d'égalité entre les sexes et de droits des femmes, tous ne s'appliquent pas de manière universelle. Mon discours s'inscrit dans le contexte africain; c'est pourquoi je veux rappeler où nous étions tous et toutes au début de ce millénaire.

Au début du millénaire, on a formulé des hypothèses importantes au sujet de l'Afrique. Nous avons l'impression d'avoir réalisé notre

Les outils pour l'analyse comparative entre les sexes et l'intégration du genre étaient non seulement mal compris et mal utilisés, mais aussi sciemment dépolitisés de manière à ce qu'ils n'aient plus rien à voir avec l'intention première, soit la promotion des droits des femmes.

prétendue « deuxième libération ». Nous étions bien engagés sur la voie du pluralisme politique et de la libéralisation de nos économies nationales. Évidemment, les mouvements féministes contestaient cette dernière dimension. Mais on avait le sentiment qu'une plus grande ouverture politique donnait des résultats, notamment avec l'arrivée au pouvoir d'un nouveau leadership dans plusieurs pays africains de chacune des sous-régions. Il s'en est suivi une nouvelle confiance et un sentiment de légitimité qui ont permis des négociations plus égales avec les bailleurs de fonds du développement. Ces démarches ont engendré un nouveau pacte pour l'Afrique, entre ce nouveau leadership et ces bailleurs de fonds — particulièrement les membres du Groupe des huit (G8). L'échange était le suivant : une bonne gouvernance de notre part contre des augmentations considérables du financement pour le développement de la leur, comme en témoignent les accords conclus à partir du Sommet de Kananaskis — le Plan d'action pour l'Afrique du G8 et le Rapport de la Commission pour l'Afrique étant décisifs à cet égard. Ce nouveau pacte a été pris en compte à l'extérieur du G8, dans des processus connexes tant des Nations Unies (ONU) que de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), avec notamment pour conséquence le retour du financement direct des États africains aux dépens de l'appui de l'extérieur aux organisations de la société civile, y compris les organisations

de femmes, qui avaient lutté tout au long des années 1990 en faveur de la démocratie, de la gouvernance et des droits de la personne.

C'est cette société civile émergente (autonome au sens d'autonomie à l'égard de l'État africain et pas nécessairement à l'égard du soutien de l'extérieur) qui avait formulé la majorité des nouvelles exigences en termes de démocratie et de droits de la personne plutôt que de faire valoir les droits de la personne et les droits des femmes comme des enjeux liés à des besoins fondamentaux.

Le travail relatif à l'égalité entre les sexes et aux droits des femmes avait aussi été récupéré, par l'entremise du Processus de Beijing et de son examen quinquennal, par l'État africain avec l'avènement de l'analyse comparative entre les sexes et de l'*intégration du genre*¹⁴ comme stratégie mise en avant à l'origine pour faire progresser les droits des femmes.

Ces deux virages — le virage en faveur de l'État africain sur le plan du financement pour le développement et le virage en faveur de l'analyse comparative entre les sexes et de l'*intégration du genre* — posaient des dilemmes :

- d'une part, les mouvements féministes de l'Afrique ont toujours, à l'instar du reste de la société civile, plaidé en faveur du retour à l'État dynamique (sur le plan du développement), ce que laissait présager cette reprise du rôle de l'État sur la scène du financement pour le développement;
- d'autre part, à mesure que le Processus de Paris progressait sur le terrain, il devenait évident que les nouveaux États démocratiques, qui n'avaient pas de solides antécédents de coopération avec la société civile fondés sur une critique constructive, n'étaient pas en mesure de travailler de manière efficace avec la société civile, sauf dans des dossiers

et des secteurs qui ne suscitaient aucune controverse et où la société civile pouvait montrer qu'elle apportait une valeur ajoutée sur le plan de la prestation des services. Par exemple, si vous intervenez contre le VIH et que vous voulez distribuer des ARV (anti-rétroviraux), pas de problème; si vous intervenez en faveur de la démocratie et que vous voulez soulever des questions au sujet de réformes fondamentales et que vous n'offrez pas d'aide juridique, ce qui constitue un service, il est plus difficile pour l'État africain de collaborer avec vous et pour vous de vous inscrire dans les approches-programme en voie d'être mises en œuvre sur le terrain.

Dans le même ordre d'idées, personne ne contestait le fait que l'État africain devait assumer ses responsabilités quant à l'avancement de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes, mais il est devenu évident que les mécanismes nationaux mis en place pour faire progresser ce programme d'égalité entre les sexes ne possédaient ni l'influence, ni le pouvoir, ni les ressources financières et humaines pour le faire. Même lorsque des ministères entiers étaient chargés de faire bouger les choses, ils n'avaient en pratique aucune capacité d'intervenir auprès des autres ministères et dans les autres secteurs. De plus, les outils pour l'analyse comparative entre les sexes et l'*intégration du genre* étaient non seulement mal compris et mal utilisés, mais aussi sciemment dépolitisés de manière à ce qu'ils n'aient plus rien à voir avec l'intention première, soit la promotion des droits des femmes. Tout cela a dégénéré en une discussion floue au contenu incertain, particulièrement dans certains des secteurs les plus importants, comme, encore une fois, l'économie.

Il y a donc des conséquences sur les deux fronts : le financement pour le développement

¹⁴ Le concept anglais « Gender mainstreaming » est traduit dans l'ensemble du document par « Intégration du genre ».

ainsi que le mouvement féministe et ce que ce dernier tente de faire.

Tout d'abord, en ce qui a trait au financement pour le développement, il a été difficile, sinon impossible, d'obtenir de l'argent pour les secteurs le plus en mal de réformes (là encore l'économie et la transformation démocratique fondamentale).

Deuxièmement, en ce qui a trait à l'égalité entre les sexes et aux droits des femmes, nous avons observé toutes sortes de conséquences, dont certaines, sans être nécessairement mauvaises, ne tiennent pas toutes leurs promesses. Je parle ici de l'émergence de groupes d'hommes en faveur de l'égalité entre les sexes et du travail portant sur la masculinité — qui auraient pu être utiles mais qui, en pratique, ont surtout cherché à « aider » les mouvements féministes plutôt que de tenir, au sujet de la masculinité, le type de discussions internes nécessaires et susceptibles d'engendrer une transformation.

Entre-temps, pour revenir aux hypothèses au sujet de notre situation en Afrique, nous n'avions pas prévu, comme l'a illustré la dernière année, les renversements dont nous avons été témoins sur le plan de la demande — en ce qui a trait tant au pluralisme politique qu'à l'économie.

Pour les bailleurs de fonds, particulièrement les organismes bilatéraux et multilatéraux qui se retrouvent engagés dans des approches-programme à plus long terme avec des États africains qui connaissent un net recul, la question est de savoir quoi faire.

Comment s'en sortir et quelles solutions de rechange mettre en place lorsque vous vous êtes engagés en faveur des nouvelles modalités de l'aide? Vous voulez travailler avec l'État africain, mais les faits tendent à démontrer qu'il est impossible de travailler avec lui.

Comment s'en sortir et quelles solutions de rechange mettre en place lorsque vous vous êtes engagés en faveur des nouvelles modalités de l'aide? Vous voulez travailler avec l'État africain, mais les faits tendent à démontrer qu'il est impossible de travailler avec lui.

Permettez-moi de décrire certains de ces reculs pour vous rappeler à quel point la situation est grave. La liste est longue, mais elle a heureusement cessé de s'allonger grâce à la tenue des récentes élections au Ghana :

- En Éthiopie, après les élections, nous avons été témoins d'arrestations massives de personnes issues des médias et de la société civile. Le gouvernement vient d'adopter une loi qui aura pour effet de rendre illégales presque toutes les organisations indépendantes de la société civile, y compris certaines des organisations de promotion des droits des femmes les plus dynamiques, parce qu'elles reçoivent leur financement de l'extérieur.
- En Ouganda, le président a réussi à manœuvrer pour obtenir un troisième mandat (en fait un mandat sans limites). Et nous avons vu, sur le plan politique, le peu de choses que la représentation des femmes en Ouganda a pu accomplir pour faire échec à ce type de recul.
- Au Nigéria, les tentatives pour obtenir un troisième mandat ont heureusement échoué, mais il y a eu des pétitions électorales à tous les niveaux, du gouverneur au président, et des problèmes de politisation des identités, particulièrement dans les régions du nord et du delta.

- Au Kenya, dont je suis originaire, nous avons assisté à des élections frauduleuses, à une violence sans précédent et à une paralysie du mouvement des femmes pour ce qui est de l'engagement dans le processus de médiation relatif aux réformes exigées, sauf en ce qui a trait à la prestation de services relatifs à la violence sexuelle perpétrée dans le cadre d'une violence généralisée.
- Au Zimbabwe, il y a eu des élections frauduleuses et une médiation sans issue ainsi que des enlèvements de personnes représentant la société civile, y compris Jestina Mokoko, une femme membre du mouvement en faveur de la paix, et de trois de ses collègues. Elle est réapparue la semaine dernière et a finalement été traduite devant les tribunaux.
- En Afrique du Sud, le président est de retour devant la cour, accusé de corruption.
- En Guinée, nous avons été témoins d'un coup d'État appuyé par le Sénégal, qui était l'un des « nouveaux chefs de file » du continent africain.
- Nous avons assisté à l'échec de processus de paix partout, y compris en République démocratique du Congo (RDC) et en Somalie, avec une violence flagrante et généralisée contre les femmes en RDC et les dilemmes posés en Somalie par la politisation des identités (fondamentalismes).

On est loin de l'avenir prometteur que nous croyions pouvoir envisager au cours des années 1990.

Tous ces exemples montrent, en ce qui a trait au programme de promotion de droits des femmes, les limites auxquelles on se heurte lorsqu'on aborde la participation politique des femmes surtout en termes quantitatifs — qui, bien que nécessaires sur le plan démographique, ne

suffisent tout simplement pas pour façonner le rétablissement de la démocratie et réaliser des progrès en ce sens.

Une question sur laquelle nous devons nous concentrer au cours de cette rencontre est : comment aider les femmes des zones ou des régions où nous intervenons à élaborer des programmes communs d'action, des programmes d'action féministes pour une transformation démocratique ?

Nous avons été témoins de reculs sur le front économique, par exemple les récentes crises alimentaire et pétrolière, dont je ne traiterai pas ici puisque d'autres panels aborderont ces questions.

Mais je répète que la réponse de l'État africain a été problématique. La réponse immédiate veut que nous ayons besoin de faire quelque chose pour les pauvres. Nous allons revenir aux subventions, mais de manière incohérente quant à la direction économique globale que l'État africain dit vouloir emprunter. Ces nouvelles subventions sont assorties de modalités qui sont hors de la portée des couches de plus en plus denses de lois et politiques anticorruption (le Kenya, par exemple, en réaction aux crises alimentaires et pétrolières, a réintroduit les subventions, ce qui a précipité deux nouveaux et spectaculaires scandales de corruption). Pourtant, on refuse encore de reconnaître qu'il faut s'engager dans la modification des principes essentiels de l'économie — en s'attaquant aux politiques monétaires et fiscales sous-jacentes — ou même dans la reconnaissance qu'ils ont des répercussions sur la capacité de lutter durablement contre ces crises. Il ne suffit pas d'augmenter les affectations budgétaires pour lutter contre ces crises économiques : cette façon de penser a aussi été l'une des principales faiblesses des efforts pour la budgétisation sensible au genre.

Dans le cas des femmes, nous avons aussi été témoins d'une relance du microcrédit comme stratégie de la part des principaux fournisseurs de crédit nationaux et internationaux. La position du mouvement féministe ne s'est jamais démentie : le microcrédit peut être important pour améliorer les revenus et les moyens de subsistance des femmes à titre individuel, mais il ne suffit pas, à lui seul, pour transférer les questions d'accès et de contrôle au niveau des ménages ou pour assurer une redistribution à l'échelle nationale.

Et maintenant? Du côté de l'offre, si nous persistons à octroyer le financement pour le développement par l'entremise de l'État africain, de quelle façon pouvons-nous assurer que les enjeux et secteurs controversés soient pris en compte? Nous pourrions utiliser des fonds communs pour la société civile, pour les droits des femmes et ainsi de suite. Mais nous devons repenser la façon dont nous utilisons les mécanismes sur la condition féminine et pour *l'intégration du genre* et l'avancement des droits des femmes dans tous les secteurs. Nous devons continuer de nous concentrer sur les droits des femmes et nous demander comment financer/appuyer la participation politique des femmes au-delà de l'aspect quantitatif (nombres de femmes présentes en politique). Il nous faut insister pour que, si nous choisissons de travailler avec les hommes

Une question sur laquelle nous devons nous concentrer au cours de cette rencontre est : comment aider les femmes des zones ou des régions où nous intervenons à se donner des programmes communs d'action, des programmes d'action féministes pour une transformation démocratique ?

sur les questions d'égalité entre les sexes et de masculinité, ce travail soit transformateur et ait un impact positif sur les droits des femmes. Nous devons nous pencher sur la réforme démocratique et aussi sur l'économie (je parle ici d'interventions concernant les cadres macroéconomiques et de ce qui devrait leur arriver à ce moment-ci). Nous devons aussi nous questionner sur la signification de l'implication des nouveaux acteurs dans le financement du développement : la Chine, l'Inde et les États du Golfe.

En ce qui a trait à la demande, nous devons nous recentrer sur la démocratie et revenir à nos interrogations fondamentales (du niveau international au niveau national) sur l'actuelle crise économique et ce qu'elle signifie pour notre programme de promotion des droits des femmes.

L'EFFICACITÉ DE L'AIDE DANS LA FOULÉE DE LA CRISE FINANCIÈRE MONDIALE : IMPLICATIONS POUR LA PROMOTION DES DROITS DES FEMMES

■ Rose Mensah-Kutin

Directrice générale, Abantu for Development

Introduction

Cette présentation porte sur le programme d'efficacité de l'aide et ses défis pour le mouvement féministe, particulièrement dans le contexte de l'actuelle crise économique et de ses implications pour la promotion des droits des femmes, surtout en Afrique.

Implications des nouvelles modalités de l'aide pour l'égalité entre les sexes

À l'instar des autres documents économiques mondiaux, avant le Troisième Forum de haut niveau d'Accra, la Déclaration de Paris ne prévoyait à peu près rien pour lutter contre les fondements de la nature sexospécifique de la pauvreté ou de la croissance. De nombreuses personnes qui militent en faveur des droits des femmes ont donc qualifié le document d'insensible aux inégalités entre les sexes, ce que permet de constater clairement un examen des principes de la Déclaration de Paris. En ce qui a trait à l'harmonisation, par exemple, on a relevé trois types d'écarts en matière d'égalité entre les sexes :

- revoir les priorités nationales, en fonction des différents intérêts des bailleurs de fonds, conduirait certainement à marginaliser encore davantage les préoccupations relatives à l'égalité entre les sexes et à l'égalité sociale;
- la volonté politique exprimée en faveur d'une réforme du secteur public n'est pas assortie d'un engagement correspondant en faveur de l'égalité entre les sexes comme but du développement;

- il existe des preuves concrètes d'une réduction des ressources affectées à l'égalité entre les sexes et à la promotion des droits des femmes dans les allocations budgétaires, comme le montre clairement le cas de l'appareil national chargé de la condition féminine au Ghana.

En invoquant le principe de l'appropriation nationale, on a largement écarté les voix et les points de vue des femmes, à l'échelle tant nationale qu'internationale, dans l'élaboration des politiques et des processus financés au moyen de l'aide. On n'a pas non plus réussi à mettre en place des processus préparatoires aptes à définir les priorités budgétaires nationales de manière à intégrer pleinement les besoins et les préoccupations des femmes.

Le pilier de l'harmonisation n'a pas non plus réussi à garantir une pleine intégration aux priorités nationales des priorités en matière de droits des femmes.

Le principe de responsabilisation mutuelle nuit à l'avancement de l'égalité entre les sexes puisqu'on n'a mis en place aucun cadre de responsabilisation axé sur les engagements clairs pris dans la CEDEF¹⁵, dans le Programme d'action de Beijing et dans les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Enfin, étant donné que l'efficacité de l'aide s'est concentrée avant tout sur les procédures institutionnelles de décaissement et de comptabilité, et non sur les résultats ou les impacts, les groupes de promotion des droits

¹⁵ La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) a été adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1979.

des femmes ont éprouvé de la difficulté à exiger que leurs gouvernements leur rendent des comptes.

Le Programme de financement du développement (FD) de l'ONU

Les processus de promotion du développement de l'ONU ont vu le jour presque parallèlement à la Déclaration de Paris et au Programme d'efficacité de l'aide. En mars 2002, les Nations Unies ont élaboré le Consensus de Monterrey, qu'on considère comme l'un des énoncés les plus exhaustifs et documentés des principes du développement dont ont convenu des pays tant développés qu'en développement. Les six domaines thématiques sont les suivants : la mobilisation des ressources nationales, les courants de capitaux privés, le commerce, l'aide, la dette et les problèmes systémiques internationaux. Le premier examen intergouvernemental de haut niveau de l'intégralité du Consensus de Monterrey a eu lieu du 29 novembre au 2 décembre 2008 à Doha, au Qatar.

Bien que la Conférence de Monterrey ait été motivée par les crises financières des années 1990 en Asie et en Amérique latine, elle a aussi tenu compte des crises perçues en matière de développement et du besoin d'examiner la pénurie des ressources dont les pays avaient besoin pour atteindre les buts de développement convenus à l'échelle internationale, y compris : les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la réduction de moitié du nombre de personnes vivant dans une pauvreté extrême avant 2015, l'amélioration des conditions sociales telles que la santé et l'éducation, l'emploi, l'augmentation des niveaux de vie, l'appui à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes, et la protection de l'environnement. À cette fin, de nombreuses organisations de la société civile s'élèvent contre le renforcement

À l'instar des autres documents économiques mondiaux, avant le Troisième Forum de haut niveau d'Accra, la Déclaration de Paris ne prévoyait à peu près rien pour lutter contre les fondements de la nature sexospécifique de la pauvreté ou de la croissance.

du pouvoir des pays et des institutions donatrices, et préconisent plutôt la création d'une nouvelle architecture financière inclusive, participative et démocratiquement responsable envers les citoyens et citoyennes, sous la direction de l'ONU. Elles se prononcent aussi en faveur d'institutions et de mécanismes susceptibles de recourir aux normes et aux traités internationaux en matière de droits de la personne pour régler les problèmes d'endettement, éliminer les conditionnalités néfastes et s'attaquer aux causes profondes de la détresse humaine, de l'inégalité entre les sexes et du sous-développement.

Toutefois, la plupart des pays du Nord ne sont pas engagés activement dans un débat exhaustif de haut niveau sur le financement du développement, comme on a pu le constater clairement lors de la conférence d'examen à Doha, en novembre de l'année dernière, où de nombreux pays n'auraient pas été représentés par leur chef d'État.

Crise financière et répercussions

C'est dans ce contexte que les groupes de la société civile ont accueilli avec consternation l'attitude de la communauté mondiale à l'égard de la crise financière. La réaction rapide et massive des gouvernements des pays les plus riches pour renflouer les banques et les institutions financières privées auxquelles ils ont accordé plus de 3 billions \$US, sous forme de garanties publiques et de fonds, contraste nettement avec le refus de réagir directement et concrètement aux

niveaux inacceptablement élevés de pauvreté, de marginalisation et de discrimination que connaissent les citoyens et citoyennes, surtout dans les pays pauvres et particulièrement en Afrique.

Renforcement du mouvement et demandes des groupes de femmes

L'important rôle que les organisations de la société civile ont joué dans les processus de la Déclaration de Paris et de l'efficacité de l'aide a mis en relief la pertinence critique du renforcement des mouvements pour orienter et concrétiser le changement. Ainsi, le Forum de haut niveau (FHN3), qui s'est déroulé à Accra, au Ghana, du 2 au 4 septembre 2008, est devenu la première occasion pour les bailleurs de fonds, les pays partenaires et les organisations de la société civile (OSC) de se concerter pour faire le point sur les progrès réalisés dans la poursuite des buts de la Déclaration de Paris et de convenir d'un nouveau « programme d'action ». Par conséquent, diverses OSC ont organisé des processus pour s'assurer que leurs points de vue, leurs expériences et leurs propositions alimentent et influencent la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Dans tous ces processus, les enjeux que mettent en avant les groupes et les réseaux de promotion des droits des femmes ont été très peu pris en compte. De plus, les organismes de promotion des droits des femmes possédaient peu de connaissances sur le Programme d'efficacité de l'aide, ce qui aurait pu leur permettre de s'engager activement dans le processus. Le Network for Women's Rights in Ghana (NETRIGHT) s'est donc positionné stratégiquement et a travaillé avec des groupes internationaux de promotion des droits des femmes tels que l'AWID, IGTN, DAWN, WIDE et FEMNET pour organiser un Forum international des femmes à Accra, le 30 août 2008. Plus de 200 organismes de promotion des droits des femmes ainsi que des défenseurs des droits à l'égalité entre les sexes et des spécialistes de toutes les régions du monde

ont assisté au Forum international des femmes à Accra, pour discuter de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. À la fin de la rencontre, le groupe a publié une déclaration en 14 points invitant les bailleurs de fonds et les gouvernements à s'engager en faveur de l'égalité entre les sexes et à intégrer des mesures concrètes au Programme d'action d'Accra (PAA). Les femmes présentes à ce forum ont aussi produit un ensemble d'indicateurs différents pour suivre les progrès accomplis dans l'instauration de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre du Programme d'efficacité de l'aide. Cet investissement a donné des résultats puisque les femmes ont aussi pu inclure un langage sexospécifique tant dans la déclaration des OSC que dans celle du PAA; elles ont aussi pu participer activement à l'événement parallèle organisé par les OSC, du 31 août au 1er septembre 2008, ainsi qu'au FHN3 (du 2 au 4 septembre 2008), et intervenir dans les processus de planification et de négociation.

La constance dont ont fait preuve les réseaux de femmes et d'autres acteurs de la société civile dans le cadre de leurs interventions dans les processus d'élaboration des politiques a aussi occupé une place de choix dans le processus d'examen du financement pour le développement, afin de s'assurer qu'on comble les lacunes du Consensus de Monterrey relatives aux engagements en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes. Les groupes de la société civile n'ont dû ménager aucun effort pour empêcher la réduction de l'importance du FD et de l'ONU dans la gouvernance économique mondiale. Tout en reconnaissant le recours à un langage sensible à la sexospécificité dans la Déclaration de Doha de 2008, la déclaration des groupes de femmes signalait la « primauté des Nations Unies comme lieu d'un processus multipartite ouvert et concluant

offrant un espace institutionnel aux organismes de promotion des droits de la femme et aux défenseurs de l'égalité entre les sexes dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey ».

La voie à emprunter

La voie à emprunter prend la forme d'un programme international de développement qui intègre l'égalité entre les sexes au travers du renforcement de la participation à la prise des décisions centrales. Cela passe par des processus de consultation dans lesquels interviennent tous les acteurs : les gouvernements, la société civile, les groupes de défense des droits des femmes et les partenaires de développement. En conclusion, l'efficacité de l'aide doit être en harmonie avec l'efficacité du développement. Nous devons continuer d'établir des liens entre les accords internationaux, les réalités nationales et la promotion de l'égalité entre les sexes. Nous devrions aussi nous baser sur notre expérience de l'engagement auprès des processus de l'efficacité de l'aide et du FD, en examinant la mesure dans laquelle les bailleurs de fonds

De nombreuses organisations de la société civile s'élèvent contre le renforcement du pouvoir des pays et des institutions donatrices, et préconisent plutôt la création d'une nouvelle architecture financière inclusive, participative et démocratiquement responsable envers les citoyens et citoyennes, sous la direction de l'ONU.

et les gouvernements respectent les engagements convenus sur le plan international, et fournir de précieuses connaissances sur les relations entre les bailleurs de fonds et l'État. En tenant un débat plus critique sur les enjeux relatifs à la souveraineté nationale, aux droits fondamentaux, aux droits et responsabilités des citoyens et citoyennes, et au rôle décisif du mouvement des femmes pour faire avancer les causes favorables à l'égalité entre les sexes, nous ferions avancer le bien-être social, la gouvernance démocratique et la justice de genre.

PARTIE

DROITS DES FEMMES ET ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES DANS LA COOPÉRATION CANADIENNE



ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES ET MISE EN ŒUVRE DE L'AIDE CANADIENNE : UNE INTÉGRATION TRANSVERSALE EN QUÊTE DE RÉSULTATS

■ Myriam Gervais

Professeure associée, Centre de recherche et d'enseignement sur les femmes, Université McGill

Introduction

Au cours des quatre décennies d'existence de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes y ont gagné en importance tant au plan de ses priorités que de son cadre stratégique axé sur la réduction de la pauvreté. Le point culminant en a été l'adoption, en 1999, de l'égalité des sexes comme thème transversal devant être appliqué dans tous les projets et programmes de l'aide canadienne. Dans ce cadre, ma présentation vise à offrir des éléments de réponse aux questions suivantes:

1. Quel bilan peut-on dresser de la mise en œuvre de la politique de l'ACDI en matière d'égalité des genres?
2. Dans quelle mesure les résultats de développement de l'ACDI satisfont-ils à son engagement stratégique en faveur de l'égalité entre les sexes?
3. Quel est l'impact de l'aide canadienne sur la vie des femmes dans les pays en développement?
4. Où se situe l'aide canadienne par rapport au cadre d'action commun retenu lors de la quatrième conférence mondiale sur les femmes de 1995 et par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le Développement?

Une analyse des projets et programmes de l'ACDI avec un marqueur genre, appuyée en cela par des témoignages recueillis auprès de différents

intervenants et intervenantes et l'examen d'un échantillon de projets, met en évidence les limites rencontrées lors de la mise en pratique de la transversalité de cette dimension. Le bilan mitigé qui s'en dégage fait entrevoir la nécessité de rendre compte des progrès accomplis par les activités de la coopération canadienne pour transformer cette politique d'égalité en une pratique engendrant des changements significatifs sur la vie des femmes et des jeunes filles dans les pays récipiendaires.

1. Quelle place occupe la dimension genre dans le programme d'aide canadien?

Suite à la première Conférence des Nations Unies sur les femmes en 1975 qui soulignait l'absence des femmes dans les modèles de développement, l'ACDI a financé des projets orientés vers les besoins des femmes en matière de revenus, de soins de santé et d'éducation (ACDI, 1986)¹⁶. Ces projets relativement modestes au plan financier ont surtout été mis en œuvre par les ONG. Lors de la 3^e Conférence mondiale sur les femmes en 1985, les féministes activistes des pays en développement ont milité en faveur d'une approche axée sur les rapports hommes-femmes. Cette approche 'Genre et développement' s'est traduite dans le programme d'aide canadien par l'obligation de développer dans chaque projet une composante budgétaire destinée

¹⁶ ACDI, 1986. *Les femmes dans le développement. Plan d'action de l'ACDI*, Hull, ACDI, 11 p.

à lever les obstacles à la participation des femmes bénéficiaires pour assurer que les femmes bénéficient tout comme les hommes des retombées du projet. Dans ce cadre, la part de l'enveloppe du programme bilatéral consacrée à la dimension genre est ainsi passée de 1,5 % en 1986 à 15% en 1995 (ACDI, 1998)¹⁷. Cette performance, faut-il le noter, dépassait en importance celle de nombreux donateurs. En 1995, le plan d'action issu de la Conférence de Beijing a défendu le principe de l'égalité homme-femme comme un des objectifs du développement. Après des consultations auprès des regroupements de femmes et des spécialistes en genre, l'ACDI a adopté en 1999 une politique visant l'intégration de l'égalité entre les sexes dans tous les projets et interventions du programme d'aide canadien (ACDI, 1999)¹⁸.

2. Du discours à la pratique dans le programme d'aide canadien

Dix ans plus tard, il y a lieu de chercher à savoir si la pratique du programme d'aide canadien correspond au discours et à la politique adoptée en matière d'égalité femme-homme. À l'aide d'un marqueur genre défini par l'OCDE (Organisation de coopération et développement économiques) et utilisé par l'ACDI, j'ai procédé à une compilation des projets canadiens, à partir de la banque de données de l'OCDE¹⁹. Selon ce marqueur, chaque projet au moment de sa planification doit indiquer si l'égalité entre les femmes et les hommes est : i) soit son objectif principal, ii) soit l'un de ses objectifs importants, ou encore iii) n'est pas incluse dans ses objectifs. Cette classification permet également de compiler les projets qui ne se sont pas livrés à l'exercice du marqueur (c'est à dire qui n'ont pas fait l'objet d'une vérification). Il apparaît

L'analyse des projets en fonction du marqueur genre met en relief la très faible intégration de la problématique d'égalité dans les projets qui ne portent pas spécifiquement sur les besoins en lien avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

ainsi que pour plus de la moitié des projets canadiens, l'emploi du marqueur est « resté dans le tiroir ». Par ailleurs, 60% des projets qui ont inclus l'égalité entre les femmes et les hommes comme l'un de leurs objectifs, appartiennent au secteur social (éducation, santé, eau). De plus, alors que les projets dans les secteurs liés à l'économie constituent le tiers de l'aide bilatérale et concentrent les investissements les plus importants, une faible proportion d'entre eux vise l'égalité comme l'un de leurs objectifs importants. Par exemple, seulement 14% des projets en agriculture intègrent l'égalité entre les femmes et les hommes comme un de ses objectifs principaux. Certains sous-secteurs économiques sont même résolument imperméables à l'intégration de la dimension égalité (communications, commerce et tourisme, actions se rapportant à la dette). En fait, la seule exception notable est le sous-secteur de la microfinance où les efforts ont été plus systématiques. L'analyse des projets en fonction du marqueur genre met en relief la très faible intégration de la problématique d'égalité dans les projets qui ne portent pas spécifiquement sur les besoins en lien avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Enfin, le constat que l'approche intégrée en genre est mieux appliquée

¹⁷ ACDI, 1998. *Women in Development and Gender Equity, 1992-1995. Performance Review Report*, Hull, ACDI, Direction Examen du rendement, 1998, 26 p.

¹⁸ ACDI, 1999. *Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes*, Hull, ACDI, 1999, 30 p.

¹⁹ Cette banque de données est constituée des informations transmises annuellement par les membres au Comité de l'aide au développement (CAD) de l'OCDE concernant leurs engagements au titre de l'Aide publique au développement. Les membres du CAD utilisent le même marqueur genre pour identifier les projets qui visent l'égalité homme-femme. La base de données du CAD permet d'affiner l'analyse statistique à l'échelle d'un membre donateur individuel.

et maîtrisée dans les projets en éducation et en santé génésique que dans les projets à vocation économique, agricole ou environnementale, s'applique aussi à l'ensemble des pays membres de l'OCDE (OCDE, 2008, 2007)²⁰.

Selon les témoignages recueillis auprès des spécialistes en genre impliqués dans la programmation de l'aide canadienne, les obstacles institutionnels principaux sont le manque de réelle volonté politique (démontrée par la faiblesse des ressources attribuées et des moyens mis en œuvre pour travailler sérieusement à réduire les disparités), et l'absence d'imputabilité et/ou de reconnaissance vis-à-vis des résultats obtenus, pour ne citer que ceux-là.

3. La transversalité : un processus invisible

L'égalité des sexes comme thème transversal dans les projets et programmes canadiens, tel qu'actuellement mis en pratique, s'avère un processus invisible. Sous prétexte que le genre est intégré à toutes les activités, les plans de mise en œuvre des projets ne ventilent plus les ressources humaines et financières qui lui sont consacrées. Cela signifie que les efforts budgétaires consacrés à l'égalité des sexes ne peuvent plus être mesurés. Cette perte d'information n'est pas compensée par une identification des changements et impacts générés par les interventions des projets sur la vie des femmes et des jeunes filles. Les résultats développementaux en matière d'égalité de genre sont, bien souvent, plus ou moins occultés ou peu documentés dans les rapports d'évaluation des projets canadiens. Cela tient au fait que l'on se borne souvent dans les évaluations à ne considérer que les résultats opérationnels (c.-à-d. décrire les activités menées: ex. le nombre de femmes ayant participé à une formation d'alphabétisation, les sessions tenues dans la zone du projet sur les droits des femmes). Ou encore, au fait que, les données n'ayant pas été collectées par sexe pour suivre les progrès durant la durée de vie des interventions, il

n'est pas possible à la fin d'un projet d'évaluer si les changements et impacts attendus par rapport aux objectifs fixés ont eu lieu. De plus, dans certains secteurs d'intervention, il s'avère très complexe de définir et mesurer les résultats en matière d'égalité entre les sexes, d'autant que les indicateurs les plus pertinents sont souvent ceux qui prennent du temps pour générer des résultats qui suscitent des changements réels en terme d'égalité entre les femmes et les hommes (et la durée moyenne plutôt courte des projets canadiens en accroît la difficulté).

S'interroger sur l'impact de l'aide canadienne sur la vie des femmes dans les pays en développement pose la question de la durabilité des interventions (ou de la fragilité de l'impact). Par exemple, des actions visant à encourager la participation des femmes comme candidates dans les élections ont donné des résultats intéressants mais une fois les femmes élues, on néglige de leur apporter l'appui pourtant indispensable pour qu'elles comprennent les enjeux et jouent un rôle efficace et ne soient pas renvoyées dans leurs foyers pour incompétence. Il manque souvent une cohérence et une continuité dans les actions entreprises, ce qui nuit à leur pérennité. Par ailleurs, comme l'ACDI ne fait que rarement des études d'impact ex post, il est difficile de savoir si les résultats positifs obtenus lors d'une intervention sont encore visibles 5 ou 6 ans après, par exemple si les femmes sont toujours présentes et actives sur les comités de points d'eau, dans les structures coopératives, si leurs activités informelles ont mené à la création d'entreprises. De telles informations indiqueraient s'il y a eu un changement positif, réel et possiblement durable. Règle générale, il n'y a pas suffisamment de ressources disponibles pour consolider les acquis et pour faire un suivi efficace une fois le projet de l'ACDI terminé. Bien souvent, une fois le projet terminé, on passe à autre chose, dans un autre domaine, dans une autre communauté.

²⁰ OCDE, 2007. *Égalité des genres et la mise en œuvre de l'aide*, Paris, OCDE, Comité d'aide au développement, 74 p. OCDE (2008). *Aide à l'appui de l'égalité homme-femme et de l'autonomisation des femmes*, Paris, OCDE, Comité d'aide au développement, non paginé.

En résumé, un suivi inadéquat des progrès et du rapportage sur les résultats en matière d'égalité des sexes dans les projets et l'absence de mécanismes stricts d'imputabilité pour l'obtention de résultats développementaux expliquent en grande partie que la mise en œuvre des stratégies en matière d'égalité des sexes dans le programme d'aide canadien ne reflète pas les engagements annoncés. Par ailleurs, l'emphasis mise ces dernières années sur la gouvernance, le VIH-SIDA et l'environnement comme autant de thèmes transversaux devant être traités dans tous les projets bilatéraux peut avoir contribué à reléguer au second plan la dimension genre.

4. Comment redonner sa place à la dimension genre dans la problématique du développement?

Un des moyens de rendre visible le traitement transversal de la dimension genre dans les programmes d'aide canadiens et d'inciter les décideurs et les praticiens à être au diapason du discours en matière d'égalité de genre est de relever le défi de l'évaluation.

a. Relever le défi de l'évaluation

Un système de suivi adapté à chaque projet permettrait de retracer s'il y a ou non progrès en matière d'égalité de genre et d'utiliser des indicateurs sexospécifiques comme outils d'aide à la décision durant la vie du projet ou du programme. Cela aiderait donc les agences de développement mais aussi les organisations féminines et les OSC à surveiller les progrès accomplis suite à leurs actions et à renforcer leurs propres programmes. En fait, mieux connaître les résultats obtenus²¹ et démontrer le caractère concret et durable des effets et impacts sur la vie des femmes et des jeunes filles permettraient aussi de faciliter la compréhension des donateurs

Depuis l'adoption de la programmation intégrée, les projets spécifiquement destinés aux femmes sont moins nombreux dans le programme d'aide canadien.

quant au bien-fondé de leur investissement. Mais les agences de développement doivent aussi reconnaître que la transversalité a des coûts et, de ce fait, consacrer les ressources nécessaires à la réalisation d'études d'impact – dans la phase post-projet – pour vérifier le caractère durable des résultats obtenus durant la durée de vie des projets.

b. Recentrer le débat sur l'imputabilité et sur l'agenda des droits des femmes

L'obligation de rendre compte, pour les décideurs et les intervenants, des résultats en matière d'égalité de genre à l'échelle de chaque projet aurait pour effet d'éviter que des secteurs d'intervention (projets à vocation économique ou de gouvernance) soient, dans les faits, imperméables à l'égalité de genre. Cette obligation devrait s'étendre également à l'aide multilatérale. L'ACDI est directement impliquée dans le suivi des projets financés par voie bilatérale : elle peut exiger de l'entité chargée de la mise en œuvre des rapports de progression par rapport aux résultats attendus. Avec le financement par voie multilatérale, l'ACDI n'a pas véritablement un droit de regard sur la planification et le déroulement des projets exécutés par les agences multilatérales (par exemple, FNUAP, FEM, UNICEF). Elle pourrait cependant exiger et faire en sorte que les agences fournissent des rapports de progression et soient imputables pour l'intégration de la dimension genre.

²¹ L'élaboration d'un guide portant sur l'évaluation des résultats indique que la direction de l'égalité entre les sexes est consciente de ce problème : ACIDI, 2005. Égalité entre les sexes. Cadre d'évaluation des résultats de l'ACDI, Gatineau, ACIDI, Direction de l'égalité entre les sexes, 21 p.

Dans l'esprit du Plan d'Action de Beijing (1995), l'intégration de l'égalité du genre dans tous les projets va de pair avec un appui ciblé à des besoins spécifiques exprimés par les femmes. Il ne s'agit donc pas de choisir entre la programmation intégrée ou la programmation spécifique. Mais on constate qu'une certaine confusion règne dans la pratique qui se manifeste entre autre par la diminution des enveloppes consacrées aux organisations féminines. Depuis l'adoption de la programmation intégrée, les projets spécifiquement destinés aux femmes sont moins nombreux dans le programme d'aide canadien. Les Fonds Genre sont souvent cités en exemple dans les documents de l'ACDI:

« Le Fonds de l'ACDI pour la promotion de l'égalité entre les sexes en Colombie a permis d'accroître le rôle des femmes dans la prise de décisions en renforçant les capacités de 1 150 femmes élues dans les administrations régionales, municipales et locales grâce à de la formation sur les questions d'égalité, en administration publique et sur l'éducation civique » (ACDI, 2006: 54)²².

Malgré leur efficacité et leurs bonnes pratiques maintes fois démontrées, ces projets continuent de disposer de budgets très modestes. Ainsi, les Fonds Genre de la région des Andes (Colombie, Équateur, Bolivie et Pérou) ont disposé d'enveloppes relativement réduites (de l'ordre de 50 000 à 100 000 \$CAN) alors que les projets intégrant la dimension égalité entre les sexes ont des budgets qui se chiffrent dans les millions de dollars.

Bien que la transversalité s'intéresse à l'impact des projets et des programmes sur la vie des femmes et aux intérêts stratégiques des femmes, il apparaît plutôt que les efforts sont surtout orientés vers les besoins des femmes et l'on trouve peu de preuves ou d'indices que les activités du programme canadien ont contribué de manière durable à l'égalité des genres dans les pays récipiendaires.

Conclusion: Que retenir de l'expérience de la coopération canadienne?

Les engagements de l'ACDI en termes de politique et de stratégie pour l'égalité des genres ont été soutenus. Depuis 1984, l'ACDI s'est montrée proactive avec le développement d'outils d'analyse et la formation de son personnel. Mais l'Agence présente un bilan plutôt faible quant à sa capacité de traduire ses engagements en actions porteuses de changement durable dans les pays récipiendaires. Sa pratique s'avère inconsistante – la transversalité n'est pas appliquée à tous les secteurs – et l'impact de ses actions est plus ou moins assuré ou connu. Plusieurs autres agences de développement telles que celles des pays nordiques, des Pays-Bas et de la Grande-Bretagne (SIDA, 2002; Reisen, 2005; NORAD, 2006; DFID, 2006)²³ connaissent un bilan similaire, c'est à dire que les actions et les résultats en matière d'égalité des genres ne sont pas à la hauteur des engagements pris durant les dix dernières années.

²² ACDI, 2006. Rapport sur le rendement 2005, Gatineau, ACDI, 2006, 141 p.

²³ SIDA, 2002. Mainstreaming Gender Equality. SIDA's Support for the Promotion of Gender Equality in Partner Countries, Stockholm, Swedish International Development Cooperation Agency, SIDA Studies in Evaluation, 144 p.

DFID, 2006. Evaluation of DFID's Policy and Practice in Support of Gender Equality and Women's Empowerment. UK, London, Department for International Development, Working Paper no 10, 52 p.

NORAD, 2006. Evaluation of the 'Strategy for Women and Gender Equality in Development Cooperation (197-2005)', Oslo, Norwegian Agency for Development Cooperation, 83 p.

Reisen, Mirjan van, 2005. Accountability Upside Down. Gender Equality in a Partnership for Poverty Eradication, Bruxelles, Eurostep & Social Watch, 76 p.

L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES DANS LA COOPÉRATION CANADIENNE : UNE RESPONSABILITÉ MUTUELLE À CONCRÉTISER

■ Rita Soares Pinto

Boursière de la Fondation Walter et Duncan Gordon
Chargée de programme Égalité entre les sexes, Oxfam-Québec

« C'est dans le domaine de la promotion de l'égalité entre les sexes que l'écart entre les intentions qui sont énoncées et la réalité opérationnelle est le plus grand et ce parmi tous les domaines du développement international²⁴ »



ù se situent les acteurs de la coopération canadienne dans leur engagement pour l'égalité entre les sexes? Comment renforcer cet engagement et renouveler les pratiques afin qu'ils contribuent davantage à réduire les inégalités entre les sexes et à faire avancer les droits des femmes? Voici les questions centrales qui ont orienté la recherche réalisée dans le cadre du programme de bourses de la Fondation Walter et Duncan Gordon et qui ont été au cœur de l'organisation de cette conférence.

Je présenterai dans ce texte quelques éléments de réflexion sur ces questions, en me focalisant sur deux acteurs de la coopération canadienne: l'Agence canadienne de développement international (l'ACDI), et tout particulièrement sur les défis rencontrés par l'Agence dans le nouveau contexte de l'efficacité de l'aide; et les organisations de la société civile (OSC) québécoises et canadiennes. Le renforcement de la responsabilité mutuelle de ces acteurs sera ensuite présenté comme une piste d'action à concrétiser pouvant catalyser un renouvellement de l'engagement des acteurs pour l'égalité entre les sexes dont la coopération canadienne a tant besoin.

1. L'engagement de l'ACDI pour l'égalité entre les sexes dans le contexte de l'efficacité de l'aide

Si la politique en matière d'égalité entre les sexes de l'ACDI est en soi un document porteur, sa mise en œuvre demeure cependant inégale au sein de l'agence en fonction des programmations, des secteurs et des partenariats. L'attention soutenue pour les questions de genre dépend encore fortement de l'engagement des individus et l'on assiste fréquemment à un phénomène «d'évaporation» dans le passage de la politique à la pratique. Parmi les principales raisons à l'origine de ce phénomène d'évaporation, il est important de citer les facteurs suivants: une volonté politique devant être renforcée; l'absence d'une vision commune sur ce qu'est l'égalité entre les sexes; des ressources humaines et financières insuffisantes; un système de responsabilisation et de reddition de compte faible, etc. Or, ces facteurs (qui peuvent être considérés comme internes) sont aggravés dans le contexte actuel de l'efficacité de l'aide.

L'agenda de l'efficacité de l'aide est régi notamment par les principes d'appropriation locale, d'alignement sur les stratégies de réduction de la pauvreté et d'harmonisation des pratiques et des politiques des pays donateurs²⁵. En accord avec ces principes, nous avons assisté

²⁴ PNUD, 2004. *Transforming the Mainstream*, p. 3. In Tiessen, 2005. *What's new about gender mainstreaming ? Three decades of Policy Creation and Development Strategies*. *Canadian Journal of Development Studies*. Volume XXVI, Special issue, p. 705.

²⁵ Déclaration de Paris, 2005.

à une transformation importante de la façon dont l'aide de l'ACDI est acheminée vers les pays. Cela a entraîné le passage d'une approche du développement par projets vers une approche programme qui lie de façon plus étroite le financement des donateurs aux plans des gouvernements nationaux, à travers de nouvelles modalités comme l'appui budgétaire sectoriel et l'appui budgétaire général.

Dans ce nouveau contexte, la politique en matière d'égalité entre les sexes de l'ACDI est confrontée dans son application à la logique même de l'efficacité de l'aide et ce, à différents niveaux. J'aimerais mettre en relief ici trois points principaux:

Tout d'abord, l'exigence de résultats visibles. Un des quatre volets du programme canadien en efficacité de l'aide est la « responsabilisation claire quant aux résultats »²⁶. Selon celui-ci, on recherche de plus en plus des résultats visibles et à court terme, facilement démontrables aux contribuables canadiens. Or cela est incompatible avec la mise en place d'interventions permettant des réelles transformations des relations entre les femmes et les hommes qui sont, par nature, complexes et à long terme. De plus, cela contribue à renforcer la tendance à la dépolitisation des interventions et des résultats recherchés.

Deuxième point, la concentration sectorielle qui a délogé l'égalité entre les sexes comme priorité. L'objectif de cette concentration s'est traduit par la réduction du nombre de secteurs par pays et a mené à une compétition accrue entre secteurs. Ceci a été mal interprété, et j'insiste sur le mot « mal interprété », par certaines personnes qui y ont vu une réduction des possibilités de mise en place de projets spécifiques pour l'égalité entre les sexes. Cet aspect a été également renforcé par un changement de statut de l'égalité entre les sexes au sein de l'ACDI: alors qu'avant 2005, il y avait un double statut de priorité et de thème transversal, après 2005, elle a uniquement conservé le statut de thème transversal²⁷.

Troisième point, la tendance à « l'évaporation » et l'affaiblissement de la politique en matière d'égalité entre les sexes dans les nouvelles modalités de l'aide. Dans un contexte où dominant les principes d'appropriation et d'alignement, le personnel de l'ACDI se sent tiraillé entre la mise en oeuvre de ces principes et la mise en oeuvre de la politique en matière d'égalité de l'Agence. Le manque d'une vision commune du statut de la politique au sein de l'Agence est ainsi accentué, avec pour conséquence directe un affaiblissement de cette politique qui est de plus en plus considérée comme optionnelle.

Cet affaiblissement de la politique découle également du fait que l'ACDI a moins d'influence sur les processus et la mise en oeuvre de sa politique, car, avec les nouvelles modalités, l'Agence doit composer avec plusieurs acteurs, parmi lesquels les donateurs et différents ministères des gouvernements nationaux. Vu le peu de convergence entre les objectifs en matière d'égalité entre les sexes de ces acteurs, les risques d'érosion de l'approche transversale deviennent plus importants. Ainsi, très souvent, les engagements réels prennent la forme du plus bas dénominateur commun. Comme conséquence, bien résumée par une employée de l'ACDI, « l'ACDI donne des millions pour des projets qui ne prennent pas du tout en compte le genre ».

Le contexte de l'efficacité de l'aide a donc amené des défis supplémentaires qui viennent s'ajouter aux défis déjà existants, ce qui accroît l'urgence de redoubler les efforts afin que la politique de l'ACDI se concrétise en résultats réels. L'ACDI, comme les autres donateurs, doit revoir les pratiques actuelles pour mieux saisir les opportunités et mieux contrer les défis posés par l'efficacité de l'aide. Et ce travail doit se faire sur plusieurs fronts :

- Au niveau interne de l'ACDI, où se fait sentir un besoin de renforcer la volonté politique ainsi que l'engagement et les

²⁶ Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2007-2008 de l'Agence canadienne de développement international*. <http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/0708/cida-acdi/cida-acdi01-fra.asp>

²⁷ ACDI, 2005. *Énoncé de politique internationale du Canada*.

capacités du personnel et de renforcer les mécanismes d'intégration et de responsabilisation du genre;

- Au niveau de l'intégration transversale du genre dans l'ensemble de la programmation et en particulier dans les nouvelles modalités de l'aide;
- Au niveau du dialogue politique en matière d'égalité entre les sexes qui doit être renforcé avec les gouvernements et les donateurs;
- Au niveau des choix de programmation. À ce niveau, il y a un besoin de renforcer les projets ciblés, comme par exemple, ceux en appui aux Ministères de la condition féminine, ceux appuyant la mise en place de politiques nationales en matière d'égalité entre les sexes et surtout, ceux en appui aux organisations de la société civile qui oeuvrent pour les droits des femmes et pour l'égalité entre les sexes.

En effet, un élément fondamental et prioritaire dans ce nouvel environnement, et pour lequel les efforts de l'ACDI demeurent encore faibles, concerne l'appui aux organisations de la société civile qui oeuvrent pour les droits des femmes et l'égalité entre les sexes, et notamment les organisations et mouvements de femmes. Dans un contexte où plusieurs personnes, au sein des agences de coopération, ont l'impression d'avoir perdu la légitimité pour promouvoir les questions d'égalité à cause du principe d'appropriation locale, il devient prioritaire d'encourager les interventions de ces organisations de la société civile. Celles-ci ont un rôle déterminant à jouer pour pousser les questions d'égalité entre les sexes, les mettre à l'ordre du jour de l'agenda politique et exiger des comptes de leur gouvernement sur leurs engagements en la matière. Dans ce sens, l'ACDI, comme les autres donateurs, doit jouer un rôle plus actif pour promouvoir, d'une part, l'appui aux organisations des droits des femmes et, d'autre

On recherche de plus en plus des résultats visibles et à court terme, facilement démontrables aux contribuables canadiens. Or cela est incompatible avec la mise en place d'interventions permettant des réelles transformations des relations entre les femmes et les hommes qui sont, par nature, complexes et à long terme.

part, appuyer la création d'espaces adéquats de dialogue et de consultation pour permettre une participation effective aux débats politiques. Dans l'état actuel des choses, ces espaces demeurent très imperméables aux organisations de la société civile et encore plus aux organisations des droits des femmes.

L'appui de l'ACDI aux organisations de défense des droits des femmes se concrétise principalement de deux manières. D'une part, des fonds genre sont mis en place et gérés localement sur le terrain. Même s'ils obtiennent en général de bons résultats, ils sont remis en question par certains à l'ACDI qui les considèrent trop lourds à gérer. D'autre part, le soutien financier de l'ACDI passe par l'intermédiaire d'organisations de la société civile canadienne qui viennent en appui aux organisations du Sud.

Le rôle des organisations de la société civile canadienne est extrêmement important : en effet, 83% du financement de l'ACDI allant aux organisations de la société civile du Sud passe par l'entremise de ces organisations canadiennes²⁸. Ce qui fait de ces organisations les acteurs principaux de la coopération canadienne en appui à la société civile du sud et les intermédiaires privilégiés entre l'ACDI et la société civile du sud. Et cela bien sûr en plus de la contribution considérable de ces organisations canadiennes en fonds propres.

²⁸ Lavergne R., Wood J., 2008. CIDA, CIVIL SOCIETY AND DEVELOPMENT. A DISCUSSION PAPER. Assembled by Réal Lavergne and Jacqueline Wood with inputs from CIDA's Expert Group on Civil Society. Draft of February 26, 2008

Ce qui nous amène au deuxième aspect de la recherche, à savoir l'apport des organisations de la société civile canadiennes pour l'égalité entre les sexes et les droits des femmes.

2. L'apport des organisations de la société civile canadienne pour l'égalité entre les sexes²⁹

On sait que la société civile est souvent une des sources les plus puissantes d'appui pour l'égalité entre les sexes dans un pays, et notamment une source d'expertise dans ce domaine. Qu'en est-il pour les organisations canadiennes œuvrant en coopération internationale?

Au Canada, on compte plus de 500 organisations de la société civile qui travaillent en coopération internationale. Ce grand nombre est source d'une grande diversité : on retrouve des syndicats, des organismes communautaires, des organisations religieuses, etc. Dans cette recherche, je me suis surtout intéressée à ce qu'on appelle les organismes de coopération internationale (OCI) du Canada.

Tout d'abord, il est important de dire que chaque OCI qui reçoit du financement de la part de l'ACDI doit respecter la politique d'égalité entre les sexes de l'Agence et doit promouvoir celle-ci dans toutes ses actions. De plus, beaucoup d'OCI se sont eux-mêmes dotés de politiques en la matière. Selon les études récentes réalisées auprès d'un échantillonnage restreint, 88% des membres du CCCI et 50 % des membres de l'AQOCI ont mis en place une politique genre³⁰. Cependant, on peut supposer que ces pourcentages sont plus faibles car on estime que les organisations ayant répondu aux sondages sont celles qui sont les plus actives en la matière.

L'engagement pour l'égalité entre les sexes dans ces organisations prend différentes formes :

- L'approche intégrée ou transversale est celle que privilégient la plupart des organisations;

- Un nombre plus réduit d'organisations réalise également des projets spécifiques, mais ceux-ci ont eu tendance à diminuer dans les dix dernières années. Selon les organisations rencontrées, le choix de donner la priorité à l'approche transversale et, plus récemment, l'exigence de concentration sectorielle, sont les principales raisons qui expliquent la diminution des projets spécifiques;
- Il est intéressant de noter que seulement trois organisations concentrent leur travail exclusivement sur les questions des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes, et ce sur la totalité des organisations recevant du financement du Partenariat à l'ACDI.

De plus, on observe une grande diversité de degré d'intégration de l'égalité entre les sexes. Une partie importante des organisations ont adopté la terminologie « genre » et certaines ont adopté des politiques en matière d'égalité entre les sexes, mais c'est au niveau de la mise en œuvre que les problèmes se posent.

Il est vrai qu'il existe, parmi les OCI les plus avancés sur les questions de genre, un bassin de bonnes pratiques, de savoir-faire et d'expertise à la fois au niveau de l'approche transversale et dans des projets spécifiques (lutte contre les violences faites aux femmes, autonomisation économique des femmes, etc). Cependant, ces organisations demeurent très minoritaires. Pour la grande majorité des OCI, des efforts importants doivent être mis en place pour réellement concrétiser les engagements pris en matière d'égalité entre les sexes. On observe en effet qu'une part importante d'organisations n'intègre que très superficiellement les questions de genre et il ressort des entrevues et rencontres réalisées un besoin important d'appui et d'accompagnement.

²⁹ Ce volet de la recherche a été réalisé en étroite collaboration avec le Comité québécois femmes et développement (CQFD) de l'AQOCI et avec le CCCI.

³⁰ Soares Pinto, R.; *L'institutionnalisation du genre dans les organismes de coopération internationale au Québec : état des lieux et défis. Étude réalisée avec l'appui de la Fondation W. & D. Gordon et en collaboration avec le CQFD/ AQOCI.* CCCI, 2008. *L'égalité des sexes, de la promesse à la pratique : Une étude des progrès accomplis par les membres du CCCI en matière d'égalité des sexes.* David Kelleher et Rieky Stuart;

En ce qui concerne l'approche transversale, la plupart des organisations rencontrent des difficultés à institutionnaliser l'approche genre. Celle-ci est encore très dépendante de l'engagement, des habilités et des connaissances des individus. Comme conséquence, on observe souvent un phénomène « d'évaporation » de la politique d'égalité entre les sexes au moment de la mise en oeuvre. Un certain nombre de facteurs explique ce phénomène, parmi lesquels :

- Un manque de volonté politique réelle;
- Certaines résistances actives ou passives;
- Un manque de ressources humaines spécialisées, un manque d'outils et de connaissances et une certaine confusion sur ce que l'on vise avec l'égalité entre les sexes;
- Des cultures organisationnelles qui ne priorisent pas les questions d'égalité; et l'on peut noter ici que les postes de pouvoir sont encore majoritairement occupés par des hommes;
- La faiblesse de procédures et mécanismes permettant d'institutionnaliser le genre;
- Un manque de mécanismes de responsabilisation et de reddition de comptes.

De plus, on note un phénomène de « dépolitisation » de l'intégration de l'égalité entre les sexes qui réduit cette approche à une question exclusivement « technique » ou « mécanique » et lui ôte tout caractère politique de transformation³¹. Ainsi, dans de nombreux cas, l'attention accordée à l'intégration de l'égalité entre les sexes tend à être surtout de nature instrumentale (répondre aux exigences des bailleurs) et à se concentrer sur des solutions de court terme, au lieu de chercher à créer les changements dans les relations de pouvoir, nécessaires pour atteindre l'égalité entre les sexes.

Un élément fondamental et prioritaire dans ce nouvel environnement, et pour lequel les efforts de l'ACDI demeurent encore faibles, concerne l'appui aux organisations de la société civile qui oeuvrent pour les droits des femmes et l'égalité entre les sexes, et notamment les organisations et mouvements de femmes.

Face aux défis rencontrés, plusieurs OCI ont commencé à revoir leurs approches. Certains ont placé les droits des femmes et l'égalité entre les sexes au coeur de la mission de l'organisation, d'autres augmentent les projets spécifiques ayant une approche fondée sur les droits. Beaucoup sont en train de se doter d'une politique ou de la réviser; un certain nombre d'organisations font des efforts importants pour innover et trouver des solutions afin d'institutionnaliser leur engagement. Derrière ces initiatives, on trouve le plus souvent des individus - militants et militantes pour les droits des femmes - qui oeuvrent à l'interne pour un plus grand engagement et une capacité accrue de l'organisation en matière d'égalité entre les sexes, et qui jouent, de façon souvent informelle et de leur propre initiative, un rôle de veille et de moteur pour ces changements.

3. Comment pouvons-nous renouveler l'engagement et les pratiques de la coopération canadienne pour l'égalité entre les sexes et les droits des femmes?

Comme nous venons de le voir, autant l'ACDI que les OCI devront déployer des efforts importants pour mieux prendre en compte les questions de genre et revoir leurs pratiques en faveur de l'égalité entre les sexes et les droits des femmes. Les défis rencontrés exigent la mise en place de processus permettant, d'une part, de renforcer l'engagement, les compétences et les

³¹. Comité Québécois femmes et développement (CQFD), 2008. *L'institutionnalisation du genre : de la conceptualisation théorique à la mise en pratique*. Rita Soares Pinto. Publié par le Comité Québécois femmes et développement (CQFD) de l'AQOCI.

³² Voir entre autres : Mukhopadhyay, M., Steehouwer, G. and Wong, F., 2006. *Politics of the Possible. Gender mainstreaming and organisational*

connaissances du personnel, et d'autre part, de transformer la culture interne de l'organisation et sa politique organisationnelle. Ces processus de changement organisationnel passent notamment par la promotion de mesures visant à développer l'équité entre les sexes au sein des structures, des procédures et de la culture organisationnelles. Je ne rentrerai pas ici dans le détail sur ces questions³², j'aimerais plutôt me concentrer sur les interactions et les leviers externes pouvant catalyser ces changements organisationnels.

Pour ce faire, je propose la notion de responsabilité mutuelle pour l'égalité entre les sexes. Cette notion est, selon moi, capitale pour créer un environnement favorable et porteur pour l'égalité dans la coopération canadienne. Au cœur de cette notion, se trouve le renforcement des relations entre les acteurs de la coopération, afin que ces acteurs puissent davantage s'influencer mutuellement et jouer un rôle de levier.

Dans quel sens? En premier lieu, l'ACDI doit renforcer son influence positive sur les OCI pour qu'ils respectent et mettent en œuvre de façon effective sa politique en matière d'égalité entre les sexes. La plupart des organisations rencontrées ont mentionné que les demandes et exigences de l'ACDI étaient un levier important pour que les OCI intègrent les questions de genre dans leur travail. Il s'agit donc de renforcer cet effet de levier, de le rendre plus constant et moins tributaire des individus gestionnaires de l'ACDI et surtout, de le rendre plus constructif. On doit notamment se poser les questions suivantes: Si l'égalité entre les sexes est une priorité pour l'ACDI, ne devrait-elle pas devenir un critère d'admissibilité aux fonds de l'ACDI? Quel rôle l'ACDI devrait-elle jouer pour contribuer à créer un environnement favorable à l'apprentissage, pour permettre notamment aux organisations les moins avancées en matière d'égalité entre les sexes de progresser dans leurs engagements? Comment créer des environnements mobilisateurs et motivants pour l'égalité entre les sexes?

En deuxième lieu, l'on observe que dans les dernières années, il y a eu relativement peu de dialogue entre les OCI et l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes. Il est important que les OCI les plus progressistes sur les droits des femmes entretiennent une relation et un dialogue soutenus avec l'ACDI. Ils doivent notamment jouer davantage un rôle de veille, proposer des analyses contextuelles et des recommandations et exercer des pressions afin que l'ACDI honore ses engagements en matière d'égalité. Compte tenu du climat peu favorable à ce dialogue politique, il est important d'agir davantage collectivement et d'être proactifs pour exiger des comptes de l'ACDI. Ces actions peuvent par ailleurs aider à créer davantage d'espace pour les fonctionnaires qui défendent, à l'intérieur même de l'Agence, une plus grande prise en compte de l'égalité.

Une plus grande ouverture de l'ACDI en faveur de la construction d'espaces d'échanges avec les OCI et de processus consultatifs et participatifs, est une condition fondamentale pour permettre la mise en place d'une telle dynamique de dialogue.

En troisième lieu, il est aussi important de renforcer les relations entre les organisations de la société civile elles-mêmes. Il faut créer et renforcer des espaces de dialogue permettant l'échange d'expériences et la mise en commun des ressources et des outils en matière d'égalité. Des espaces comme le Comité québécois femmes et développement (CQFD) doivent ainsi être renforcés et des initiatives comme des communautés de pratique doivent être encouragées. Ces espaces peuvent jouer un rôle d'émulation entre pairs et sont très importants pour appuyer et inspirer les efforts des personnes, militantes pour les droits des femmes, qui travaillent au sein de ces organisations et qui poussent de l'intérieur les questions de genre.

Finalement, il nous faut développer et consolider des alliances stratégiques fortes avec le mouvement de femmes au Québec et au Canada, avec les syndicats et d'autres acteurs pouvant renforcer notre action. Nous devons développer également des liens avec le milieu de la recherche, ce qui nous permettra d'innover et d'approfondir nos réflexions dans ce contexte changeant. Et, bien sûr, le tout doit être nourri et orienté par la mise en place d'un dialogue constant et de relations étroites avec les partenaires du sud ainsi que les organisations et mouvements de femmes des pays où nous oeuvrons.

Le renforcement de la responsabilité mutuelle pour l'égalité entre les sexes nous permettra ainsi de créer un environnement favorable à la promotion de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes. Cet environnement favorisera notamment l'apprentissage, l'innovation et l'émulation entre pairs. De plus, cela nous permettra de mettre en place un

L'attention accordée à l'intégration de l'égalité entre les sexes tend à être surtout de nature instrumentale (répondre aux exigences des bailleurs) et à se concentrer sur des solutions de court terme, au lieu de chercher à créer les changements dans les relations de pouvoir, nécessaires pour atteindre l'égalité entre les sexes.

dialogue soutenu, des incitations et d'exercer des pressions mutuelles en faveur d'une plus grande intégration de l'égalité entre les sexes.

Pour terminer, j'aimerais insister sur le fait que, collectivement, nous avons le POUVOIR d'améliorer les résultats de la coopération canadienne en matière d'égalité entre les sexes. Pour cela, nous devons:

P	pour Politiser nos actions et nos approches et replacer la transformation des relations de pouvoir entre les femmes et les hommes au coeur même de nos actions;
O	pour Organisations : Nous devons apporter des transformations au niveau de nos organisations elles-mêmes, et notamment au niveau des cultures organisationnelles et de nos pratiques institutionnelles qui renforcent ou maintiennent les inégalités;
U	pour Union et donc pour le dépassement des frontières entre nos organisations et pour la mise en place et le renforcement d'actions et d'initiatives collectives pour promouvoir l'égalité entre les sexes;
V	pour Volonté politique qu'il faut renforcer dans nos organisations et aussi au niveau de l'ACDI, car il s'agit là d'un ingrédient fondamental pour renforcer notre engagement en faveur de l'égalité entre les sexes;
O	pour Opportunités que nous devons apprendre à mieux saisir au niveau des projets, de nos organisations et du contexte externe pour faire avancer les droits des femmes; mais aussi opportunités que nos actions concertées doivent créer à travers les actions de pression et de dialogue;
I	pour Innover : il faut continuellement revoir et repenser nos façons de faire, évaluer nos interventions, systématiser les bonnes pratiques et surtout apprendre de nos succès et de nos erreurs;
R	pour le concept de Responsabilité mutuelle pour l'égalité entre les sexes que j'ai présenté ci-dessus, mais aussi pour Rire et souRire car le tout doit être fait de façon créative et avec bonne humeur, et ce malgré les résistances et les blocages que nous pouvons rencontrer sur le chemin.

LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT OFFICIELLE – UN OUTIL POUR L'AVANCEMENT DES DROITS DES FEMMES

■ Gerry Barr

Président directeur général, Conseil canadien pour la coopération internationale

Une nouvelle loi, un outil de plus

La nouvelle Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle a été adoptée le 29 mai 2008. De notre point de vue, cette loi est presque une bénédiction. Elle a le potentiel de devenir un outil privilégié pour promouvoir une approche du développement axée sur les droits de la personne, notamment les droits des femmes.

Comment en est-on arrivé là?

Cette loi est l'aboutissement de quatre années d'efforts soutenus de la communauté des organisations de la société civile pour donner un sens concret à la demande d'une aide au développement accrue et améliorée.

Les campagnes *Un monde sans pauvreté. Agissons!* et *Abolissons la pauvreté* ont été les éléments déclencheurs de cette concertation, dans un contexte où l'aide internationale est de plus en plus détournée et instrumentalisée au profit d'objectifs militaires, corporatifs ou de politique étrangère. Plusieurs organisations au Canada ont travaillé ensemble pour imaginer une législation qui répondrait à nos demandes répétées pour une aide au développement améliorée ayant comme mandat premier l'élimination de la pauvreté. Les efforts se sont poursuivis en coulisse auprès de nombreux députés de tous les partis politiques, par des représentations auprès des comités parlementaires et sénatoriaux concernés et une grande quantité de courriels du grand public.

Que dit cette Loi ?

La Loi confère à l'Aide au Développement Officielle (ADO) canadienne un mandat clair concernant la réduction de la pauvreté, la prise en compte des points de vue des pauvres et les normes internationales en matière de droits de la personne.

Dans le cadre d'une approche fondée sur les droits, les normes relatives aux droits de la personne servent de guide pour déterminer les critères qui permettront de composer avec les réalités du processus de développement sur le terrain.

La Loi stipule que **les ministres responsables** d'octroyer l'aide (ACDI, Finances, Affaires étrangères) doivent s'assurer que l'aide :

1. contribue à la réduction de la pauvreté,
2. tient compte des points de vue des populations pauvres,
3. est compatible avec les normes internationales en matière de droits de la personne .

Un levier pour une approche du développement fondée sur les droits de la personne

Selon nous, seule une approche fondée explicitement sur les droits de la personne concernant l'exécution des programmes de l'ADO du Canada peut respecter les trois critères prescrits par la Loi.

Le ou la ministre doit s'assurer que cette aide n'a pas de répercussions négatives sur le respect et la promotion des droits. Plus encore, cette aide doit contribuer de façon positive à l'atteinte de tous les droits de la personne, incluant la réalisation progressive des droits économiques, sociaux et culturels. Les conventions internationales en matière de droits de la personne auxquelles le Canada adhère, de même que les observations générales tirées de ces conventions et les Rapports thématiques spéciaux des Nations unies, servent de référence à la prise de décision en ce qui concerne l'aide canadienne.

L'application des normes internationales en matière de droits de la personne à l'ADO aura un effet tant sur les résultats - l'incidence sur la réduction de la pauvreté et des inégalités - que sur le processus pour déterminer les priorités de l'ADO - les moyens pour la prise en compte des points de vue des pauvres. Les normes internationales s'appliquent à l'aide officielle au développement fournie par tous les ministères, notamment l'ACDI, le Ministère des Finances et celui des Affaires étrangères.

Une approche du développement fondée sur les droits suppose que :

- La priorité est accordée aux personnes les plus marginalisées – La non-discrimination relative à l'accès aux droits est le premier principe de l'approche fondée sur les droits. Les programmes de l'ADO doivent donc accorder la priorité aux besoins et conditions des plus marginalisés. Ces programmes permettront de rappeler aux États leur devoir de s'acquitter d'un minimum d'obligations de base :
 - Éducation primaire obligatoire et gratuite
 - Accès aux médicaments essentiels
 - Accès à une alimentation de base saine et suffisante.

De notre point de vue, cette loi est presque une bénédiction. Elle a le potentiel de devenir un outil privilégié pour promouvoir une approche du développement axée sur les droits de la personne, notamment les droits des femmes.

Cela signifie également que les programmes de l'ACDI doivent éviter de mener des actions qui conduisent à une mise en œuvre discriminatoire des programmes – par exemple l'imposition de frais pour les services de base aux plus vulnérables.

- La situation des droits de la personne est prise en compte : Les programmes de l'ADO doivent identifier le déficit de droits qui sous-tend les besoins ciblés. Les ministres doivent faire preuve de diligence raisonnable pour s'assurer que l'aide canadienne ne servira pas à miner les droits de la personne, et ceci inclut l'aide canadienne canalisée par le biais des institutions financières internationales.
- L'aide doit avoir la priorité sur les intérêts des donateurs : Il faudra éviter les allocations de l'ADO qui sont conçues pour favoriser des intérêts stratégiques du Canada sur le plan intérieur ou commercial, ou en matière de politique étrangère et sont peu susceptibles d'accorder la priorité aux personnes les plus vulnérables.

En outre, l'ACDI et les autres ministères doivent tenir compte de l'utilisation que pourront faire les États récipiendaires de cette aide à des fins autres que l'appui à l'atteinte des droits de la personne.
- La participation des populations touchées est assurée : L'ADO canadienne doit être offerte de manière à renforcer les capacités des populations

touchées à participer à toutes les dimensions du développement qui affectent leur vie, en portant une attention particulière aux femmes, aux filles et aux autres populations victimes de discrimination. La participation est l'élément le plus important du critère de prise en compte des points de vue des pauvres prévu par la Loi.

- Les droits qui favorisent la participation sont appuyés : Le droit de se syndiquer et la liberté de parole ainsi que l'accès aux démarches de développement, à l'information, aux institutions et aux mesures de redressement (lorsque les droits ont été lésés) sont des conditions essentielles d'une vie citoyenne active et permettent aux gens de participer à la prise de décisions affectant leur vie et de revendiquer leurs droits.
- Les politiques d'efficacité de l'aide sont fondées sur les droits : L'affectation de l'aide canadienne est faite de manière transparente et permet l'accès à des renseignements pertinents sur les sommes versées ainsi que sur le but, les objectifs prioritaires et les modalités d'allocation de l'ADO.

La loi doit permettre le renforcement des mécanismes de reddition de compte et de redressement et éviter l'imposition de conditions qui minent l'appropriation démocratique par les citoyens et citoyennes des pays en développement des politiques et décisions qui affectent leur vie.

Que signifie cette Loi pour les droits des femmes?

Il est encore trop tôt pour évaluer quelle sera la portée exacte de la Loi sur l'avancement des droits des femmes. Cependant, la Loi peut s'avérer être un outil précieux pour réaffirmer l'engagement en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes dans la coopération canadienne, notamment en renforçant la politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes.

La Loi exige la compatibilité de l'ADO avec les normes en matière de droits de la personne fondées sur les conventions internationales. Pour cette raison, les observations générales tirées de ces conventions et les Rapports spéciaux des Nations unies sont pertinents à la compréhension des normes. En ce qui concerne les droits des femmes, ce sont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), les résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité et les rapports spécifiques à la situation des femmes qui serviront de référence. Nous supposons que la Plateforme d'action de Beijing sera également prise en compte, étant donné qu'il s'agit d'un document phare dont l'objectif ultime visait à ce que toutes les politiques et tous les programmes favorisent l'égalité entre les sexes.

La conférence de Beijing + 10 a confirmé ce que plusieurs savaient déjà : la confusion et le flou autour de l'interprétation conceptuelle de l'analyse sexospécifique a nui aux femmes et a conduit à une dilution des politiques. Cela s'est traduit par des coupures au sein des institutions, une panoplie de bonnes intentions rarement accompagnées d'actions concrètes et une censure du discours en faveur des droits des femmes.

La Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle nous offre la possibilité de remettre les pendules à l'heure. Elle nous permet de recentrer notre travail et celui de l'ACDI sur les droits de femmes.

Ce faisant, elle nous permet aussi à nous, en tant qu'organisations de la société civile, fonctionnaires, universitaires, chercheurs, ou simples citoyens et citoyennes, de nous solidariser pour faire avancer cette cause qui nous est chère.

PARTIE

CONTEXTES LOCAUX ET STRATÉGIES
POUR LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES SEXES ET L'AVANCEMENT
DES DROITS DES FEMMES



AUTONOMIE ET DROITS DES FEMMES AUTOCHTONES : OBJECTIFS ET DÉFIS D'UNE PERSPECTIVE CRITIQUE ET AUTOCRITIQUE³³

■ Flory Yax Tiu

Chargée de programme, Project Counseling Service

Nous, les femmes autochtones d'aujourd'hui, héritières de cultures millénaires, avons avancé en essayant d'être nous-mêmes, malgré les décennies, ou plutôt les centaines d'années qui ont laissé des marques précieuses, mais aussi des cicatrices et des blessures toujours ouvertes en plein 21^e siècle.

Ces blessures, creusées par de longues périodes d'oppression et de colonisation, nous rappellent l'époque de Xibalba, et comme le narre le pop wuj, il s'agit d'un temps de douleur, d'obscurité et de grands défis. Sortir d'un tunnel duquel on ne pouvait voir la fin nous a demandé du travail, de la clairvoyance et la capacité de distinguer deux perspectives.

Longtemps, nous avons analysé les choses avec les yeux des autres, au lieu d'analyser les choses avec notre propre regard. Des processus complexes, produits par le système d'oppression, nous ont amenées à voir à travers les yeux des oppresseurs. En conséquence, nous avons un niveau très faible de connaissance sur notre propre histoire. Nous nous débattons entre la dévalorisation et la victimisation. Il nous est difficile de croire en nos capacités et de valoriser notre travail, et surtout, de croire en nous, en tant qu'êtres qui ont le droit d'être des femmes avec une histoire et de nous construire comme des sujettes entières.

Face au racisme, à la discrimination et aux relations de genre inégales, nous devons développer une perspective critique, non seulement sur la culture des peuples autochtones, mais aussi sur la société en général. Tout comme les femmes de

descendance africaine, nous nous heurtons au racisme et à la discrimination. Ces obstacles limitent notre participation dans presque tous les secteurs politiques qui nous concernent. Afin de surmonter ces obstacles, nous devons réfléchir entre nous, dessiner avec d'autres femmes les bases de la construction de nos conditions sociales et des relations ethniques, et construire de nouvelles formes de relation basées sur le respect, la reconnaissance et la valorisation réciproque.

Le mouvement des femmes nous a beaucoup appris sur les relations de genre, cependant, cela ne suffit pas dans des contextes multiculturels comme celui du Guatemala. Les inégalités et l'irrespect produits par l'oppression ethnique ont été des facteurs de tension entre les femmes autochtones et métisses. Ce contexte a donc nécessité en premier lieu la construction d'un mouvement de femmes divers et soutenu, en temps et en contenu.

En ce qui concerne les relations de genre, nos réflexions nous conduisent à réviser les pratiques, les coutumes, les valeurs et les principes sur lesquels reposent nos relations inter-ethniques. Cette révision doit être méticuleuse et faite avec des critères clairs, basés sur la revalorisation des droits des femmes.

Malgré notre réalité difficile, nous avons obtenu des avancées : il existe aujourd'hui des femmes disposées à poursuivre la lutte afin d'améliorer la perception de notre réalité pour nous-mêmes et dans l'imaginaire des

³³ Texte adapté du discours d'origine prononcé en Espagnol

sociétés; il existe des organisations propres aux femmes autochtones qui assument leur propre projet politique, sans l'intermédiaire d'autres femmes et d'autres hommes; on a commencé à écrire l'histoire en partant de la perspective des femmes autochtones, ce qui est une tâche immense car il faut reconstruire notre histoire en enlevant la teinte de la colonisation et en mettant en valeur des faits et processus qui sont profondément enracinés en nous et en nos peuples. Sur ce point, il est indispensable de ne pas oublier le contexte culturel et social pour que nos revendications ne perdent pas leur sens. Elles doivent préserver une perspective critique quant à notre propre culture, en évitant de la dévaloriser, étant donné que sans elle, nous n'aurions ni nom, ni raison de la recréer.

Les luttes menées par d'autres femmes nous ont réaffirmé que le chemin continue et qu'il est toujours nécessaire que nos voix et nos revendications affirment que nous sommes vivantes et ce que nous pensons, plus encore lorsqu'il est question d'un monde qui refuse de nous regarder et de nous écouter, et que l'expérience nous indique qu'il est certain que peu de choses changeront si ce n'est grâce à nos actions propres et aussi à nos relations entre nous.

Les processus que nous créons sont les fils pour tisser le processus de libération des femmes. Ce processus de libération est un mythe pour certaines et un rêve pour d'autres. Peu à peu, il se convertit en un pari politique de grande envergure, puisqu'il nous amène aussi au respect de notre dignité en tant que femmes et en tant que peuples. Ce processus de libération peut être compris comme la possibilité de voler, de décider où voler, avec qui voler, et pourquoi voler. À travers cela, nous affirmons haut et fort que nous souhaitons bâtir nous-mêmes notre propre vie (penser, agir, sentir).

Les processus que nous créons sont les fils pour tisser le processus de libération des femmes. Ce processus de libération est un mythe pour certaines et un rêve pour d'autres. Peu à peu, il se convertit en un pari politique de grande envergure.

Bien que cela se traduise par de grands défis au niveau individuel et collectif, il est aussi important de rappeler que nous, les femmes, depuis que notre histoire a été dessinée par d'autres, avons vécu de grandes expériences de résistance et de lutte parce que nous voulions « être ». Ainsi, ce n'est pas la première fois que nous le faisons. Nous ne faisons que récupérer l'expérience et la lutte d'autres femmes qui ne sont toujours pas nommées par l'histoire.

Dans ce processus de recherche de soi-même, sans oublier de faire partie d'un peuple, il est fondamental d'être en dialogue permanent avec les identités diverses (ethnique, politique, organisationnelle). Il faut sans cesse rappeler que nous sommes des êtres complets et complexes, comme le sont les hommes, les jeunes, et les personnes âgées. Assumer que nous sommes des êtres complets nous évitera d'agir de manière fragmentée dans nos revendications et dans nos comportements au quotidien. Construire des processus de libération et d'autonomisation permet de s'autodéterminer, de s'autodéfinir et de se réaliser soi-même.

Parallèlement à cette lutte afin de se construire soi-même, il s'agit de lutter pour revendiquer nos droits. Nous nous référons ici à deux types de droits: les droits et libertés collectifs des peuples

autochtones et, en parallèle, les droits et libertés individuels des femmes autochtones.

Le fait de lier de manière permanente et de valoriser la complémentarité entre ces deux droits nous permet de voir que les luttes des femmes autochtones sont toujours parallèles aux luttes des peuples autochtones. L'une des revendications permanentes des femmes a été d'appeler à une application intégrale des droits dans deux systèmes distincts (système de justice autochtone et cadre officiel des pays) et l'appropriation de ces droits dans l'imaginaire de la société et en chacune de nous.

Une des difficultés réside, non pas dans l'adoption de nouveaux textes, mais dans le manque d'application des textes existants, qui ont pourtant été approuvés par les pays et par les instances internationales. S'ils ne prennent pas vie à travers l'exercice quotidien, les droits acquis ne resteront que les souvenirs d'années de lutte menées par les femmes, avec leur lot de frustration et de découragement. Nous devons également questionner nos pratiques quotidiennes et créer collectivement de nouvelles formes de relation.

Nous pourrions affirmer que la conquête des droits par les femmes au cours de l'histoire, plutôt que de permettre des avancées, est marquée par une certaine stagnation, voire un certain recul. Ceci est particulièrement visible en ce qui concerne la sexualité des femmes. On affirme que plusieurs droits incluent les femmes autochtones, mais dans la réalité, on ne nous mentionne pas et on reconnaît encore moins nos droits spécifiques en tant que communauté. Par exemple : les droits du travail des femmes qui travaillent à la maison et le projet de loi sur le harcèlement sexuel aggravé dans le cas des femmes autochtones sont restés au stade de projets de lois, avant de tomber dans l'oubli.

En tant que femmes autochtones, nous luttons pour les droits conquis, c'est-à-dire à la fois les droits de base et les droits qui ne sont pas

écrits et qui ne sont pas seulement liés aux droits économiques et matériels, mais qui vont au-delà, par exemple : le droit à la co-création de notre culture et de notre identité, à la transcendance, à l'affection, à la compréhension, à la liberté, à la création, au repos, et pourquoi pas, au loisir.

À travers la satisfaction juste et adéquate de certains de ces droits, non seulement le bien-être des femmes deviendrait possible, mais ce bien-être se propagerait aussi à la population, à la société et à la planète. Si nous nous appliquions non pas à chercher des compensations, mais plutôt à satisfaire réellement nos besoins en tant qu'êtres humains vivants, avec une histoire, il y aurait un changement dans notre marche, notre posture et notre manière de contempler la vie, et cela nous amènerait à un cheminement vers une vie utile et une existence libre.

Comme il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, il est fondamental de rappeler qu'en tant que femmes autochtones, nous vivons ces défis de manières différentes puisque nos réalités ne sont pas homogènes et que les parcours que nous avons choisis divergent parfois. Certaines choisissent de lutter au sein de milieux et de structures formels – structures étatiques notamment – et d'autres en tentant de secouer l'imaginaire social et l'ordre symbolique. Ces deux types d'efforts sont importants et ardu à porter. Tout cela nous permet d'être conscientes des enjeux suivants :

- Construire une réflexion politique en partant de la perspective des femmes autochtones doit se faire parallèlement avec l'action de se construire et de se reconnaître en tant que sujette de droits et d'une histoire;
- La déconstruction internalisée due aux formes diverses d'oppression nous amène aussi à la nécessité de combiner ou de croiser l'identité personnelle et l'identité collective;

- Maintenir l'équilibre entre le fait d'appartenir à un peuple et l'identité personnelle est un défi; cela implique de renforcer les normes culturelles qui nous aident à atteindre notre bien-être personnel et collectif;
- Il nous faut renforcer nos perspectives multi-directionnelles (moi – mon peuple, le matériel, le subjectif, le technique, le politico-stratégique, entre autres);
- Certaines d'entre nous estiment essentiel de continuer à réfléchir sur comment dialoguer et construire avec les femmes métisses et les hommes autochtones;
- Nous devons continuer à lutter au sein de deux systèmes, le système autochtone et le système officiel car ils ne répondent pas aux besoins des femmes, parce qu'ils ne prennent pas au sérieux les problèmes spécifiques des femmes.

Dans ce processus de révision, nous ne devrions pas négliger un acteur important, à savoir : la coopération. Nous définissons ici certaines suggestions et des observations :

Les politiques de coopération évoluent de manière permanente et évolueront encore suite aux crises qui se produisent dans le monde entier et dans tous les milieux. Ces changements n'ont pas favorisé les mouvements sociaux et encore moins les femmes autochtones, étant donné qu'ils ont rompu certains processus et nous imposent sans cesse de nouveaux « ingrédients », qui font que nous devons élaborer un nouveau « menu ». Souvent, ce menu étant totalement nouveau, plutôt que de remplir notre estomac, il nous rend malades.

Cette explication imagée permet d'illustrer la nécessité de développer des stratégies à double

Les femmes en général et le mouvement féministe en particulier, ont été critiques et autocritiques. Je pense qu'il est aussi pertinent que la coopération le devienne en temps et lieu.

dimension : a) Des stratégies spécifiques pour les femmes autochtones; b) Des stratégies pour des espaces mixtes et/ou partagés entre hommes et femmes; femmes autochtones et femmes d'autres identités; femmes adultes et plus jeunes.

Il faudrait également renouveler le soutien politique et financier qui fait défaut aux mouvements et organisations de femmes, et qui est nécessaire pour leur permettre de concrétiser leurs actions.

Les femmes en général et le mouvement féministe en particulier, ont été critiques et autocritiques. Je pense qu'il est aussi pertinent que la coopération le devienne en temps et lieu. Je ne me réfère pas ici à la réalisation de ces longues évaluations basées sur des résultats et des indicateurs, mais plutôt à quelque chose de très simple : de nous demander si ce que nous faisons au niveau individuel et institutionnel nous satisfait, nous fait honneur et si cela satisfait aussi les bénéficiaires de cette coopération.

En conclusion, je souhaiterais vous dire que si le chemin parcouru a été important en matière de libération des femmes, il reste beaucoup à faire, en particulier pour rétablir les droits des femmes autochtones.

DROITS DES FEMMES EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ET CAMPAGNE DES CONGOLAISES CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES

■ Bernadette Ntumba

Point focal de la commission territoriale pour la lutte contre les violences sexuelles, Territoire de Uvira, République démocratique du Congo

Introduction

L'essentiel de ma présentation porte sur les conditions des femmes en République Démocratique du Congo (RDC) ainsi que sur les efforts déployés pour lutter contre l'impunité des auteurs des crimes de violences sexuelles en RDC.

En RDC, les femmes occupent encore une position inégale par rapport aux hommes. Elles sont faiblement représentées au sein des institutions publiques, dans la gestion des affaires publiques, et ce, tant au niveau national que provincial. Elles sont également sous-représentées dans les postes de direction dans l'administration publique ainsi que dans les partis politiques. En effet, les femmes ne représentent que 8% des élus au sein des institutions nationales et 2% au sein des institutions provinciales. Dans le territoire d'Uvira, sur 14 chefs de quartiers de la cité d'Uvira, il y a seulement deux femmes qui ont été nommées et ce, tout récemment.

Je me base sur l'illustration de « La femme aux mille bras », qui est représentée sur la banderole de mon organisation AMCAV, pour illustrer comment se fait la répartition des rôles entre les hommes et les femmes, en expliquant pourquoi les femmes sont exposées davantage à la violence et en particulier, aux violences sexuelles³⁴.

La femme aux mille bras

En RDC, au sein des familles et dans les communautés, les femmes sont au cœur des

activités de survie, elles sont là pour soutenir les familles et pourtant, de façon généralisée, elles n'ont aucun pouvoir de décision sur la production du noyau familial, encore moins sur la gestion de son revenu. Elles se réveillent très tôt le matin et font des va-et-vient sans cesse dans le but de chercher de quoi nourrir la famille, tandis que les époux restent à la maison, malgré les nombreux dangers qui les guettent en permanence, dans des zones où fourmillent de nombreux groupes armés, des forces de l'ordre indisciplinées ainsi que des insurgés provenant du Burundi. À leur retour à la maison, ce sont elles qui préparent à manger aux maris, qui s'occupent des petits enfants et des beaux-parents âgés, qui nettoient la maison, qui lavent la vaisselle, qui font la lessive, etc.. Le soir, fatiguées, elles sont obligées d'avoir des relations sexuelles avec leur conjoint et cela tout au long de leur vie. Les femmes vivent sous le joug du pouvoir des hommes, elles sont maintenues dans un état de dévalorisation au sein des communautés.

Le statut juridique des femmes congolaises

Il est de connaissance universelle que les faits précèdent le droit. Il est donc normal que la loi, suivant l'évolution de la mentalité sociale qui régit les coutumes, donne à chaque membre de la société la place, encore mieux le statut, que lui réserve l'état actuel de la coutume. Si ceci est vrai dans une certaine proportion pour la plupart des sociétés, il l'est bien plus pour

³⁴ Pour plus d'information, consultez le site www.rdcviolencesexuelle.org.

les sociétés africaines où la coutume a une place prépondérante dans la vie quotidienne. En RDC, la coutume est en même temps une source substantielle du droit et une source formelle (après la loi bien entendu). Il n'est donc pas étonnant qu'elle influence gravement le statut juridique des femmes congolaises.

En effet, les coutumes traditionnelles congolaises confèrent aux femmes une place inférieure à celle des hommes, ce qui provoque un clivage net entre les droits et les devoirs sociaux respectifs des hommes et des femmes qui vient inféoder pratiquement celles-ci aux hommes. C'est ainsi que ce sont les hommes qui tranchent et qui gèrent à leur guise la dot de leurs filles en vue d'un mariage, ce sont eux qui désignent discrétionnairement les futurs époux qu'elles sont obligées d'épouser. Ce sont aussi les hommes qui gèrent les récoltes produites par leurs épouses.

Effectivement, la loi congolaise a suivi les acquis de ces coutumes pour officialiser l'assujettissement des femmes et entraver leur épanouissement intégral que ce soit à travers le Code de la famille, le Code pénal ou le Code du travail. Cependant, il faut mentionner que la nouvelle Constitution du pays de février 2006 a apporté une lueur d'espoir pour l'avenir des femmes congolaises.

Voici quelques répercussions de ces codes sur la vie des Congolaises. Le Code de la famille qui date du 1er août 1987, quoiqu'il ouvre la voie à plusieurs innovations si on le compare au Code civil livre I qui le précédait, comporte encore de nombreuses lacunes. Par exemple, les femmes aussitôt mariées sont soumises au régime de l'autorisation maritale comme si les femmes mariées étaient moins responsables que les femmes célibataires. Et c'est la même chose en ce qui a trait au Code du travail qui place les femmes sous le régime de l'autorisation maritale, c'est-à-dire que les

En RDC, au sein des familles et dans les communautés, les femmes sont au cœur des activités de survie, elles sont là pour soutenir les familles et pourtant, de façon généralisée, elles n'ont aucun pouvoir de décision sur la production du noyau familial, encore moins sur la gestion de son revenu.

femmes mariées ne peuvent contracter que si elles présentent une autorisation expresse de leur mari les autorisant à travailler.

Quant au Code pénal, les articles qui traitent des infractions ne font aucune distinction entre leurs auteurs pour ce qui est des poursuites et de la peine, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme. Une exception est à souligner pour ce qui est de l'infraction de l'adultère qui est puni dans tous les cas sur plainte du mari, mais seulement lorsqu'il a été entouré des circonstances de nature à lui imprimer le caractère injurieux (art 467 du code de la famille), s'il a été commis par l'homme.

Cet article institutionnalise une justice de deux poids deux mesures, c'est-à-dire que lorsqu'une femme dépose une plainte comme victime d'adultère, ce sera certainement la femme complice de l'acte d'adultère qui sera punie et non pas le mari qui pourra s'en tirer à bon compte s'il arrive à prouver que son adultère n'est pas accompagné de circonstances injurieuses, circonstances dont le contour est incertain. Alors que, lorsque c'est la femme qui commet l'adultère, c'est systématiquement elle qui est punie avec son complice, si c'est le mari de celle-ci qui s'est plaint.

Pour ce qui est des autres lois congolaises, qu'il s'agisse du code de commerce, de la loi portant sur le statut des agents de carrière des services publics, du code foncier, ou du code minier par exemple, il est évident que la capacité telle que prévue par le Code de la famille est d'application et entrave gravement l'épanouissement des femmes congolaises dans tous les secteurs d'activités.

Heureusement que la nouvelle constitution du 18 février 2006 enjoint clairement aux pouvoirs publics de veiller à l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes et précise que les femmes ont droit à une représentation équitable au sein des institutions nationales, provinciales et locales. L'État garantit la mise en œuvre de la parité entre les hommes et les femmes dans ces institutions (art. 14 alinéas 4 et 5).

Il est souhaitable que les options ainsi soulevées par la Constitution soient concrétisées par des lois abrogeant définitivement les discriminations à l'égard des femmes qui jusqu'ici persistent dans les lois congolaises, ceci afin que le statut des femmes leur permette de faire face efficacement aux défis actuels que sont la lutte contre les violences sexuelles, contre le VIH/SIDA, contre l'analphabétisme ainsi que la promotion des droits des femmes en général.

La mauvaise répartition des rôles dans les familles et les communautés entre les hommes et les femmes est à la base des violences commises à l'égard des femmes et des filles.

Les femmes de tous les âges subissent gravement les conséquences de ces violences sous ses différentes formes. Les plus farouches et meurtrières que les femmes en RDC ont connue sont les violences sexuelles commises bestialement à leur endroit comme arme de guerre. La législation congolaise reconnaît 16 formes de violences sexuelles contenues dans la loi N°06/018 du 20 juillet 2006. Toutes ces différentes formes de violences sexuelles sont commises au sein de nos

communautés. Avant l'existence de la nouvelle loi précitée, certaines pratiques coutumières les toléraient en les rendant légitimes et légales (par exemple, les mutilations sexuelles et le mariage forcé pour les mineures). Ces violences « chosifient » davantage les femmes.

Les défis auxquels les Congolaises font face sont nombreux

a) Au niveau international

La communauté internationale se bat jour et nuit pour restaurer l'égalité entre les hommes et les femmes dans nos communautés en s'impliquant dans le rétablissement de la paix sur le territoire national. En effet, les guerres, les insécurités ont été à l'origine des multiples violences perpétrées par les différents groupes armés qui continuent à opérer en RDC dont les femmes et les enfants sont trop souvent les cibles. Un grand effort reste encore à fournir dans le domaine de la paix étant donné qu'il existe encore des groupes armés qui sèment la panique au sein de nos communautés tels que les Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR) (ex- Armée de Libération du Rwanda), le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), les Forces Nationales de Libération (FNL) composées de rebelles burundais; les Maï Maï qui est un terme générique désignant les groupes populaires d'autodéfense congolais, aussi appelés Mayi Mayi et les Interahamwe (des miliciens rwandais ayant participé au génocide de 1994).

Au nombre des points positifs, nous comptons :

- La mise en œuvre de l'initiative conjointe (IC) par la coopération canadienne réunissant le gouvernement congolais, les ONG internationales et nationales et les agences du système des Nations Unies, pour mettre fin aux violences sexuelles en RDC;

- L'existence de la Cour Pénale Internationale (CPI) et la reconnaissance des violences sexuelles comme crime contre l'humanité ou crime de guerre;
- L'appui apporté par les partenaires internationaux aux organisations locales.

b) Au niveau national

Les organisations locales s'organisent en synergie pour promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les sexes. Il existe une nouvelle loi réprimant les violences sexuelles grâce au plaidoyer mené par les organisations nationales et locales. Cette loi a introduit une nouveauté dans la procédure pénale congolaise par rapport au code de procédure pénale congolais existant depuis le 30 Janvier 1959, parmi lesquelles nous pouvons dégager :

- L'élargissement des formes de violences sexuelles;
- Les auteurs des violences qui peuvent être des hommes ou des femmes;
- Le viol peut se faire non pas seulement par l'introduction de l'organe génital masculin dans celui de l'organe féminin comme prévoyait le code de procédure pénale de 1959, mais aussi par l'introduction de tout autre objet dans les appareils génitaux féminins et/ou dans un des orifices de l'homme ou de la femme sans son consentement au préalable;
- La nouvelle loi prévoit des peines aggravantes allant de 5 à 20 ans et classe le viol parmi les crimes graves contre l'humanité ou crimes de guerre;
- Réduction procédurale du délai de 4 mois dont 1 mois d'enquête préliminaire et 3 mois pour prononcer le jugement;

Grâce à l'initiative conjointe (IC), il y a eu une restructuration des organes œuvrant dans la lutte contre les violences sexuelles menée par les différents acteurs sur le terrain. À cet effet,

Il est souhaitable que les options soulevées par la Constitution soient concrétisées par des lois abrogeant définitivement les discriminations à l'égard des femmes qui jusqu'ici persistent dans les lois congolaises, ceci afin que le statut des femmes leur permette de faire face efficacement aux défis actuels que sont la lutte contre les violences sexuelles, contre le VIH/SIDA, contre l'analphabétisme ainsi que la promotion des droits des femmes en général.

il y a un travail en synergie qui se fait à travers les commissions nationales, provinciales et territoriales de lutte contre les violences sexuelles regroupant les services spécialisés de l'État congolais, les organisations tant nationales qu'internationales et les agences du système des Nations Unies.

Des actions menées par des associations de femmes congolaises pour lutter contre les violences sexuelles

Voici une liste d'actions menées au sein des communautés par les associations de femmes pour mettre un terme aux crimes de violences sexuelles. Ces actions sont souvent réalisées avec très peu de moyens et souvent sans la participation véritable d'instances gouvernementales :

- Des campagnes de sensibilisation sont menées au sein des communautés sur le respect des droits des femmes;
- Une vulgarisation de la nouvelle loi réprimant les violences sexuelles se fait à grande échelle et en langues locales;
- Des plaidoyers sont menés auprès des décideurs congolais sur l'intégration des femmes au sein des institutions publiques et leur participation dans la gestion de la chose publique;

- L'éducation et la conscientisation des femmes en milieu rural sur l'estime de soi, leur valeur et leur autopromotion;
- Des plaidoyers sont menés auprès des autorités coutumières pour bannir les coutumes rétrogrades qui marginalisent les femmes dans les communautés, et pour la réhabilitation de l'appareil judiciaire et des infrastructures de base;
- Les partenaires internationaux sont mobilisés pour qu'ils appuient directement les actions menées par les organisations féminines de défense et promotion des droits des femmes dans leur lutte contre les violences sexuelles et les inégalités liées au sexe, sans que ceux-ci passent par l'intermédiaire des agences du système des Nations Unies ou les organismes internationaux;
- Des missions de suivi sont exécutées avec des partenaires internationaux pour évaluer l'impact des projets qu'ils ont financés.

CONCLUSION

L'égalité entre les sexes est loin d'être une réalité dans les communautés étant donné que les droits des femmes ne sont pas respectés par ceux qui

détiennent le pouvoir et aussi à cause des coutumes dégradantes observées et régies par les autorités coutumières très conservatrices.

L'insécurité causée par les groupes armés encore actifs dans les communautés, le fait que certains éléments rattachés à l'armée nationale agissent encore de façon rebelle et non intégrée, la persistance dans les communautés de groupes armés étrangers encore opérationnels, sont autant d'indicateurs qui éternisent les conflits armés, terreau fertile pour les différentes formes des violences sexospécifiques, plus spécialement les violences sexuelles que les femmes continuent de subir. Il va de soi que cela vient aussi accentuer les inégalités liées aux sexes car les victimes les plus visées sont les femmes.

Tous les hommes et les femmes de bonne volonté et épris des droits des femmes doivent apporter un soutien matériel, financier ainsi que leur expertise afin que le combat sans merci contre les inégalités liées aux sexes puisse un jour être gagné.



CONTEXTES POLITIQUES ET DROITS DES FEMMES

■ Ariane Brunet

Co-Fondatrice de Urgent Action fund for women's human Rights in conflict situations et Consultante au Feinstein International Center

La mise en place de l'approche intégrée des droits des femmes dans l'ensemble des mécanismes onusiens ainsi que dans les appareils étatiques et régionaux, en l'appliquant tant dans les domaines sociaux qu'économiques, a donné l'espoir que nous allions prendre en compte les inégalités sociales entre femmes et hommes dans tous les domaines et dans tous les processus de planification et de décision. Le « gender mainstreaming », pour prendre le terme initial parce qu'il englobe la question de genre et donc de construction sociale, est un processus qui s'articule du haut en bas de la pyramide bureaucratique. Son application dépend entièrement de la volonté politique qui existe au sein de l'entreprise ou de l'institution. Le rôle et l'impact que peuvent avoir des groupes associatifs et des groupes communautaires face à la vitalité de cette approche sont quasi nuls par les temps qui courent. Face à ce contexte, quelles sont nos responsabilités?

Dans les dernières années, un nombre remarquable de résolutions ont été adoptées afin de promouvoir et de défendre les droits des femmes en situation de conflits, dans les processus de négociation de paix et dans les processus de justice transitionnelle. Un travail de sensibilisation et de lobby a permis de réaliser des avancées dans bon nombre de forums, tant en ce qui concerne les droits socio-économiques des femmes, que leurs droits civils et politiques. Pourtant, les femmes sur le terrain sont toujours aussi invisibles et ont très peu d'influence dans leur environnement

immédiat. Ceci, malgré le fait que les femmes s'organisent admirablement, alors même qu'elles ne disposent que de ressources et de capacités limitées.

Au Congo, plus d'une trentaine d'organisations se sont mobilisées afin d'organiser une campagne contre les violences sexuelles à l'est du Congo³⁵. Ces femmes insistent pour qu'une meilleure coordination de l'aide voie le jour sur le terrain, pour que soit reconnu le rôle des associations d'aide aux victimes et qu'elles soient parties prenantes des processus de décision et que se développent des relations de travail et de partenariat avec ces dernières afin de renforcer l'efficacité des efforts de lobby et de sensibilisation. Il est inacceptable que des campagnes de lutte contre les violences sexuelles au Congo aient été mises sur pied, tant par le fait des Nations Unies que par des ONG internationales, sans que des activistes locales n'aient été impliquées dans la planification et dans la mise en application des stratégies. D'ailleurs, le résultat sur le terrain en dit long sur la capacité des organisations internationales à faire ce travail sans l'appui tactique, effectif et décisionnel des femmes sur le terrain.

Lors de l'opération « Plomb durci » d'Israël sur la bande de Gaza, nous n'avons que trop peu entendu parler des efforts qu'ont déployés les femmes palestiniennes de Cisjordanie afin de venir en aide aux Gazaouites bombardées. Nous n'avons guère su davantage sur la résistance et la lutte menée par les activistes pour la paix en Israël avant, pendant et après la guerre à Gaza.

³⁵ <http://www.rdcviolencesexuelle.org/site/fr/node/1ile>

Depuis plus de vingt ans, des femmes dénoncent la montée des fondamentalismes : une mouvance qui fait partie intégrante des mouvements d'extrême droite et de l'expansion de politiques libérales empêtrées dans un capitalisme sauvage dont nous avons vu les effets cette année. Ces mouvements fondamentalistes travaillent sous le couvert de la religion et de la culture. Les politiques qu'ils défendent ont pignon sur rue : qu'on pense à l'influence qu'exercent en ce moment même les fondamentalistes chrétiens tant aux États-Unis qu'au Canada, qu'on pense aux actes de terrorisme perpétrés « au nom de l'Islam ». Aujourd'hui, comme le mentionne cet appel contre les fondamentalismes lancé par le Réseau des femmes vivant sous lois musulmanes³⁶, les fondamentalistes musulmans ont déployé leur propagande aussi bien en Europe qu'en Amérique du Nord. Les demandes, telles que les cours d'arbitrages en Ontario, l'utilisation du débat sur le port de signes religieux dans la fonction publique, les confusions de genre qu'ont occasionné les discussions sur les accommodements raisonnables ont permis aux fondamentalistes (sous le manteau des droits humains) de pervertir des notions telles que culture, identité, lutte contre le racisme, diversité, démocratie, universalité.

Ce relativisme culturel met l'accent sur l'aspect singulier, identitaire et unique d'un individu, d'une culture, d'une nation. Et pour les citoyennes canadiennes d'origine africaine, arabe ou asiatique, la résultante est de se voir réduites à une identité religieuse oh combien différente de leurs concitoyennes canadiennes, et dès lors ignorées de tout débat critique et même, d'un réflexe de solidarité. Nous avons homogénéisé les femmes musulmanes et certainement contribué à ne pas entendre la multiplicité des discours, la richesse des réalités vécues, la possibilité d'avoir un fourmillement d'idées, de préoccupations, d'allégeances et de prise de conscience. Nous devrions nous poser plusieurs questions : Où sont les mouvements des femmes de diverses cultures et appartenance religieuse, où sont les femmes

qui divergent d'opinion au sein même de ces cultures et des frontières religieuses, quelle place leur avons-nous faite? Avons-nous même considéré l'aspect éminemment politique du religieux dans nos sociétés (qu'on regarde le débat sur l'avortement)? Avons-nous réfléchi sur la « religionisation » du politique telle que le discours d'Obama au Caire l'illustre en instrumentalisant la question du voile³⁷ et du choix des femmes à retourner à un « rôle traditionnel »³⁸?

Tout témoigne du fait que les contextes politiques donnent une couleur à la promotion et la défense des droits des femmes. Réfléchir sur les questions de santé, de justice, d'éducation, exige que l'on réfléchisse sur ces fameux droits conflictuels, la tension existant entre religion et égalité et demande que l'on prenne en compte ces droits toujours moins bien nantis que sont les droits des femmes, notamment leur droit à l'information, peu importe leur statut social et à la liberté d'expression peu importe que l'on adhère à la religion de la communauté à laquelle on nous identifie ou que l'on soit minoritaire ou en dissidence au sein des minorités.

Il en est de même du discours sur les violences faites aux femmes. En quittant le pouvoir, l'administration Bush a fait pression pour que soit adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies la résolution 1820 considérant le viol comme une tactique de guerre et une menace à la sécurité internationale. Il était temps, il le fallait, mais cette résolution ne sanctionne aucunement tout gouvernement, milice ou partie au conflit qui torture, humilie, massacre systématiquement des femmes lors d'un conflit. Cette même administration américaine a coupé plus de 300 millions de dollars au PNUD sur une période de 7 ans, parce que ce dernier tentait de venir en aide aux femmes ayant subi des violences sexuelles, notamment en leur assurant un accès à la pilule

³⁶ <http://www.wluml.org>

³⁷ Il serait bon de se rappeler qu'une fois encore il est facile de faire les frais du fondamentalisme car historiquement, culturellement, géographiquement il y a toujours eu une multiplicité de voiles selon l'usage, la provenance ethnique, les réalités sociales, etc. voir article de Marieme Hélié-Lucas Veil-S, 2006, www.wluml.org

³⁸ Voir à ce sujet l'analyse de Karima Benoune sur la religionisation du politique dans le discours d'Obama au Caire le 4 juin 2009. <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article13989>

du lendemain ou à un avortement sécuritaire afin de parer au plus urgent³⁹.

Les femmes congolaises, quant à elles, n'ont de cesse de demander quand viendra le moment où elles verront sur le terrain les effets de la campagne menée par les Nations Unies sur les violences sexuelles en RDC. Le contexte politique compte ici aussi, car si les campagnes sur les violences sexuelles en situation de conflits vont bon train, on ne peut en dire autant du soutien politique et financier aux femmes qui luttent pour la survie de leurs concitoyennes et cherchent à renforcer leur capacité d'agir et d'influer sur leur réalité. De plus, dans la plupart des cas, l'identification des femmes à leur communauté culturelle l'emporte sur la notion même de citoyenne⁴⁰. On a donc d'abord le souci de s'assurer que les femmes ont une communauté d'appartenance avec le rôle et la responsabilité de représenter les valeurs de leur culture, avant que de s'assurer qu'en tant que citoyennes, elles sont parties prenantes des solutions à envisager pour éradiquer les violences faites aux femmes en développant des stratégies de justice, d'économie sociale et de réparation qui font des victimes de ces crimes les premières agentes de la mise en

Il est inacceptable que des campagnes de lutte contre les violences sexuelles au Congo aient été mises sur pied, tant par le fait des Nations Unies que par des ONG internationales, sans que des activistes locales n'aient été impliquées dans la planification et dans la mise en application des stratégies.

œuvre de ces politiques de réhabilitation. Oui, le contexte politique compte dans la défense et la promotion des droits des femmes.

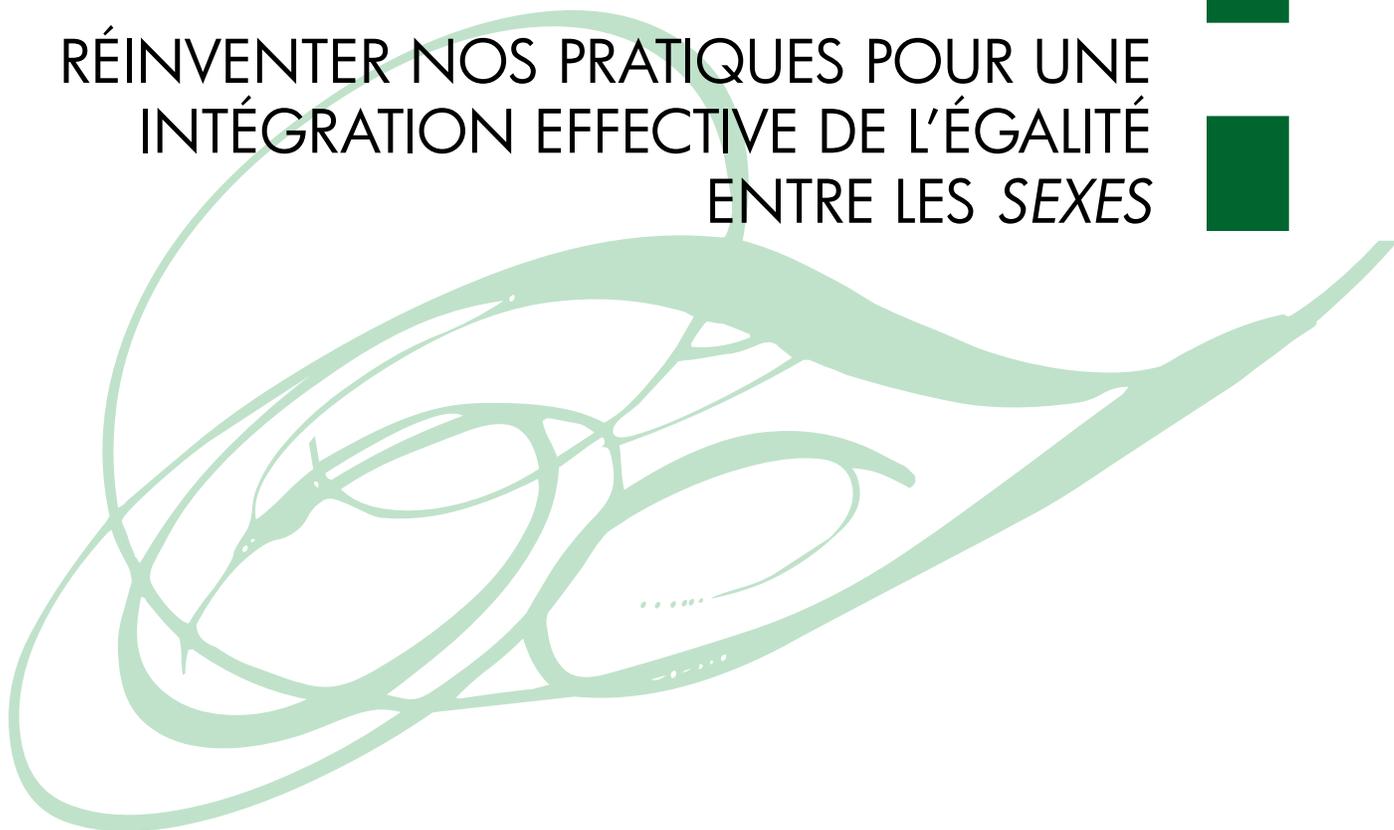
Le « gender mainstreaming » a permis une certaine prise de conscience dans les bureaux des gouvernements. Mais en bureaucratissant le féminisme, n'avons-nous pas pris le risque de laisser à la marge les féministes préoccupées par la mise en œuvre de politiques qui tiennent compte de la multiplicité des réalités économiques, ethniques, nationales, historiques, culturelles que vivent les femmes et de l'universalité des droits, inséparables l'un de l'autre?

³⁹. Voir l'article de Barbara Crossette dans *The Nation*, June 30, 2008 <http://www.thenation.com/doc/20080714/crossette>

⁴⁰. Voir *Sexuality, Violence against women, and Human Rights : Women Make Demands and Ladies Get Protection*, Alice M. Miller dans *Health and Human Rights*, Vol. 7 No.2, P. 17-45, 2004

PARTIE

RÉINVENTER NOS PRATIQUES POUR UNE
INTÉGRATION EFFECTIVE DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES *SEXES*



QU'AVONS-NOUS PERDU AVEC L'APPROCHE

DE L'INTÉGRATION DU GENRE⁴¹?

DÉFIS, IMPACTS ET NOUVELLES APPROCHES DE L'INSTITUTIONNALISATION DU GENRE AU SEIN DES ONG INTERNATIONALES

■ Sarah Hendriks

Conseillère Égalité entre les sexes et VIH/sida, Plan Canada

J'aimerais commencer par un rappel de ce qu'est devenu, pour le meilleur ou pour le pire, notre discours commun; ces mots qui composent le lexique de la « genrologie » qui existe chez nous aujourd'hui, particulièrement au sein des ONG internationales : certains de ces termes sont chargés, certains sont imprégnés de sens et d'histoire, témoins de notre lutte et du changement; d'autres évoquent la confusion, le compromis, voire un certain recul. Je vous invite à réfléchir à ces mots, à leur sens au fil du temps, et aux répercussions qu'ils pourraient avoir sur votre vie, votre travail, votre organisation, vos processus, vos projets et vos partenariats, mais particulièrement sur votre façon de concevoir le changement féministe transformateur :

Femmes et développement ;
 Genre et développement ;
Intégration du genre ;
 Équité entre les sexes ;
 Égalité entre les sexes ;
 Besoins pratiques et intérêts stratégiques liés au genre ;
 CEDEF ;
 Programme d'action de Beijing ;
 3e Objectif du Millénaire pour le Développement ;
 Approche fondée sur les droits ;
 Analyse comparative entre les sexes ;
 Cadre d'analyse sur les rôles sexospécifiques ;
 Cadre des rôles triples ;
 Cadre de l'autonomisation ;
 Cadre d'analyse des relations sociales ;
 Outils de *l'intégration du genre* ;
 Formation en genre ;
 Renforcement des capacités en genre ;

Systèmes de gestion sensibles au genre ;
 Audits genre ;
 Auto-évaluation genre ;
 Gestion axée sur les résultats (GAR) ;
 Approche basée sur le cadre logique ;
 Cadre de mesure des résultats ;
 Indicateurs désagrégés par sexe ;
 Index de développement lié au genre ;
 Index global d'écart entre les sexes ;
 Priorités pour l'égalité entre les sexes ;
 Projets spécifiques ;
Intégration du genre ...

Cette présentation mettra en relief et analysera la façon dont *l'intégration du genre* est devenue l'approche ou le mécanisme principal pour instaurer l'égalité entre les sexes chez la plupart des ONG internationales (ONGI). Nous réfléchirons ensuite à certains des principaux défis qu'ont eu à relever les acteurs institutionnels pour intégrer le genre, tant à l'interne, sur le plan du changement organisationnel, qu'à l'externe, sur le plan de la pratique programmatique. Nous nous demanderons ensuite : « Quelles ont été les répercussions des processus, des outils et des politiques d'*intégration du genre* sur les progrès réellement accomplis en matière d'égalité entre les sexes et de droits des femmes? » ; « Où la théorie d'*intégration du genre* a-t-elle mené les ONGI en pratique, et qu'avons-nous perdu en cours de route? ». Nous nous demanderons enfin : « Et maintenant ? Y a-t-il de nouvelles approches, adaptations ou solutions de rechange à *l'intégration du genre*, que nous pourrions envisager collectivement? ».

⁴¹ Référence au concept anglais « Gender mainstreaming », qui est traduit dans l'ensemble du document par « Intégration du genre ».

Les intentions de l'intégration du genre

Commençons donc par le début, soit l'histoire, les buts et les éléments clés de ce qu'on voulait accomplir grâce à l'*intégration du genre*. Le Programme d'action de Beijing accordait la priorité à l'*intégration du genre* en tant que stratégie pour atteindre le but ultime, soit l'égalité entre les sexes. L'*intégration du genre* devait être :

- un processus transformateur à long terme et non un but en soi;
- un processus pour évaluer les implications, pour les femmes et les hommes, de toute action planifiée, y compris les lois, les politiques ou les programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux;
- un processus multidimensionnel qui pourrait permettre de repenser et de redéfinir en profondeur les buts, les valeurs et les objectifs en matière de développement.

En d'autres mots, l'*intégration du genre* signifierait que :

- les hommes, les femmes, les garçons et les filles profiteraient à part entière des politiques, des projets et des programmes de développement;
- l'inégalité ne serait pas perpétuée;
- les relations de pouvoir inégales entre les femmes et les hommes, et entre les filles et les garçons, seraient transformées.

Il s'agissait là de fort nobles buts. Il ne fait aucun doute que, pour de nombreuses ONGI, l'approche de l'*intégration du genre* est devenue la panacée lorsqu'il fallait « s'occuper du genre » et « atteindre l'égalité entre les sexes ». En d'autres mots, l'*intégration du genre* a été conçue pour permettre aux ONGI (et à d'autres acteurs) de s'assurer systématiquement que des considérations relatives au genre soient au cœur des politiques, des programmes et des activités.

L'intégration du genre est devenue la panacée lorsqu'il fallait « s'occuper du genre » et « atteindre l'égalité entre les sexes ». [...] Les droits et l'autonomisation des femmes devaient émaner comme par magie de ce processus.

Les droits et l'autonomisation des femmes devaient émaner comme par magie de ce processus.

La réalité canadienne

Qu'en est-il des ONGI canadiennes en ce qui concerne l'*intégration du genre*? Bien qu'il n'existe aucun processus uniforme pour « faire » de l'*intégration du genre*, on peut résumer grossièrement les éléments de l'*intégration du genre* comme suit :

- l'adoption d'une terminologie propre au genre (reconnaissant que les femmes et les hommes ont des priorités et des besoins différents);
- l'élaboration de politiques en matière d'*intégration du genre*;
- le recours à une pratique d'*intégration du genre* dans les cadres de programmation et organisationnels.

La pratique de l'*intégration du genre* pourrait comprendre n'importe lequel des éléments suivants :

- Structures assurant l'intégration de l'égalité entre les sexes : Des rôles clairement définis en matière de leadership et d'appui à l'intégration du genre. C'est ainsi que sont nés la « conseillère en genre », le « point de convergence du genre » ou la « spécialiste en genre »!
- Analyse comparative entre les sexes : Acquérir des compétences relatives à l'analyse comparative entre les sexes des politiques et des programmes.

- Formation en genre : Former des ressources humaines compétentes qui sont en mesure de comprendre et de mettre en œuvre une politique en matière de genre.
- Ressources en matière de savoir : Créer des réseaux et des possibilités pour partager les pratiques exemplaires et les stratégies efficaces.
- Budgets sensibles au genre : Affecter des ressources financières pour mettre en œuvre des politiques et des plans d'action portant sur le genre.
- Systèmes et outils de suivi et d'évaluation : Indicateurs désagrégés par sexe.
- Institutionnalisation : L'intégration du genre dépend des compétences, des connaissances et de l'engagement du personnel de l'ensemble de l'organisation. Cela implique la modification des mentalités des individus, des organisations et des systèmes.

Dans l'ensemble, la plupart des ONGI canadiennes ont adopté le discours de l'égalité entre les sexes (ou entre les genres) et bon nombre ont même élaboré une politique ou une stratégie en matière d'*intégration du genre*. Toutefois, rares sont celles qui ont effectivement réalisé concrètement l'*intégration du genre* de manière holistique. Encore plus rares sont celles à avoir mis l'accent, dans le cadre de ce processus, sur les droits et l'autonomisation des femmes. Exception faite des trois ONG canadiennes qui ont modifié leurs priorités organisationnelles pour se concentrer sciemment sur l'égalité entre les sexes et les droits des femmes, la majorité des ONGI ont, depuis de nombreuses années, piétiné ou fait preuve d'incohérence dans le processus de mise en œuvre. C'est pourquoi les engagements stratégiques en faveur de l'*intégration du genre* se volatilisent souvent.

Relever les défis en matière d'intégration du genre

Depuis l'adoption d'un discours et de politiques en matière de genre et l'institutionnalisation de structures ouvertes à l'*intégration du genre*,

il n'est plus nécessaire de se battre pour légitimer l'*intégration du genre*; toutefois, certaines contraintes institutionnelles de taille demeurent. Dans le cadre d'un processus d'institutionnalisation du genre, on peut se heurter aux contraintes suivantes :

Les ONGI : un contexte non neutre du point de vue du genre

À l'heure actuelle, le courant principal de l'industrie du développement international est devenu un borbier démocratique qui est souvent à contre-courant des modes d'être et de pensée féministes. Les ONGI canadiennes fonctionnent dans l'ensemble comme des lieux très sexospécifiques qui témoignent d'une culture organisationnelle hiérarchique et technocratique à l'opposé des buts féministes de transformation sociale. Nous parlons d'une culture organisationnelle qui privilégie les hommes sur le plan des mentalités, du recrutement, des conditions de travail, des structures et des procédures. On relève certains changements, mais ils sont lents et fort incomplets. L'*intégration du genre* a moins porté sur la modification de la complexité des causes sexospécifiques profondes de l'inégalité au sein des institutions et organisations que sur le développement d'outils sexospécifiques pour l'exécution programmatique.

Dans l'ensemble, il existe un certain soutien institutionnel à l'*intégration du genre*. Cependant, de nombreux membres du personnel des ONGI semblent souscrire à l'*intégration du genre* dans une optique instrumentaliste, particulièrement lorsqu'elle est décrite en termes économiques (comme l'est le plus récent mot d'ordre de la Banque mondiale : l'égalité entre les sexes à titre d'« économie intelligente »). À bien des égards, la majorité des institutions et organisations ont souscrit à l'approche de l'*intégration du genre* dans la mesure où cette démarche leur

permettait d'élargir leur portefeuille de projets, d'accroître leur visibilité aux yeux des bailleurs de fonds ou de s'attirer leur faveur. Le lien entre l'*intégration du genre* et l'avancement des droits des femmes demeure encore très flou et les causes structurelles qui engendrent l'inégalité sont marginalisées.

Responsabilité institutionnelle :

L'*intégration du genre* est encore considérée comme un processus « spécialisé » distinct qui marginalise les enjeux décisifs liés au genre plutôt que de les éclairer. Le succès de l'*intégration du genre* est encore fortement tributaire de l'engagement et des compétences de personnes clés.

Toutefois, la mystique de la « spécialiste du genre » peut constituer un frein dans la mesure où tous les secrets de la façon de « faire » de l'*intégration du genre* sont présumés être la chasse gardée de ces « spécialistes » du genre : le personnel est tenu à l'écart d'une participation active dans les processus d'*intégration du genre*, et se sent intimidé par la complexité et la multiplicité des cadres, des outils et du discours analytiques du genre, ce qui freine l'*intégration du genre*. Les outils demeurent dans ce cas non pertinents et inaccessibles.

Le jeu des nombres :

On a, dans l'ensemble, simplifié l'*intégration du genre* pour en faire une question de chiffres, en comptant le nombre de femmes et de filles qui participent aux réunions, aux comités et aux organisations.

L'*intégration du genre* devrait aller au-delà de la question « combien de femmes ont participé à ce projet? » pour demander « comment ce projet réduit-il l'inégalité entre les femmes et les hommes? ». On ne devrait pas se contenter de tout simplement atteindre la parité entre les

La plupart des ONGI canadiennes ont adopté le discours de l'égalité entre les sexes (ou entre les genres) et bon nombre ont même élaboré une politique ou une stratégie en matière d'intégration du genre. Toutefois, rares sont celles qui ont effectivement réalisé concrètement l'intégration du genre de manière holistique.

hommes et les femmes. Il s'agit entre autres de promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles à titre de décideuses à tous les niveaux, et de leur permettre de se faire entendre et d'acquérir le pouvoir d'inscrire leurs enjeux à l'ordre du jour. L'*intégration du genre* ne devrait pas se soucier tout simplement d'accroître la participation des femmes, mais devrait s'intéresser aux conditions de leur participation. Pour une réelle *intégration du genre*, il faudrait évidemment contester les bases des relations de pouvoir et d'organisation, ce que toutes les ONGI ne sont pas prêtes à faire.

Mécanismes de responsabilisation :

L'égalité entre les sexes ne fait toujours pas partie intégrante des modalités de responsabilisation, de sorte qu'elle demeure hors des cadres de suivi et évaluation des programmes. Lorsqu'il arrive qu'on cerne des résultats, on cherche souvent à tout simplement s'assurer qu'un projet ou un programme procure des avantages équitables aux femmes, aux hommes, aux filles et aux garçons, ou que tout le monde participe de manière équivalente. Bien que cela soit important, cette définition des résultats relatifs à l'égalité entre les sexes ne tient pas compte des changements stratégiques dans les relations hommes-femmes qui transforment les structures de pouvoir susceptibles de favoriser l'inégalité ou la discrimination, ou d'en permettre

l'existence. La plupart des mécanismes de responsabilisation, y compris les indicateurs, ne prévoient pas la promotion du changement social dans les relations hommes-femmes. La mesure de l'autonomisation est particulièrement difficile à définir sur le plan des indicateurs, surtout dans sa dimension quantitative.

Alors, que nous a fait perdre l'intégration du genre?

Que s'est-il donc passé? Quels ont été les effets du processus, des outils et des politiques d'*intégration du genre* sur les réels progrès accomplis en faveur de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes? Où la théorie de l'*intégration du genre* a-t-elle mené les ONGI en pratique, et qu'a-t-on perdu en cours de route? La diversité des activités entreprises au nom de l'*intégration du genre* a-t-elle produit des changements fondamentaux en faveur de l'égalité entre les sexes ainsi que des droits et de l'autonomisation des femmes?

La bureaucratisation des processus d'intégration du genre :

Le contexte très professionnalisé, technique et bureaucratique de l'*intégration du genre* contraste nettement avec les objectifs féministes que sont la transformation sociale, l'analyse politique et l'organisation des femmes. On entend par « intégrer le genre » (« doing gender ») intégrer les « hommes, femmes, garçons et filles » dans le rapport, la proposition de projet ou le cadre logique. Pour ce faire, il faut cocher les cases sur un « outil de genre » complexe. L'analyse du contexte plus profond des relations de pouvoir est souvent complètement évacuée. Les outils et les systèmes d'*intégration du genre*, quoique bien intentionnés, peuvent nous empêcher de porter attention au quotidien des filles et des femmes durant le processus d'élaboration de stratégies complexes et inaccessibles. Le cloisonnement des droits peut nous faire perdre bien des choses.

La dépolitisation de l'analyse comparative entre les sexes

Lorsqu'on procède néanmoins à une analyse comparative entre les sexes, celle-ci a tendance à se concentrer sur les taux de participation et les données quantitatives qui permettent de cerner les écarts entre les sexes. Nous y perdons la volonté et la capacité de cerner les causes profondes de l'inégalité des sexes, de l'exclusion et de la discrimination. Nous y perdons la capacité de mettre au jour les causes profondes des facteurs sociaux, économiques, structurels et culturels qui sous-tendent la discrimination de genre et l'inégalité (les causes qui sous-tendent l'inégalité entre les sexes). Les ONGI font partie du paradigme de la dépolitisation.

Relations :

L'une des pertes les plus importantes porte probablement sur les relations avec les acteurs locaux, dans la mesure où l'*intégration du genre* a des répercussions sur le militantisme et la construction des mouvements de la société civile. Par conséquent, pour opérer un changement transformateur en faveur d'une égalité réelle, il faut changer à long terme les relations complexes entre les sexes.

On met de côté les programmes spécifiques visant l'égalité entre les sexes :

Les programmes portant sur des questions telles que la violence basée sur le genre demeurent marginaux, comparativement à l'accent mis par les ONGI sur l'intégration transversale du genre dans des domaines de concentration plus « valides » (moyens de subsistance, sécurité économique des ménages, éducation, urgences, etc.). Les programmes spécifiques sont atteints du « syndrome du projet » et ne reçoivent que relativement peu de soutien sur le plan des

ressources humaines ou financières. On considère que l'« *intégration du genre* » équivaut à l'intégration programmatique, sans plus. La programmation relative à des enjeux décisifs qui concernent les droits des femmes et leur autonomisation est marginalisée, tout comme les questions de genre stratégiques, qui sont des questions complexes, qui portent sur le long terme et qui touchent au cœur de la situation des femmes et des filles dans la société.

Le contexte très professionnalisé, technique et bureaucratique de l'intégration du genre contraste nettement avec les objectifs féministes que sont la transformation sociale, l'analyse politique et l'organisation des femmes.

Et maintenant?

En matière d'*intégration du genre*, existe-t-il de nouvelles approches, adaptations ou solutions de rechange qui méritent d'être envisagées? J'aimerais en souligner trois :

1. Établir un lien entre, d'une part, l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes et, d'autre part, des résultats;
2. Mettre en relation l'approche fondée sur les droits, l'élaboration des politiques de développement et la pratique;
3. S'allier les mouvements féministes : transformer les structures de l'extérieur vers l'intérieur.

1. Intégrer l'égalité entre les sexes dans les résultats : comment peut-on établir des liens efficaces entre la gestion axée sur les résultats (GAR) et l'autonomisation des femmes?

On peut utiliser de manière stratégique l'omniprésence de la GAR pour obtenir, par effet de levier, un engagement plus ferme envers l'*intégration du genre* et même repousser les frontières de cette intégration en permettant aux organisations de définir des résultats transformateurs en matière d'égalité entre les sexes pour ensuite chercher à les concrétiser.

Le fait que l'égalité entre les sexes n'ait pas été intégrée aux cadres de résultats explique en partie cette timide mise en œuvre des politiques d'*intégration du genre* dans les ONGI. Ainsi, on définit une foule de résultats portant sur l'eau, l'hygiène, l'éducation, la santé, les moyens de subsistance ou le VIH/sida, mais ces résultats n'intègrent que rarement des engagements concrets en faveur de changements portant sur l'égalité entre les sexes, ou les droits ou l'autonomisation des femmes.

Si nous espérons repolitiser l'*intégration du genre*, il faut mettre à profit tous les processus et outils qui dominent les structures et processus institutionnels, en établissant des liens entre les résultats et les changements sociaux et institutionnels en faveur de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes. Nous essayons de faire prendre un virage à une organisation complète pour définir des résultats en matière d'égalité entre les sexes qui ne recourent pas uniquement à des chiffres ou à des outils simplistes. Ces résultats portent sur des changements stratégiques dans les relations de genre pour transformer les structures du pouvoir qui favorisent ou permettent l'existence de l'inégalité ou de la discrimination à tous les niveaux et au sein de toutes les institutions, particulièrement la famille, la collectivité, l'économie/le marché et le gouvernement.

2. Mettre en relation l'approche fondée sur les droits (AFD), l'élaboration des politiques de développement et la pratique

L'approche fondée sur les droits offre de multiples possibilités afin d'éloigner le discours et la pratique du langage technocratique de l'*intégration du genre* et d'adopter plutôt le langage, fondé sur les droits, de l'émancipation, de l'inclusion et de la transformation. De plus en plus d'ONGI adoptent le discours et le cadre de programmation de l'approche fondée sur les droits. L'approche fondée sur les droits peut offrir une justification et un solide ancrage qui permettent aux organisations d'accepter plus concrètement l'égalité entre les sexes, les droits des femmes et l'autonomisation ainsi que leur intégration concrète aux cadres de programmation. Cela permettrait aux programmes de s'attaquer plus concrètement aux problèmes de genre qui relèvent du politique, y compris l'analyse du pouvoir.

L'approche du développement fondée sur les droits comporte trois importantes étapes :

- i. Établir un lien entre les processus de développement et les cadres internationaux fondés sur les droits;
- ii. Établir un lien entre les processus et les institutions de développement et les principes fondés sur les droits (égalité, non-discrimination, participation/inclusion);
- iii. Renforcer les capacités des institutions chargées de faire respecter les droits pour qu'elles remplissent leurs obligations et renforcer les capacités des titulaires de droits pour qu'ils puissent revendiquer leurs droits et privilèges.

Les implications du recours par les organisations à une approche fondée sur les droits vont bien au-delà d'une simple modification du discours; elles les obligent à tenir pleinement compte des droits de la personne dans toutes les dimensions de leurs programmes. Il faut dès lors élaborer

des programmes qui font suite à une analyse approfondie des violations des droits de la personne et des causes de ces violations. Il faut mettre l'accent sur la lutte contre la discrimination qui vise les personnes les plus marginalisées, et assurer la participation des titulaires de droits à toutes les dimensions des programmes et à la responsabilisation des sujets d'obligations. Les conséquences possibles sont les suivantes :

- on remet en question les relations de pouvoir inéquitables et on commence à les transformer; la discrimination et l'exclusion diminuent; l'équité se développe;
- les relations changent, sur le plan individuel, collectif et institutionnel;
- la citoyenneté devient plus active à mesure qu'on met en place et qu'on utilise des mécanismes de responsabilisation mutuelle.

L'AFD peut susciter les types de changements de paradigmes organisationnels nécessaires pour intégrer des changements transformateurs en matière de genre au sein des ONGI : des virages à l'encontre des règles fondamentales qui déterminent les structures profondes des relations de pouvoir, que les changements soient individuels ou systémiques. C'est ainsi que le potentiel de repolitiser l'*intégration du genre* peut se réaliser davantage.

3. S'allier les mouvements féministes – Transformer les structures de l'extérieur vers l'intérieur

La récupération de l'approche de l'*intégration du genre* comme philosophie et pratique transformatrices doit absolument pouvoir compter sur la présence de militantes politisées qui se définissent comme féministes. Dans de nombreux cas, l'inégalité entre les sexes ne serait pas une priorité si ces personnes n'étaient pas présentes dans les ONGI ordinaires pour faire avancer les

droits des femmes. L'engagement individuel et la capacité individuelle de mobiliser et convaincre sont importants dans le contexte des institutions de développement fortement bureaucratiques.

L'appareil du développement international n'est pas imperméable; c'est plutôt une arène de contestation définie par la complexité et les contradictions, qui permet à certains changements de s'opérer à partir de ses espaces les plus marginaux. La présence de féministes qui établissent des liens avec des organisations et des mouvements féministes est essentielle afin qu'on puisse utiliser les failles et les contradictions existantes dans les ONGI ordinaires pour aménager des espaces de changement transformateur.

Il faut absolument établir de profondes relations d'égalité, de solidarité et de mutualité entre les groupes de femmes et les institutions de développement pour élargir les espaces féministes dans des ONGI de développement qui ne souscriront jamais pleinement aux principes, aux buts ou aux idées du féminisme. Par conséquent, il est capital de forger des alliances stratégiques avec des

La présence de féministes qui établissent des liens avec des organisations et des mouvements féministes est essentielle afin qu'on puisse utiliser les failles et les contradictions existantes dans les ONGI ordinaires pour aménager des espaces de changement transformateur.

organisations de femmes afin de repousser les limites de l'approche de l'*intégration du genre* pour permettre la poursuite de buts repolitisés.

L'*intégration du genre* peut porter davantage sur la lutte politique et l'analyse critique, et moins sur des listes de contrôle technique. Même au sein des structures bureaucratiques, hiérarchiques et parfois oppressives des institutions de développement, nous pouvons repousser les limites de l'*intégration du genre* pour s'approprier l'énergie et l'esprit des processus organisationnels et politiques qui caractérisent les mouvements de femmes.

STRATÉGIES D'INTÉGRATION DU GENRE ET PROMOTION DE LA JUSTICE DE GENRE DANS LE QUOTIDIEN DES MEMBRES DU PERSONNEL DES ONG

■ Rebecca Tiessen

Professeure agrégée, Collège militaire royal du Canada
et professeure auxiliaire, Université Queen

Introduction et importance

Nous savons pas mal de choses au sujet de l'*intégration du genre*⁴² en ce qui a trait aux stratégies et aux cadres élaborés et mis en œuvre par des organismes internationaux, des appareils nationaux et même des ONG. Nous avons vu les trousseaux d'outils et nous comprenons comment nous pourrions éviter certains des problèmes éprouvés dans le passé en matière d'*intégration du genre*. Toutefois, il arrive souvent que ces stratégies ne puissent changer les mentalités, les comportements et les normes culturelles qui perpétuent l'inégalité entre les sexes. Pour obtenir l'information nécessaire, il faut effectuer des recherches ethnographiques qui permettent de suivre les activités des personnes au sein des organisations qui rejettent l'égalité entre les sexes ou y souscrivent.

Ma recherche porte sur ce que disent les gens au sujet de l'*intégration du genre*; sur la façon dont on renforce les comportements insensibles au genre; et sur l'évolution ou non des mentalités et des comportements à la suite d'interventions en faveur de l'*intégration du genre*. Dans cette présentation, je souligne certains des défis et des luttes avec lesquels doivent composer les ONG lorsque des membres de leur personnel tentent d'adopter des stratégies d'*intégration du genre*. Je me penche aussi sur certaines des réussites obtenues par les personnes qui encouragent l'égalité entre les sexes dans leur travail et leurs bureaux. L'analyse témoigne des possibilités et des défis quotidiens auxquels font face les membres du personnel des ONG, et de leur importance pour l'*intégration*

du genre. L'étude s'inspire des 10 années de recherches ethnographiques que j'ai effectuées au Malawi de 1996 à 2006; les données ont été recueillies par l'entremise de l'observation participante, d'entrevues semi-structurées, de groupes de discussion et de sondages. Je commence par résumer certains des défis de l'*intégration du genre* pour ensuite discuter des possibilités qui s'en dégagent.

Les défis de l'intégration du genre : le jeu des chiffres

Les premiers efforts (1997-2000) de promotion de l'*intégration du genre* au Malawi portaient avant tout sur des chiffres. On encourageait fortement les organisations à accroître le nombre de femmes au sein de leur personnel. Au Malawi, en 1997, il y avait environ trois ou quatre hommes pour chaque femme membre du personnel, de sorte que les femmes étaient fortement sous-représentées au sein des organisations. Lors d'entrevues de suivi en 2005, on a constaté que la proportion d'hommes et de femmes au sein du personnel des ONG de développement du Malawi n'avait pas vraiment changé. De plus, la majorité des postes occupés par des femmes dans les ONG au Malawi avaient tendance à être de niveau subalterne ou administratif, comportant un faible pouvoir de décision. Lorsqu'on demande pourquoi il y a si peu de femmes dans une organisation, on obtient le plus souvent les réponses qui suivent : les faibles niveaux de scolarité des femmes; un manque perçu d'engagement chez les

⁴² Référence au concept anglais « Gender mainstreaming », qui est traduit dans l'ensemble du document par « Intégration du genre ».

femmes à l'égard du travail au sein des ONG; un parti-pris déterminé par la culture et les traditions au Malawi; et des contraintes organisationnelles qui empêchent les femmes de travailler au sein des ONG.

Plusieurs hommes membres du personnel d'ONG ont dit croire que la nature du travail des ONG ne convenait pas aux femmes, particulièrement celles avec des familles et des personnes à charge. Par exemple, un employé masculin a dit qu'en raison des nombreux déplacements « le poste ne convenait pas aux femmes parce qu'il les obligerait à quitter leur famille des jours et des semaines durant ». Cette réponse s'explique en partie par les attitudes de certains employés masculins à l'égard du type de travail jugé comme convenant aux femmes. Les emplois qui sont considérés comme une extension du rôle reproducteur des femmes au foyer sont jugés convenables pour les femmes en milieu de travail. Ainsi, les décisions concernant le type d'emplois qui conviennent aux femmes et aux hommes au sein des organismes de développement renforcent les divisions entre le public et le privé.

Des attentes sociales et des normes culturelles caractéristiques des relations familiales étaient appliquées aux hommes et aux femmes, et déterminaient comment les femmes étaient traitées par leurs collègues de travail. Ainsi, ce ne sont pas des acteurs rationnels, faisant preuve d'une neutralité à l'égard du genre, qui construisent et maintiennent une organisation, mais «des personnes dans des postes et dans des lieux sexuellement codés» (Burrell et Hearn, 1992, p. 14)⁴³. Les ONG revêtent une dimension de genre parce que les rôles et le pouvoir sont répartis en fonction du genre et que ces normes reflètent les stéréotypes généraux de la société à l'égard des femmes, ce qui engendre un glissement du privé au public.

Les tentatives d'apporter des changements transformateurs au sein des organisations exigent la présence d'agents et agentes de changement qui sont résolus à comprendre et à mettre en rapport le changement organisationnel, le changement institutionnel et l'égalité entre les sexes.

La transformation et la recherche de la justice de genre

Un changement devient transformateur lorsque les efforts d'*intégration du genre* atteignent le cœur des organisations où règne une division du travail selon le genre et qu'ils contestent la «structure profonde» des organisations où les pratiques quotidiennes, l'histoire et les normes culturelles ne sont pas, en règle générale, contestées. Les tentatives d'apporter des changements transformateurs au sein des organisations exigent la présence d'agents et agentes de changement qui sont résolus à comprendre et à mettre en rapport le changement organisationnel, le changement institutionnel et l'égalité entre les sexes (Rao et Kelleher, 2003)⁴⁴. En fin de compte, mes observations tendent à démontrer que le secret d'une transformation fructueuse provient du dynamisme de personnes clés qui peuvent mettre la justice de genre à l'ordre du jour et encourager leurs collègues et toute l'organisation à modifier leurs pratiques.

Les activités et les pratiques courantes qui visent à transformer les activités quotidiennes et les normes institutionnelles sont des stratégies subtiles d'*intégration du genre*. Bien que d'orientation subversive, les stratégies subtiles sont des activités discrètes, planifiées avec soin, conçues pour modifier le statu quo sans attirer beaucoup d'attention sur les personnes qui sont engagées

⁴³ Burrell G., Hearn J., 1992. *The sexuality of organization*. In *The sexuality of organization*, ed. Jeff Hearn, Deborah Sheppard, Peta Tancred-Sheriff and Gibson Burrell. 1-29. London : Sage Publications.

⁴⁴ Rao A., Kelleher D., 2003. *Institutions, organisations and gender equality in an era of globalization*. *Gender and Development* 11, no. 1 : 142-149.

dans le processus, ni sur le processus lui-même. Les stratégies subversives ont plus de chances de régler des problèmes d'autonomisation politique et peuvent offrir des exemples d'interactions plus profondes et de possibilités de s'attaquer aux attitudes négatives à l'égard des femmes et de l'égalité entre les sexes. Il faut faire preuve de subtilité lorsqu'on agit subversivement afin de changer les attitudes et les comportements patriarcaux des collègues.

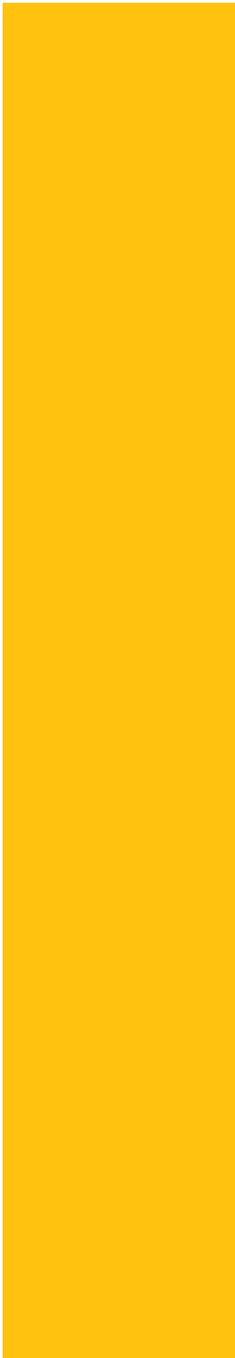
L'interaction quotidienne avec le personnel des ONG du Malawi a permis de mieux comprendre certaines des stratégies de résistance utilisées par les femmes pour obtenir ou retrouver du pouvoir au sein de leurs organisations. Le réseautage, le leadership et le mentorat peuvent aussi jouer un rôle important dans la promotion de la sensibilisation aux questions liées au genre, et dans l'autonomisation des femmes et des hommes pour promouvoir l'égalité entre les sexes au sein de leurs organisations, de leurs collectivités et de leurs pays.

La voie à emprunter

Il nous faut mieux comprendre les luttes quotidiennes que doivent mener les personnes dans leurs efforts pour promouvoir l'égalité

entre les sexes. L'une des meilleures façons de procéder est d'effectuer davantage de recherches ethnographiques et d'écouter ce qu'ont à dire les membres du personnel au sujet des obstacles et des possibilités de changement. J'ai constaté, dans le cadre de mes observations et de mes recherches, que la présence de modèles, de mentors et de personnes dynamiques qui partagent de l'information et des techniques avec d'autres membres du personnel sur la façon de favoriser l'égalité entre les sexes dans leurs projets ou dans leurs bureaux est essentielle. En fin de compte, nous devons commencer par nous inspirer des stratégies fructueuses; les stratégies qui sont élaborées à l'échelon local pour régler les situations culturellement spécifiques. Pour pouvoir tirer parti de cette information, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) devra collaborer plus étroitement avec les personnes du milieu de la recherche et du terrain, qui connaissent bien les particularités et les pratiques des diverses organisations et cultures.





RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION

DROITS DES FEMMES ET ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES DANS LA COOPÉRATION CANADIENNE : PRINCIPAUX CONSTATS ET PISTES D'ACTION COLLECTIVE

■ Rita Soares Pinto

Boursière de la Fondation Walter et Duncan Gordon

Chargée de programme Égalité entre les sexes à Oxfam-Québec

La conférence « Droits des femmes et égalité entre les sexes dans la coopération canadienne : défis et perspectives » a été un point culminant d'un projet plus vaste de recherche et de mobilisation, réalisé avec l'appui de la Fondation Walter et Duncan Gordon⁴⁵. Je présente dans ce texte les principaux constats, recommandations et pistes d'action collective qui découlent de ma recherche réalisée au Canada et au Mali et des échanges qui ont eu lieu lors des deux journées de conférence⁴⁶.

Les recommandations et pistes d'action sont sous-divisées en quatre catégories selon qu'elles concernent :

- I. L'ensemble des acteurs de la coopération canadienne, et notamment l'ACDI et les organismes de coopération internationale (OCI);
- II. Spécifiquement l'ACDI;
- III. Spécifiquement les OCI québécois et canadiens;
- IV. Les relations entre les acteurs de la coopération canadienne.

I. Au niveau de l'ensemble des acteurs de la coopération canadienne, et notamment de l'ACDI et des OCI:

1. Malgré certains progrès réalisés au cours de la dernière décennie, le bilan est plutôt mitigé quant à l'intégration de l'égalité entre les sexes et la promotion des droits des femmes dans la coopération canadienne. Des efforts importants doivent être déployés par l'ACDI, les OCI et tous les partenaires de la coopération canadienne pour concrétiser leur engagement pour l'égalité entre les sexes et l'avancement des droits des femmes.

Les études et évaluations mettent systématiquement en exergue l'écart existant entre, d'une part, les engagements pris au niveau des politiques et des discours et, d'autre part, la pratique des organisations et de l'ACDI. Ce bilan nous force à repenser nos actions et nos pratiques organisationnelles et appelle à un renouvellement de l'engagement pour l'égalité entre les sexes de la part des différents acteurs de la coopération canadienne.

⁴⁵ Pour plus d'informations sur le projet : <http://www.gordonfn.org/resfiles/RSoaresPinto.htm>

⁴⁶ L'auteure remercie chaleureusement Joanna Kerr pour ses conseils et les réflexions partagées tout au long de la recherche ainsi que Fréda Thélusma et Sylvie Perras pour leurs commentaires judicieux lors de la rédaction de ce texte.

2. L'évolution qu'a connue l'aide internationale ces dernières années et en particulier le contexte peu favorable aux droits des femmes et à la promotion de l'égalité entre les sexes, tant au Canada qu'au niveau international, posent de nouveaux défis et appellent à un renouvellement des stratégies et des pratiques, notamment en termes de dialogue politique et de financement.

Il est fondamental que les organisations et les militants et militantes pour les droits des femmes fassent preuve de créativité et développent de nouvelles façons de faire pour surmonter les défis – anciens et nouveaux - et être en mesure de mieux saisir les opportunités offertes par la nouvelle architecture de l'aide internationale et la politique d'aide canadienne. Une solide capacité d'analyse politique et de réflexion critique sur les tendances du contexte mondial et canadien, éclairée par une vision stratégique et par l'établissement de liens étroits avec des militants et militantes et avec les communautés à la base sont des ingrédients fondamentaux pour une action efficace. De plus, en ces temps de crise, il importe que l'analyse contextuelle prenne en compte les effets de la crise financière et économique, de la crise alimentaire et des changements climatiques sur les conditions des femmes et l'aggravation des inégalités de genre.

3. Il apparaît avant tout urgent de redonner un caractère politisé à nos actions et nos discours et de clarifier la vision du changement social et du changement des relations de genre que nous voulons insuffler à travers nos actions.

Nous devons recentrer nos actions autour d'une conception de la coopération internationale qui en fait un instrument de changement social, afin qu'effectivement, nous soyons en mesure d'éradiquer la pauvreté et les injustices sociales tout en construisant un monde plus égalitaire pour les femmes et les hommes. Cette vision devra être construite de pair avec nos partenaires du Sud ainsi qu'en étroite collaboration avec les mouvements de femmes et s'enraciner dans les contextes locaux spécifiques.

4. Il est essentiel que nous investissions dans des stratégies audacieuses pouvant s'attaquer aux causes mêmes de la pauvreté vécue par les femmes ainsi que des violences faites aux femmes et des inégalités de pouvoir entre les femmes et les hommes.

De plus, il est indispensable de lier ces questions à d'autres combats pour la justice économique et sociale. Cette volonté de s'attaquer aux causes doit éclairer l'ensemble de nos interventions : que ce soit celles visant l'autonomisation économique des femmes, celles visant le leadership des femmes et leur autonomisation politique, celles visant l'éducation, la santé sexuelle et reproductive, la lutte contre les violences, etc.

5. Les approches en vigueur pour promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes doivent être revues, politisées et réappropriées par les différents acteurs de la coopération canadienne. La dimension politique de ces approches doit être replacée au cœur de celles-ci et ce, de façon à contrecarrer la tendance observée à la bureaucratisation, à la technicisation et à la dépolitisation de ces approches.

De plus en plus de voix attirent l'attention sur le potentiel de l'approche fondée sur les droits pour recadrer le travail des organisations dans un sens permettant davantage la transformation des relations de pouvoir, l'émancipation et l'inclusion; d'autres mettent l'accent sur l'importance de ramener l'analyse féministe au cœur des politiques, des programmes et au sein des organisations elles-mêmes.

6. Les investissements en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes n'ont pas suivi les énoncés de politiques, ni les engagements pris par l'ACDI et les OCI. De nouvelles approches pour le financement sont nécessaires, et notamment, une meilleure articulation entre les moyens affectés aux projets spécifiques en matière d'égalité entre les sexes et les moyens affectés à l'approche transversale.

L'articulation de ces deux stratégies, bien qu'inscrite dans le Plan d'action de Beijing, a été souvent mal interprétée. Dans la pratique, cela s'est traduit au cours de la dernière décennie par une suprématie de l'approche transversale et par une tendance à la diminution des projets spécifiques, et ce, tant au niveau de l'ACDI que des OCI.

7. L'importance des projets spécifiques en matière d'égalité entre les sexes doit être davantage reconnue. Le financement de ce type de projets doit être accru et doit

devenir une stratégie clé de la coopération canadienne pour l'avancement des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes.

Malgré les ressources limitées affectées à ce type de projets, l'expérience a démontré qu'ils donnent les résultats les plus significatifs en matière d'avancement des droits des femmes et de lutte contre les inégalités entre les sexes. L'engagement pris par l'ACDI en 2006 d'augmenter la part de son budget spécifique devra être honoré et faire l'objet d'une reddition de compte. Les OCI devront quant à eux revoir leurs priorités de financement et la place des projets spécifiques. Si les possibilités de financement externes - et notamment de l'ACDI - influencent de plus en plus les choix des interventions des OCI, il n'en reste pas moins que les organisations disposent d'une certaine marge de manœuvre pour choisir leurs partenaires du sud, pour prioriser le type de projets et d'interventions qu'elles souhaitent mettre en place et pour leur insuffler une vision transformatrice des relations de genre.

8. L'approche transversale, quant à elle, doit être renforcée et réinventée afin de pouvoir se traduire par des résultats concrets en matière d'égalité entre les sexes et d'avancement des droits des femmes.

En effet, que ce soit au niveau de l'ACDI ou des OCI, les recherches et les expériences démontrent que, très souvent, l'approche transversale a conduit dans la réalité à un phénomène d'évaporation ou d'invisibilité des résultats. Parmi les causes à l'origine de ces phénomènes, on dénote un manque de volonté politique réelle et d'engagement pour l'égalité entre les sexes, ce qui se traduit notamment par une insuffisance de ressources financières et humaines attribuées à l'objectif d'intégration transversale du genre. De plus, l'absence ou la faiblesse des mécanismes d'institutionnalisation du genre, l'insuffisance de formations et d'outils mis à disposition du personnel, la faiblesse des processus de reddition de compte ou de système d'imputabilité, sont parmi les causes principales pouvant expliquer les limites rencontrées lors de la mise en pratique de la transversalité de l'égalité entre les sexes.

L'ACDI et les OCI doivent reconnaître que la transversalité a des coûts. Il est irréaliste en effet d'espérer que les engagements pour la promotion de l'égalité entre les sexes soient mis en œuvre de façon effective sans une allocation de ressources considérables, notamment pour développer

les connaissances, les compétences et l'engagement du personnel. Des efforts pour rendre explicites et visibles à la fois les engagements et les résultats visés par l'intégration de l'égalité entre les sexes ainsi que les ressources devant y être affectées (notamment à travers la budgétisation genre) font partie des stratégies clés qui doivent également être mises en place pour lutter contre la tendance à l'évaporation qui a caractérisé la majorité des interventions par le passé.

9. Tant l'ACDI que les OCI doivent mettre en place des efforts pour améliorer leur capacité de suivi et de reddition de compte des résultats et progrès accomplis, et ce, afin de mieux mesurer les changements et impacts générés par les projets sur la vie des femmes et des jeunes filles, notamment au niveau de la transformation des relations de pouvoir entre les femmes et les hommes. Ces efforts de reddition de compte devraient être mis en place dans un esprit permettant de favoriser l'apprentissage organisationnel et de renforcer le savoir collectif en matière d'égalité entre les sexes.

Il est également important d'améliorer les mécanismes et les systèmes permettant de mieux rendre compte des budgets affectés aux programmes, initiatives et activités visant l'égalité entre les sexes. En particulier, il est nécessaire de mettre en place un système permettant de mieux mesurer et faire le suivi des investissements affectés à l'approche intégrée. Ces mécanismes et systèmes de reddition de compte ne doivent pas se limiter à refléter de simples énoncés d'intention à l'étape de la conception des projets, mais doivent permettre de mesurer les efforts réellement mis en place en termes financiers ainsi que nous informer sur l'efficacité de l'utilisation des ressources pour l'égalité entre les sexes. L'ACDI et les organisations doivent par ailleurs rendre accessible l'information détaillée sur les efforts financiers qu'ils affectent à l'égalité entre les sexes.

10. Le dialogue avec les partenaires du Sud doit être renforcé de façon à construire une vision partagée des objectifs, des approches et des actions à mener en vue de l'égalité entre les sexes et de l'avancement des droits des femmes.

Pour instaurer une telle dynamique, les acteurs de la coopération canadienne doivent être davantage à l'écoute des réalités, des points de vue et des aspirations des partenaires et des populations – femmes et hommes - avec qui ils travaillent. De plus, cela implique de revoir les critères

de sélection des partenaires afin d'y inclure de façon plus systématique et explicite des objectifs d'égalité entre les sexes. En particulier, des critères minimaux doivent prendre en compte l'ouverture et la volonté des organisations de cheminer vers une plus grande intégration des questions de genre dans leur mandat et interventions. Enfin, cela requiert un engagement ferme de la part des acteurs canadiens pour inscrire l'égalité entre les sexes au cœur des relations partenariales, et notamment la mise en place d'un processus d'accompagnement innovateur fortement ancré dans les spécificités/réalités culturelles. Ceci ne peut se concrétiser que si des ressources humaines et financières suffisantes sont affectées de façon spécifique à l'objectif d'égalité entre les sexes.

11. L'importance du rôle que jouent les mouvements et les organisations de femmes du Sud dans la promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes doit être davantage reconnue et appuyée.

Les organisations de femmes et les groupes de défense des droits des femmes jouent un rôle de premier plan pour induire des changements de mentalités, de comportements et de pratiques culturelles et pour la mise en place de normes et de lois plus égalitaires dans les sociétés. Cependant, malgré ce rôle important, ces organisations demeurent sous-financées tant au niveau de la coopération canadienne que de l'aide internationale et leur accès aux espaces de prise de décision et de consultation demeure faible. Leur rôle en tant qu'acteurs et interlocuteurs clés pour la construction d'un monde plus égalitaire entre les femmes et les hommes doit être davantage reconnu et appuyé par la coopération canadienne, que ce soit l'ACDI ou les organisations de la société civile canadienne. La construction d'un mouvement pour les droits des femmes fort, diversifié, multi-générationnel et profondément ancré dans sa base doit ainsi être priorisé comme une stratégie clé pour l'atteinte de l'égalité entre les sexes.

II. Au niveau de l'ACDI:

12. L'Agence doit mettre en place des efforts importants pour assurer le respect et la mise en oeuvre effective et systématique de sa politique en matière d'égalité entre les sexes.

En effet, les résultats obtenus en matière d'égalité entre les sexes demeurent très variables selon les secteurs, les zones géographiques

et les partenariats. L'Agence doit s'attaquer aux nombreux obstacles et contraintes internes qui empêchent une véritable institutionnalisation du genre et qui contribuent à l'évaporation des engagements de la politique au moment de sa mise en œuvre (voir recommandation 8). Elle doit également revoir les relations établies pour l'acheminement de l'aide canadienne notamment avec les OCI, les gouvernements nationaux et les agences multilatérales, à la lumière de leur niveau d'engagement réel pour l'égalité entre les sexes et jouer davantage un rôle de levier pour l'intégration de l'égalité entre les sexes dans les projets financés. L'évaluation interne de la politique en matière d'égalité entre les sexes de l'ACDI⁴⁷ se présente comme une occasion en or pour mettre en place les changements et réformes nécessaires à une plus grande intégration de l'égalité entre les sexes dans l'aide publique au développement canadienne.

13. L'ACDI doit revoir son engagement pour l'égalité entre les sexes et les droits des femmes à la lumière du contexte actuel marqué par la recherche d'une plus grande efficacité et les nouvelles modalités de l'aide.

Dans ce contexte, la politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes a été affaiblie comme résultat de la pression accrue pour des résultats visibles, de la concentration de l'aide dans certains secteurs et de la tendance à l'évaporation de la politique dans les nouvelles modalités de l'aide, telles les approches programme. L'Agence doit ainsi revoir les mécanismes d'application de sa politique, construire une vision et une stratégie institutionnelles plus cohérentes et partagées et développer des connaissances pour s'adapter et agir stratégiquement dans ce nouveau contexte.

14. Le rôle central joué par la société civile – tant du Sud que canadienne – pour l'égalité entre les sexes et les droits des femmes doit être reconnu et ne pas être marginalisé dans le contexte actuel d'efficacité de l'aide marqué notamment par l'appui budgétaire et l'appui sectoriel. En particulier, l'Agence doit reconnaître que les organisations de femmes et celles oeuvrant pour les droits des femmes sont des alliées de choix pour promouvoir et exiger des gouvernements nationaux des politiques et plans nationaux intégrant l'égalité entre les sexes.

⁴⁷ Les résultats de l'évaluation de la mise en œuvre de la Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes de l'ACDI ont été rendus publics en février 2009.

L'appui institutionnel à ces organisations doit être un élément fondamental de l'aide canadienne et cet appui doit s'inscrire dans une stratégie qui favorise une plus grande démocratie et leur participation active aux débats publics. Seulement dans ces conditions, les intérêts spécifiques des femmes seront effectivement pris en compte au niveau des plans nationaux de développement et dans les programmes d'aide au développement financés par les pays donateurs et le Canada.

15. Les transformations sociales, culturelles, économiques et politiques nécessaires à l'atteinte de l'égalité entre les sexes s'effectuent sur le long terme et nécessitent des moyens matériels et humains qui doivent être renforcés.

L'Aide publique au développement a tendance à se focaliser sur des questions de contrôle, d'échéanciers serrés ainsi que sur la gestion axée sur les résultats (GAR), priorisant ainsi des changements mesurables sur le court terme au lieu des changements complexes et sur le long terme qui sont nécessaires pour être en mesure de s'attaquer aux questions de pouvoir et d'accès et de contrôle des ressources, qui sont centrales si l'on veut réduire les inégalités de genre et la pauvreté des femmes.

La vision linéaire, technique et basée sur le court terme, qui domine actuellement chez la plupart des bailleurs, ne pourra pas donner les résultats escomptés : elle doit ainsi être remplacée par une vision à plus long terme et politique qui intègre des financements plus stables et prévisibles, favorise des approches novatrices et prend en compte un certain niveau de risque.

16. En accord avec la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle, l'ACDI doit inscrire son action autour de l'objectif central de réduction de la pauvreté et tenir compte des points de vue des pauvres, femmes et hommes, et des normes internationales en matière de droits de la personne.

Cette loi doit être considérée – autant par l'ACDI que par la société civile - comme un outil précieux pour réaffirmer l'engagement en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes dans la coopération canadienne notamment en renforçant la politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes

III. Au niveau des organismes de coopération internationale (OCI) québécois et canadiens:

17. Le renforcement de la volonté politique au plus haut niveau (directions et Conseils d'administration des OCI) est déterminant pour créer un environnement favorable à l'intégration et à la priorisation de l'égalité entre les sexes dans les organisations.

En effet, les directions ont un rôle clé à jouer pour superviser de façon convenable et effective l'intégration de l'égalité entre les sexes – qui, par définition, touche les différentes structures de gestion de l'organisation. Leur rôle est fondamental pour rendre imputable l'ensemble du personnel et des personnes coopérantes vis-à-vis de leurs actions en matière d'égalité entre les sexes ainsi que pour lutter contre les éventuels obstacles et résistances qui conduisent souvent au phénomène d'évaporation cité plus haut. Le rôle clé des directions doit se concrétiser également à l'extérieur des organisations par l'appui à des actions de promotion et de dialogue politique en matière de droits des femmes et d'égalité entre les sexes.

Des initiatives collectives pour renforcer le rôle de leadership et l'engagement des directions des OCI en matière d'égalité entre les sexes doivent être mises en place et renforcées, et ce en parallèle au travail interne de plaidoyer qui est réalisé par les militants et militantes de droits des femmes auprès de leurs directions respectives. Des rencontres réunissant des directions et membres des Conseils d'administration des OCI sur le thème de l'égalité entre les sexes⁴⁸ doivent être organisées de façon à favoriser un processus d'émulation entre pairs, contribuer à renforcer le soutien actif des directions pour l'égalité entre les sexes et permettre de clarifier le rôle déterminant de levier qu'elles peuvent jouer à l'intérieur de leurs organisations. L'AQOCI, le CCCI et l'ACDI ont un important rôle de levier à jouer dans ce sens.

18. La volonté politique doit s'accompagner des changements organisationnels nécessaires, et notamment de la promotion de mesures pour développer l'équité entre les sexes au sein des structures, des procédures et de la culture organisationnelles.

⁴⁸ Le déjeuner-causerie organisé lors de la conférence, qui a réuni une trentaine de représentants des directions des OCI, d'organisations de droits humains, de l'AQOCI et du CCCI (avec la participation de l'ACDI et d'une conférencière du Sud) est un bon exemple de ce type de rencontre favorable à l'émulation entre pairs.

En effet, pour qu'une organisation puisse promouvoir de façon effective l'objectif d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes, sa culture organisationnelle doit être harmonisée avec sa mission et doit se traduire par l'expression de valeurs et d'attitudes conformes de la part du personnel et de la direction, créant ainsi un environnement favorable. Les recherches et les expériences ont mis en relief la nécessité de mettre en place des efforts systématiques de changement organisationnel pour mieux institutionnaliser le genre au sein des organisations. Ces efforts doivent être déployés sur le long terme et peuvent être facilités par l'instauration de politiques en matière d'égalité entre les sexes, la réalisation d'audits genre - aussi connus sous le nom d'auto-évaluations genre - et la mise en place de plans d'action adaptés aux réalités propres de chaque organisation.

19. Le renforcement à la fois de l'engagement et des capacités du personnel en matière d'égalité entre les sexes est un pré-requis pour assurer les conditions de base permettant l'intégration effective des questions de genre.

Le manque de priorisation des questions de genre et le manque de ressources financières affectées à l'objectif d'égalité entre les sexes s'est traduit par un manque généralisé de ressources humaines spécialisées affectées au dossier. Il en résulte que, même lorsqu'il existe un engagement pour l'égalité entre les sexes, les organisations et les individus font face à un manque de connaissances et d'outils pour intégrer de façon convenable l'égalité entre les sexes dans leur mandat et programmations.

De plus, force est de constater que les expériences de formation et de renforcement des capacités ont souvent eu tendance à véhiculer une vision technocratique - mettant en vedette notamment l'utilisation de grilles et d'outils - au détriment d'une appropriation de l'approche valorisant son caractère politique.

Ainsi, il est nécessaire de revoir non seulement la quantité et la fréquence de ces formations mais également leur contenu. Elles doivent être conçues de façon à favoriser avant tout un engagement accru des individus pour l'égalité entre les sexes et à promouvoir la mise en place d'une approche à caractère transformateur, capable de réellement s'attaquer aux relations inégales entre les femmes et les hommes et aux raisons structurelles empêchant l'autonomisation des femmes. De plus, des efforts devraient être faits pour offrir des formations dont les contenus sont pertinents et adaptés aux tâches et aux mandats des différentes

personnes. La formation doit ainsi dépasser l'étape de la sensibilisation au genre et doit doter les personnes des habilités techniques nécessaires pour intégrer les questions de genre selon leurs mandats.

Allant de pair avec ces efforts de formation et de conscientisation du personnel, les organisations doivent prioriser le recrutement de personnes démontrant un engagement manifeste pour l'égalité entre les sexes et les droits des femmes ainsi que mettre en place des mécanismes d'imputabilité et de responsabilisation, ainsi que des incitatifs en vue d'améliorer la performance du personnel en la matière.

IV. Au niveau des relations entre les acteurs de la coopération canadienne :

20. Le dialogue et les alliances entre les acteurs de la coopération canadienne doivent être renforcés en matière d'avancement des droits des femmes et d'égalité entre les sexes.

Le renforcement de la qualité et de la fréquence de ce dialogue peut représenter un levier majeur pour créer un environnement favorable à l'égalité entre les sexes dans la coopération canadienne.

21. Au niveau du dialogue entre OCI, il est important de créer ou de renforcer des espaces de discussion et d'échange de pratiques permettant à la fois l'amélioration des capacités organisationnelles, l'émulation entre pairs ou le développement de stratégies collectives de plaidoyer ou de dialogue politique.

Un certain nombre d'initiatives existent (Comité québécois femmes et développement, Communauté « Genre en pratique », Réseau genre SID, Groupe sur les droits des femmes du CCCI, etc.) et doivent être renforcées pour pouvoir davantage jouer un rôle de premier plan et répondre aux défis rencontrés par les organisations et les militants et militantes pour les droits des femmes qui y oeuvrent. Les réseaux, comme l'AQOCI et le CCCI, ont un rôle important à jouer pour mobiliser les OCI autour de ce type d'initiatives concertées.

Des initiatives collectives doivent également être envisagées dans les pays où interviennent plusieurs acteurs de la coopération canadienne et

notamment plusieurs OCI. Ainsi, et à titre d'exemple, des espaces collectifs de discussion, d'échange ou de formation sur les questions de genre réunissant l'ensemble des partenaires de la coopération canadienne dans un même pays doivent être encouragés. Ces initiatives peuvent être une solution créative et concertée pour pallier le manque de ressources humaines spécialisées et de ressources financières affectées au renforcement des capacités en genre des partenaires locaux et des équipes locales.

22. Le dialogue entre l'ACDI et les organisations de la société civile, et notamment les OCI, doit être renforcé et s'inscrire dans une perspective de responsabilité mutuelle permettant de renforcer l'engagement de ces acteurs pour l'égalité entre les sexes.

Alors que l'ACDI a un rôle crucial à jouer pour exiger des OCI une application effective de la politique en matière d'égalité entre les sexes, les OCI les plus progressistes sur les questions de genre ont un rôle tout aussi capital pour susciter l'innovation et influencer le gouvernement canadien et l'ACDI à respecter les engagements internationaux du Canada pour l'égalité entre les sexes. Une plus grande ouverture de l'ACDI et la mise en place de processus consultatifs et participatifs sont des conditions fondamentales pour permettre la mise en place d'une telle dynamique de dialogue.

23. Il est primordial de renforcer et consolider les collaborations et alliances stratégiques avec une diversité d'acteurs de la société civile québécoise et canadienne, et notamment avec le mouvement de femmes, le mouvement syndical et le milieu de la recherche.

Ces liens de solidarité sont cruciaux pour insuffler une nouvelle politisation des objectifs d'égalité entre les sexes, pour renforcer le développement d'une pensée féministe critique ainsi que pour investir de nouveaux lieux de savoir et renforcer les connaissances pour l'action. De plus, ce réseautage est fondamental pour favoriser une mobilisation accrue de la société civile québécoise et canadienne et pour mieux faire entendre la voix d'une coopération internationale régie par des valeurs de solidarité, de justice sociale, de droits humains et d'égalité entre les sexes.

24. Pour atteindre ce niveau de dialogue, d'action concertée et de construction de pouvoir collectif, les différents acteurs

(OCI, autres groupes de la société civile et ACDI) doivent consacrer davantage de temps et d'énergie aux discussions structurées en face-à-face.

Ces espaces structurés de formation et de discussion sont fondamentaux pour s'entendre et pour développer une compréhension similaire du contexte politique et des stratégies, négocier les différences, coordonner l'action collective ou renforcer les synergies possibles entre différentes actions. La mise en place d'un tel processus implique la capacité de développer de nouvelles idées et une vision qui rassemblent les gens par-delà leurs différences en vue de la réalisation d'un objectif plus grand, à savoir l'atteinte de l'égalité entre les sexes et l'avancement des droits des femmes.

25. Ce dialogue doit être source d'inspiration, de créativité et de ressourcement pour les militants et militantes pour les droits des femmes. Il doit permettre de mobiliser de plus en plus de personnes à s'engager pleinement dans le mouvement pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans la coopération canadienne. En particulier, des stratégies novatrices et inclusives doivent être mises en place pour impliquer davantage d'hommes.

Bien qu'alliés fondamentaux, les hommes demeurent encore minoritaires au sein de ces espaces : il faut renforcer leur nombre et l'intensité de leur implication. Une transformation de fond des stratégies est nécessaire pour que les hommes au même titre que les femmes se sentent concernés, impliqués et mobilisés pour l'objectif d'égalité entre les sexes. Il s'agit là d'un défi majeur auquel les militants et militantes pour les droits des femmes vont devoir s'attaquer dans les prochaines années et ce, tant au niveau des acteurs de la coopération canadienne, que des partenaires du Sud et des populations et communautés avec qui nous travaillons.

26. Finalement, pour bénéficier d'une réelle légitimité et crédibilité, ce travail de dialogue et de concertation entre les acteurs de la coopération canadienne doit s'accompagner d'une étroite collaboration avec les organisations et réseaux du Sud. Dans ce but, il faut contribuer à bâtir et renforcer ces réseaux, les financer et les utiliser plus efficacement.

CONCLUSION

Si nous devons, en quelques mots, traduire le climat qui a régné pendant les deux journées de conférence, sans doute y aurait-il un consensus autour des mots suivants : énergie, mobilisation, réseautage, inspiration, passion. Après les journées d'intenses débats et d'échanges, comment maintenir ce « momentum » et cette volonté d'action collective ? Comment retourner dans nos organisations et réseaux respectifs et continuer à insuffler l'énergie et la créativité nécessaires pour concrétiser au jour le jour notre projet de construire un monde plus égalitaire entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, et ce, malgré les différents obstacles que nous rencontrons au quotidien ?

Il semble aujourd'hui exister une certaine tension entre ceux et celles qui voient l'approche intégration du genre et le renforcement des connaissances et des outils comme une panacée et d'autres qui mettent davantage l'accent sur l'engagement politique, le besoin de politiser à nouveau l'approche et les stratégies et qui revendiquent une vision basée sur les droits des femmes. La convergence de ces deux voies semble être la solution afin que l'ensemble des organisations et individus comptent à la fois avec l'engagement politique, de solides capacités d'analyse, le savoir-faire et la passion nécessaires pour effectivement intégrer l'égalité entre les sexes et les droits des femmes dans leur travail de développement.

Un des principaux éléments, qui est ressorti de façon claire lors de la conférence, est le besoin et la volonté de travailler en commun qui existe entre les organisations et en particulier entre les activistes militants et militantes, ceci afin de trouver ensemble des solutions, tirer des leçons, échanger sur des bonnes pratiques et mettre en place des initiatives collectives. La conférence a mis en relief différentes initiatives en cours qui sont autant d'espaces à être investis pour renouveler nos pratiques en matière d'égalité entre les sexes. D'autres initiatives verront probablement le jour dans les prochains mois et années si on tient compte du fourmillement d'énergie et d'engagement que nous avons pu ressentir pendant ces deux jours de conférence. Autant de places où inscrire notre action pour renforcer l'intégration de l'égalité entre les sexes dans la coopération canadienne et renouveler l'engagement de nos organisations pour l'avancement des droits des femmes!

L'heure est donc au dialogue et au dépassement des frontières de nos organisations pour mettre en place davantage de stratégies et d'actions collectives. La force du mouvement réside dans le nombre que nous représentons et aussi dans la vision, l'énergie créative et la passion que nous avons comme groupe. Ensemble, et main dans la main avec nos partenaires et les organisations de femmes du Sud, construisons le monde de justice sociale et de justice de genre auquel nous aspirons!

■ ANNEXES



PRÉSENTATION DES COORDINATEURS

Comité Québécois Femmes et Développement de l'AQOCI

L'**Association québécoise des organismes de coopération internationale**, l'AQOCI, regroupe 69 organisations qui œuvrent, à l'étranger et au Québec, pour un développement durable et humain.

L'AQOCI a pour mission de promouvoir et soutenir le travail de ses membres ainsi que leurs initiatives en faveur de la solidarité internationale. En s'appuyant sur la force de son réseau, l'AQOCI œuvre à l'éradication de la pauvreté et à la construction d'un monde basé sur des principes de justice, d'inclusion, d'égalité et de respect des droits humains.

Créé en mai 1984, le Comité québécois femmes et développement (CQFD) regroupe actuellement une quarantaine de personnes, dont la majorité d'organismes membres de l'AQOCI, l'autre étant issue de divers milieux : groupes de femmes, milieux universitaire, syndical ou communautaire, soit à titre de représentante de leur organisme soit à titre de membre individuelle.

Le CQFD se veut un lieu d'échange et de réflexion critique sur toutes les questions touchant le rôle des femmes dans le développement. Il vise à promouvoir une vision féministe du développement et à favoriser les liens de solidarité entre les groupes de femmes du Nord et du Sud.



Pour en savoir plus : www.aqoci.qc.ca

Programme Bourses Gordon - Citoyens du monde de la Fondation Walter et Duncan Gordon

La Fondation Walter et Duncan Gordon a été établie en 1965 par Walter Lockhart Gordon, sa femme Elizabeth et son frère Duncan. Leur passion pour un Canada fort et indépendant, ainsi que la conviction de Walter Gordon sur l'importance d'une société fondée sur des politiques publiques bien ancrées, sont devenus des caractéristiques fondamentales de la Fondation Walter et Duncan Gordon.

En 2005, la Fondation Walter et Duncan Gordon a inauguré un nouveau programme de financement appelé Citoyenneté mondiale, qui vise les jeunes canadiens et canadiennes et les membres de communautés de la diaspora. Un des objectifs du programme est de soutenir les initiatives qui sensibilisent les jeunes Canadiens et Canadiennes aux grandes questions de l'aide internationale, aux défis que représentent le développement et les questions de sécurité et, finalement, de les encourager à chercher des solutions à la fois pratiques, justes et durables.

En 2006, pour venir compléter ses programmes de financement, la Fondation a lancé le programme de Bourses Gordon - Citoyens du monde. Le programme cible les jeunes chefs de file canadiens et canadiennes, ayant démontré leur engagement pour les grandes questions internationales. Une des organisatrices de la conférence, Rita Soares Pinto, a été récipiendaire de la bourse citoyens du monde en 2007-08.



Pour en savoir plus : www.gordonfn.org

PRÉSENTATION DES PARTENAIRES

L'organisation de la conférence de janvier 2009 et la réalisation de ses actes ont été possibles grâce à l'appui de:

SUCO

SUCO (Solidarité Union Coopération) est un organisme de coopération et solidarité internationale qui a pour mission de favoriser une meilleure contribution et emprise des populations défavorisées sur leur développement, par le renforcement des capacités et d'appuyer l'instauration d'une démocratie participative, dans le respect des personnes et de leur environnement. Au Québec, l'organisation contribue à l'engagement des populations dans des actions de solidarité par une meilleure connaissance des réalités et des enjeux du développement international.



Pour en savoir plus : www.suco.org

Le Conseil Canadien pour la Coopération Internationale (CCCI)

Le Conseil est une coalition d'organisations du secteur bénévole canadien œuvrant à l'échelle internationale pour un développement humain viable. Le CCCI cherche à mettre fin à la pauvreté dans le monde et à promouvoir la justice sociale et la dignité humaine pour tous. Le Conseil regroupe près de 100 organisations du secteur bénévole canadien vouées à l'élimination de la pauvreté dans le monde.



Pour en savoir plus : www.ccic.ca

Oxfam-Québec

Oxfam-Québec est une organisation de coopération et de solidarité internationales à but non lucratif, non partisane et non confessionnelle. Elle a été fondée en 1973. Oxfam-Québec est membre d'Oxfam International (OI), une organisation mondiale regroupant 13 affiliés qui sont actifs dans plus de 125 pays. Oxfam-Québec s'emploie à renforcer ses partenaires et alliés des pays en développement dans la conception et la mise en œuvre de solutions durables à la pauvreté et à l'injustice. Elle mobilise la population du Québec afin de permettre l'expression de sa solidarité.



Pour en savoir plus : www.oxfam.qc.ca

Les partenaires financiers de la conférence de janvier 2009 sont :



Agence canadienne de
développement international

Canadian International
Development Agency



Confédération
des syndicats nationaux



Droits et Démocratie
Rights & Democracy

Centre international des droits de la personne et du développement démocratique
International Centre for Human Rights and Democratic Development



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage



BIOGRAPHIES DES AUTEURS ET AUTEURES

Gerry BARR est le président-directeur général du Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI), une coalition qui représente une centaine des principales organisations non gouvernementales canadiennes oeuvrant au développement international. M Barr est Membre de l'Ordre du Canada. Il a reçu la médaille Pearson pour la paix en 1996 et le World Peace Award décerné par le Mouvement fédéraliste mondial en 2008.

Il est co-président de la campagne Abolissons la pauvreté (Un monde sans pauvreté) au Canada. M. Barr copréside aussi la Coalition internationale de surveillance des libertés civiles, qui examine les répercussions des lois contre le terrorisme sur les droits de la personne.

Avant 2001, M. Barr a occupé le poste de directeur général du Fonds humanitaire des métaux qui appuie les projets d'organisations partenaires dans 13 pays. Il a siégé à divers conseils d'administration, y compris ceux de l'Institut Nord-Sud (1994-2000), du Ethical Trading Action Group (1996-2000), et du Groupe de réflexion sur la Corne de l'Afrique (1991-1993).

Ariane BRUNET fut coordinatrice du programme sur les droits des femmes chez Droits et Démocratie à Montréal de 1992 à 2008. Mme Brunet travaille sur les droits des femmes en situation de conflit armé depuis 1996, année où elle contribuait à l'établissement de la Coalition pour les droits des femmes en situation de conflit. De plus, elle a joué un rôle de premier plan en incitant les Nations unies à établir le bureau du Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes.

Mme Brunet est cofondatrice du Urgent Action Fund for Women's Human Rights (UAF) créé en 1998. Elle a également été membre du Tribunal international des femmes pour la répression des crimes de guerre sur l'esclavage sexuel militaire du Japon en 2000. Elle a enfin été membre du conseil du Women's Caucus for Gender Justice et siège aujourd'hui au conseil consultatif de Women's Initiatives for Gender Justice (WIGJ).

Parmi ses autres réalisations, elle a été auteure de la Déclaration de Nairobi sur le droit des femmes et des filles à un recours et à réparation, la première déclaration de ce genre au monde (2007). En 2008, son travail visait à mettre en lumière le travail des militantes qui luttent dans l'est du Congo contre la violence sexuelle, à assurer leur sécurité et leur bien-être. Actuellement, Mme Brunet est consultante auprès du projet pour l'Ouganda du Nord intitulé « Northern Uganda Project People First: Community Response and Responsibility to Building Accountability and Reparation Programs » du Feinstein International Center de l'Université Tufts, à Boston.

Myriam GERVAIS est professeure associée au Centre de recherche et d'enseignement sur les femmes de l'Université McGill où elle dirige un programme multidisciplinaire sur les femmes rurales et la stratégie de réduction de la pauvreté en Afrique.

Détentrice d'un doctorat en science politique, ses intérêts de recherche sont les approches participatives et les politiques d'aide au développement. Consultante pour des agences de développement, elle conduit des travaux sur l'habilitation économique des femmes en milieu rural et la gouvernance en Afrique (Rwanda, Guinée, Niger, Mali et Burkina).

Ses recherches ont donné lieu à plusieurs publications sur la gouvernance et l'égalité des genres dans les situations post-confliktuelles. Elle vient de publier une étude sur l'intégration de la politique d'égalité des sexes dans le cadre de la coopération canadienne dans « L'aide canadienne au développement »: bilan, défis et perspectives (Presses de l'Université de Montréal, 2008).

Sarah HENDRICKS a occupé plusieurs postes de haut niveau en tant que conseillère sur les politiques d'égalité entre les sexes et les programmes de développement, en particulier dans les secteurs de la justice, de la

gouvernance et du VIH/SIDA. Sarah occupe actuellement les fonctions de Conseillère en égalité entre les sexes et VIH/Sida au sein de l'organisation Plan Canada. Dans ce cadre, elle a co-conçu un programme global de développement des capacités sur la thématique du genre et a grandement contribué au rapport « Because I am a Girl: the State of the World's Girls ».

Auparavant, Sarah a travaillé en tant que spécialiste en genre pour l'Institut d'Administration Publique du Canada, dans le Programme de bonne gouvernance. De 2002 à 2005, elle a travaillé au Malawi aux côtés de Women and the Law in Southern Africa Research and Education Trust (WLSA), une organisation reconnue en Afrique australe pour son travail de renforcement de l'autonomie des femmes. Elle a également travaillé sur les violences faites aux femmes pour la coopération allemande (GTZ) au Malawi, et pour la coopération canadienne (ACDI).

Sarah détient une maîtrise en Enseignement pour adultes et développement communautaire et un baccalauréat en Droit international et droits de l'homme.

Joanna KERR est Directrice des politiques et de la mobilisation à Oxfam Canada. Auparavant, elle a occupé le poste de Directrice exécutive de l'Association pour les droits de la femme et le développement (AWID). Elle a participé en tant que conseillère à la recherche menée par Rita Soares Pinto dans le cadre du programme de bourse de la Fondation Walter et Duncan Gordon. Elle a également été consultante pour de nombreuses organisations, notamment Justice pour les femmes (Women's Initiatives for Gender Justice), Mama Cash, le UN Trust Fund on Violence Against Women et la Fondation Stephen Lewis. Dans les années 1990, elle dirigeait le programme Genre au sein de l'Institut Nord-Sud d'Ottawa, où elle effectuait des activités de recherche.

Joanna Kerr détient un Master en Genre et Développement de l'Institut d'Études en Développement de l'Université de Sussex (Brighton, Royaume-Uni). Elle est membre

du Conseil d'Administration du Nobel Women's Initiative et du groupe Gender at work et elle est consultante auprès de JASS. Parmi ses publications récentes, on peut citer Financial Sustainability for Women's Movements Worldwide (AWID 2007) et The Future of Women's Rights: Global Visions and Strategies (2004, ZED press) qu'elle a réalisé avec Ellen Sprenger et Alison Symington.

Rose MENSAH-KUTIN est directrice du bureau Afrique de l'Ouest de ABANTU for development, une organisation de défense des droits des femmes, basée à Accra (Ghana) qui lutte en faveur de l'intégration des questions de genre dans les politiques africaines. Elle coordonne également le réseau Network for Women's Rights in Ghana (NETRIGHT), un réseau centré sur la justice économique et le droit des femmes à la terre.

Rose Mensah-Kutin a effectué un doctorat en Genre et Énergies à l'Université de Birmingham (Royaume-Uni). Elle est également diplômée de l'Institut d'Études Sociales de la Hague, aux Pays-Bas (Master en Études du Développement).

Elle a travaillé au "Daily Graphic" de 1980 à 1989, où elle a effectué plusieurs études socio-économiques et politiques, notamment consacrées aux femmes. De 1990 à 1998, elle a co-coordonné l'unité chargée d'évaluer l'impact des programmes énergétiques sur les communautés bénéficiaires au sein du Comité National de l'Énergie.

Bernadette NTUMBA agit comme point focal de la Commission territoriale pour la lutte contre les violences sexuelles, territoire de Uvira (CTLVS/Uvira), au Sud Kivu en République Démocratique du Congo. Cette Commission (CTLVS/Uvira) a été créée en 2007 et découle en partie de la coalition d'ONG dénommée la «Synergie des Associations de lutte contre les violences sexuelles» fondée en 2005 et à laquelle participait déjà Mme Ntumba. La CTLVS/Uvira fait partie des «Initiatives conjointes de luttes contre les violences sexuelles» qui incluent le gouvernement de la RDC et ses ministères, son armée et la police, les agences des Nations Unies, des ONG internationales et des associations locales. Mme Ntumba est également la coordonatrice de l'Association des Mamans Chrétiennes pour l'Assistance aux Vulnérables (AMCAV).

Rita SOARES PINTO est boursière de la Fondation Walter et Duncan Gordon. Son projet de bourse a pour but de contribuer à renouveler l'engagement des acteurs de la coopération canadienne pour les questions des droits des femmes et d'égalité entre les sexes. Dans ce cadre, elle est l'instigatrice de la conférence « Droits des femmes et égalité entre les sexes dans la coopération canadienne : défis et perspectives » et de cette publication, a réalisé une recherche au Canada et au Mali et est la fondatrice de la « Communauté Genre en pratique » réunissant une quinzaine d'organisations de coopération internationale.

Rita est actuellement chargée de programme en égalité entre les sexes à Oxfam-Québec. Auparavant, elle a été consultante et formatrice sur les questions de genre pour différentes organisations (notamment le CQFD de l'AQOCI), chargée de programme à SUCO et a également travaillé dans différentes campagnes d'éducation du public et de plaidoyer. Elle a travaillé ou réalisé des recherches dans plusieurs pays parmi lesquels le Brésil, le Pérou, le Mali, la France et le Canada. Membre du Comité québécois femmes et développement (CQFD) de l'AQOCI depuis 2002, elle a siégé plusieurs années au sein de son comité de coordination. Rita Soares Pinto a un Master (orientation professionnelle) en Développement de l'Université catholique de Louvain-La-Neuve (Belgique) et un Master (orientation recherche) en Études rurales et développement de l'Université Toulouse Le-Mirail (France).

Rebecca TIESSEN est professeure associée et chercheuse en Études globales et leadership au sein du Royal Military College. Elle est également professeure adjointe en Études du développement global à l'Université Queens, à Kingston, dans l'Ontario. Ses publications incluent un livre récent intitulé « Everywhere/Nowhere: Gender Mainstreaming in Development Agencies », plusieurs articles et contributions sur l'approche genre dans les programmes de lutte contre le VIH/SIDA, dans les programmes environnementaux et dans le domaine de la politique étrangère canadienne.

Elle a mené des recherches sur le Genre et le développement au Malawi, au Zimbabwe, au Kenya, au Sri Lanka et en Indonésie. De 1996 à 1998, Rebecca a travaillé comme Chargée de projets genre au Malawi. En 2005, elle a évalué des programmes Genre financés par l'ACDI dans des communautés d'Indonésie et du Sri Lanka affectées

par le tsunami. Rebecca a également mené un atelier sur Genre, VIH/Sida et sécurité humaine à l'université de Dalhousie en août 2007. L'un de ses derniers travaux porte sur l'analyse des relations entre genre et sécurité alimentaire au Ghana.

L. Muthoni WANYEKI est spécialiste des Sciences Politiques oeuvrant dans le domaine des communications pour le développement, le genre et les droits humains. Elle est par ailleurs auteure de diverses publications portant sur ces thématiques.

Elle est actuellement la directrice exécutive de la Commission de droits humains du Kenya (KHRC), une organisation non gouvernementale nationale oeuvrant pour l'atteinte de tous les droits humains pour tous les Kenyans en effectuant de la recherche, du plaidoyer et en posant des gestes d'actions civiques.

Auparavant, elle a été pendant sept ans, la directrice exécutive du réseau (FEmNET), une organisation panafricaine qui milite en faveur du développement des femmes africaines, de l'égalité entre les sexes et des droits humains.

Elle rédige des chroniques politiques pour un hebdomadaire sous-régional East African, publié par le Nation media Group. Elle est conseillère ou siège dans les conseils d'administrations de plusieurs organisations incluant : African Feminist Forum (AFF); African Women's Development Fund (AWDF) à Accra; African women's fellowship programme et African Leadership Centre (ALC) of the Conflict, Security and Development Group (CSDG) au Collège King de London, le Forum International de Montreal (FIM); le Global Fund for Women à San Francisco; the Institute of Economic Affairs (IEA) à Nairobi; ainsi que le Open Society Initiative (OSI)'s Afrimap and Justice Initiative-Africa.

Flory YAX TIU est une femme de l'ethnie Maya Quiche au Guatemala. Elle travaille depuis 14 ans dans des organisations de la société civile, notamment des organisations de femmes indigènes. Ses efforts portent sur la construction et le renforcement des capacités techniques, organisationnelles, administratives et politiques des femmes.

Elle coordonnait au moment de la conférence le programme des femmes au sein de l'association Project Counselling Service, une ONG internationale qui accompagne les organisations locales et nationales ainsi que les réseaux régionaux à travers l'Amérique centrale et le Sud du Mexique. Elle travaille avec des organisations de femmes au Mexique, au Guatemala, au Salvador et au Nicaragua. Son intervention consiste en un soutien politique et technique et elle met en place des espaces d'échange, d'apprentissage et de collaboration entre organisations et mouvements de femmes dans cette région. Depuis l'année 2000, Flory est également active au sein de Kagla, un groupe de femmes maya qui œuvre à renforcer l'autonomie des femmes indigènes.

PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE

1^{ÈRE} JOURNÉE – LUNDI, LE 19 JANVIER 2009

Mme PASCALE FOURNIER, animatrice au cours des deux jours de la conférence.

9H00 – 9H30 OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE

- Maria Luisa Monreal et Fréda Thélusma, AQOCI
- Natasha Sawh, Fondation Walter et Duncan Gordon
- Rita Soares Pinto, Fellow de la Fondation Walter et Duncan Gordon, Oxfam-Québec

9H30 – 11H00 Panel 1 : Contexte mondial : défis et opportunités pour les droits des femmes et l'égalité entre les sexes

- Opportunités et adversités : tendances globales pour l'égalité entre les sexes et la coopération internationale
Joanna Kerr, Oxfam Canada
- L'égalité entre les sexes et les droits des femmes en matière de coopération internationale canadienne : préoccupations d'ordre contextuel
L. Muthoni Wanyeki, Kenyan Human Rights Commission, Kenya
- Efficacité de l'aide dans un contexte de crise financière globale : implications pour la promotion des droits des femmes
Rose Mensah Kutin, Abantu for development, Ghana

11H15 – 12H45 Panel 2 : Stratégies et bonnes pratiques pour la promotion de l'égalité entre les sexes et l'avancement des droits des femmes

- Autonomie et droits des femmes autochtones : défis envisagés à partir d'une vision critique et autocritique
Flory Yax Tiu, Project Counseling Service (PCS), Guatemala
- La campagne des congolaises contre les violences sexuelles : pour mettre un terme à l'impunité
Bernadette Ntumba, Commission territoriale pour la lutte contre les violences sexuelles, territoire de Uvira, République Démocratique du Congo
- Contextes politiques et droits des femmes
Ariane Brunet, Co-Fondatrice de Urgent Action for Women's Human Rights in Conflict Situation et Consultante au Feinstein International Center de l'Université de Tufts

Commentatrice :

Michèle Asselin, Fédération des femmes du Québec (FFQ)

12H45 – 13H45 PAUSE REPAS

13H45- 15H30 Panel 3: Droits des femmes et égalité entre les sexes dans la coopération canadienne

- Égalité entre les sexes et mise en œuvre de l'aide canadienne: une intégration transversale en quête de résultats.
Myriam Gervais, Centre de recherche et d'enseignement sur les femmes, Université McGill
- L'égalité entre les sexes dans la coopération canadienne: une responsabilité mutuelle à concrétiser
Rita Soares Pinto, Fellow de la Fondation Walter et Duncan Gordon et Oxfam-Québec
- La nouvelle loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle : un cadre de référence pour l'avancement des droits des femmes
Gerry Barr, Conseil canadien pour la coopération canadienne - CCCI

Commentatrice :

Diana Rivington, ACDI

Molly Kane, Inter Pares

15H45- 17H30 : Ateliers de discussion : Stratégies pour renouveler l'engagement et les pratiques pour l'égalité entre les sexes et les droits des femmes dans la coopération canadienne

1. Au niveau du contexte international

Intervenante : Molly Kane, Inter Pares

2. Au niveau de la coopération canadienne

Intervenant : Robert Fox, Oxfam Canada

3. Au niveau de l'appui aux organisations du Sud

Intervenante : Yolande Geadah, AQOCI

2^E JOURNÉE - MARDI, LE 20 JANVIER 2009

8h00 -9h30 - Atelier - petit-déjeuner : L'institutionnalisation du genre dans les OCI : le rôle des directions des OCI

Atelier destiné aux directions des Organismes de coopération internationale (OCI)

Personne animatrice: Rieky Stuart, Gender at work

Intervenantes : L. Muthoni Wanyeki, Kenyan Human Rights Commission, Kenya; Diana Rivington, ACIDI

9H30 -10H30 Panel 4 : Réinventer nos pratiques pour institutionnaliser l'intégration de l'égalité entre les sexes

- Qu'avons-nous perdu dans le « mainstream » ? Défis, impacts et nouvelles approches de l'intégration du genre au sein des ONG de coopération internationale
Sarah Hendriks, Plan Canada
- Stratégies d'intégration du genre et promotion de la « justice de genre » dans le quotidien des membres du personnel des ONG
Rebecca Tiessen, Queens University

10H45- 12H30: ATELIERS: BLOC I

A. Renforcer le plaidoyer en faveur de l'égalité entre les sexes au sein de nos organisations: quelles stratégies adopter pour l'obtention de changements réels?

Intervenantes : Tania Principe et Rieky Stuart, Gender at Work; Hélène Lagacé, CECI

B. Bonnes pratiques pour la définition de résultats de développement en matière d'égalité entre les sexes: Session interactive avec l'ACIDI

Intervenantes : Diana Rivington et Ok-Kyung Pak, ACIDI

C. Milieu de la recherche et renouvellement des pratiques de la coopération internationale

Intervenante : Huguette Dagenais, Université Laval

D. Droits des femmes en situation de conflits (Droits et Démocratie)

Intervenantes : Bernadette Ntumba, Commission territoriale pour la lutte contre les violences sexuelles, territoire de Uvira, au Sud Kivu, République Démocratique du Congo; Gisèle-Eva Côté, Marie Saint-Louis, Alexandra Gilbert et Micheline Lévesque, Droits et Démocratie
Animatrice : Anick Druelle, Droits et Démocratie.

12H30 -13H30 : PAUSE REPAS

13H30 -15H15 : ATELIERS : BLOC II**E. L'audit genre – Un outil efficace pour évaluer l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes au sein de nos organisations**

Intervenante : Karen Craggs-Milne, Gender Equality Incorporated

F. Bonnes pratiques pour la définition de résultats développementaux en matière d'égalité entre les sexes: Session interactive avec l'ACDI

Intervenantes : Diana Rivington et Ok-Kyung Pak, ACDI

G. « Le pouvoir des mouvements »

Intervenantes : Joanna Kerr, Oxfam Canada; Karen Takacs, Carrefour Canadien International; L. Muthoni Wanyeki, Kenya Human Rights Commission - KHRC

H. Changements climatiques et égalité entre les sexes

Intervenantes : Christine Laliberté, Oxfam-Québec; Rose Mensah-Kutin, ABANTU for Development

15H15 -15H45 : PAUSE RÉSEAUTAGE**15H45- 16H45: PANEL DE SYNTHÈSE**

- Molly Kane, Inter Pares;
- Robert Fox, Oxfam Canada
- Marie Ginette Bouchard, Comité Québécois femmes et développement (CQFD) de l'AQOCI et consultante

16H45 – 17H00 : CLÔTURE DE L'ÉVÈNEMENT

Nous vous invitons à consulter le site web de l'AQOCI (www.aqoci.qc.ca, rubrique Comité québécois femmes et développement) pour les textes des ateliers et davantage d'informations sur cette conférence.



LISTE DES ORGANISATIONS AYANT PARTICIPÉ À LA CONFÉRENCE

Plus de 200 personnes ont participé à la conférence, représentant une centaine d'organismes: Organismes de coopération internationale, organisations de femmes, syndicats, universités, organismes communautaires, institutions gouvernementales et para-gouvernementales ...

Les **23 organismes** marqués d'un astérisque (*) étaient représentés par leur direction lors de l'atelier réservé aux Directions des Organismes de Coopération Internationale organisé le mardi 20 janvier 2009.

A

ABANTU FOR DEVELOPMENT
ACDI*
ACTION CANADA FOR POPULATION
AND DEVELOPMENT
AID DEVELOPEMENT
INTERNATIONAL
ALTERNATIVES
AIDE INTERNATIONALE POUR
L'ENFANCE
ALLIANCE FOR LIFE INTERNATIONAL
AQOCI*
AWID

C

CANADIEN CO-OPERATIVE
ASSOCIATION
CARE CANADA*
CARREFOUR CANADIEN
INTERNATIONAL *
CCCI*
CCF-CSQ
CDHAL*
CECI*
CENTRE DE RECHERCHE ET
D'ÉDUCATION À LA VIE FAMILIALE
CENTRE DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT SUR LES
FEMMES, UNIVERSITÉ MC GILL
CENTRE FOR INTERNATIONAL
GOVERNANCE AND
INNOVATION
CHF
CISO*
COLLEGE OF WILLIAM AND MARY,
VANCOUVER
COMMISSION TERRITORIALE POUR
LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES
SEXUELLES, RDC
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
DE LA MONTÉRÉGIE EST
CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME
CONSULTANTE PRIVÉE- ASSOCIÉE
D'INTERALIA
CONSULTATION CONTACTS MONDE
INC.
CRÉDIL *
CRDI/IDRC
C.S. CRIE
CSN

D

DANS LA RUE
DÉVELOPPEMENT ET PAIX
DROITS ET DÉMOCRATIE*

E

ÉCOLE NATIONALE
D'ADMINISTRATION PUBLIQUE
ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE
MONTREAL
ENGINEERS WITHOUT BORDERS
CANADA
EQUITAS*

F

FARM RADIO INTERNATIONAL
FÉDÉRATION AUTONOME DU
COLLÉGIAL
FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES
D'HABITATION INTERMUNICIPALE
FEINSTEIN FAMINE CENTRE, TUFTS
UNIVERSITY, BOSTON
FEM INTERNATIONAL
FFQ ET COORDINATION DU QUÉBEC
POUR LA MARCHÉ MONDIALE
DES FEMMES
FIQ
FONDATION WALTER ET DUNCAN
GORDON*
FONDATION PAUL GÉRIN-LAJOIE
FTQ

G

GENDER AT WORK*
GENDER EQUALITY INCORPORATED
GENIVAR
GROUPE CONSEIL INTERALIA

H

HANDICAP INTERNATIONAL*
HPIC
HYDRO-QUÉBEC

I

IDRC - CRDI
INITIATIVES CONSEILS INTERMONDE
INSTITUT EDS, UNIVERSITÉ LAVAL
INTER PARES*

J

JEUNESSE CANADA MONDE*

K

KENYAN HUMAN RIGHTS
COMMISSION*

M

MAISON D'HÉBERGEMENT- MAISON
D'AMITIÉ
MER ET MONDE *
MICRO-RECYC-COOP*
MINISTÈRE DES RELATIONS
INTERNATIONALES DU QUÉBEC
MINISTRY OF THE ATTORNEY
GENERAL

N

NORTHWOOD NEIGHBOURHOOD
SERVICES

O

OPERATION EYESIGHT
OXFAM-CANADA*
OXFAM-QUÉBEC*

P

PEACEBUILD - PAIX DURABLE
PEEL DISTRICT BOARD & EDUCATION
PEPINES
PLAN CANADA
PLAN NAGUA*
PROJECT COUNSELING SERVICE
(PCS), GUATEMALA
PROJET PADESS (HAÏTI) – ACDI

Q

QUEBEC NATIVE WOMEN INC
QUEENS UNIVERSITY, KINGSTON

R

RELAIS FEMMES
RÉSEAU DES FEMMES DES
LAURENTIDES
ROOFTOPS CANADA - ABRI
INTERNATIONAL
ROYAL MILITARY COLLEGE OF
CANADA

S

SACO
SAVE THE CHILDREN CANADA
SCEP
SECTION LOCALE 145
SÉNAT DU CANADA
SUCCO*
SYNDICAT DE LA FONCTION
PUBLIQUE DU QUÉBEC

T

TERRE SANS FRONTIÈRES*

U

UNIVERSALIA MANAGEMENT GROUP
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITÉ LAVAL
UNIVERSITÉ MC GILL
UNIVERSITY OF OTTAWA
UQAM

V

VANIER COLLEGE
VIE DES ARTS
VOIX SANS FRONTIÈRES

W

WUSK-EUMC

Y

YMCA CANADA

QUELQUES INITIATIVES COLLECTIVES DES ORGANISMES DE COOPÉRATION INTERNATIONALE SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES AU QUÉBEC ET AU CANADA

Nom	Objectifs	Personne contact
Comité québécois femmes et développement (CQFD) de l'AQOCI	<ul style="list-style-type: none"> Lieu d'échange et réflexions critiques sur toutes les questions touchant les femmes et le développement; Favorise les liens de solidarité entre groupes de femmes du Nord et du Sud; Promeut une vision féministe du développement. <p>Ouvert : OCI membres de l'AQOCI, individus de tous les milieux et secteurs (OCI, ONG, syndicats, organisations de femmes, consultants/es, chercheurs, etc.)</p> <p>Localisation des réunions : Montréal</p> <p>Plus d'informations : www.aqoci.qc.ca</p>	Fréda Thélusma/Julie Martineau, Chargées de programmes, CQFD, AQOCI fthelusma@aqoci.qc.ca; jmartineau@aqoci.qc.ca
Communauté « Genre en pratique » - Communauté de pratique sur l'intégration du genre dans les organismes de coopération internationale	<ul style="list-style-type: none"> Créer une dynamique structurée de partage de connaissances, de stratégies et d'outils entre les organisations membres sur les questions d'égalité entre les sexes; Promouvoir la systématisation et la diffusion de savoirs, d'outils et de bonnes pratiques en matière d'égalité entre les sexes; Renforcer les capacités d'analyse genre des organisations membres sur les enjeux actuels touchant le travail de développement; Stimuler l'apprentissage organisationnel et accompagner les organisations dans un processus de changement organisationnel permettant une plus grande intégration de l'égalité entre les sexes. <p>Ouvert : OCI. Possibilités également pour la participation de membres individuels (consultants/es, chercheurs/es, etc.).</p> <p>Localisation des réunions : Montréal</p> <p>Plus d'informations : www.aqoci.qc.ca</p>	Rita Soares Pinto, Instigatrice de la Communauté de pratique rita.soares.pinto@gmail.com Fréda Thélusma/Julie Martineau, Chargées de programmes, CQFD, AQOCI fthelusma@aqoci.qc.ca; jmartineau@aqoci.qc.ca
Groupe de travail informel sur les droits des femmes (Présidence rotative entre les membres)	Renforcer l'agenda politique des droits des femmes dans la coopération internationale canadienne. Ouvert : OCI Localisation des réunions : Ottawa, possibilité de participer par conférence téléphonique	Dana Stefov, Agente de programme, Équipe des politiques, CCCI dstefov@ccc.ca
Réseau des spécialistes genre (Gender Network) Society for International Development (SID)	Espace de discussion sur les bonnes pratiques et les défis rencontrés ; coordination des initiatives en matière d'intégration de l'égalité entre les sexes. Ouvert : professionnel/les des organisations de la société civile, consultants/es Localisation des réunions : Ottawa	Margaret Capelazo Mcapelazo@chf-partners.ca

Où en sont les acteurs canadiens de la coopération internationale dans leur engagement pour l'égalité entre les sexes et les droits des femmes? Quels sont les principaux défis auxquels ils font face pour promouvoir l'égalité entre les sexes ainsi que l'autonomisation des femmes? Quelles sont les leçons apprises en termes de bonnes pratiques et de leviers qui peuvent inspirer les actions futures? Comment pouvons-nous renouveler l'engagement des organisations au Québec et au Canada pour l'égalité entre les sexes et pour les droits des femmes?

Voilà quelques-unes des questions qui sont au cœur de cette publication. Destiné aussi bien à un public de spécialistes que de personnes non-initiées, cet ouvrage collectif permet de mieux comprendre les principaux défis et enjeux en matière d'intégration de l'égalité entre les sexes et de promotion des droits des femmes en ce début de 21^{ème} siècle. Il met en lumière des recommandations et des pistes d'action collective pouvant orienter les efforts des acteurs de la coopération canadienne pour renouveler et concrétiser leurs engagements en faveur de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes.

Rita Soares Pinto est boursière de la Fondation Walter et Duncan Gordon et chargée de programme Égalité entre les sexes à Oxfam-Québec.

Fréda Thélusma et Julie Martineau sont chargées de programme à l'AQOCI et coordonnatrices de son Comité québécois femmes et développement (CQFD).



En collaboration avec :

